

Y. PATENAUDE
COMPTABILITE
ED. MONTREAL

LE PLUS
GRAND QUOTIDIEN
FRANCAIS
D'AMERIQUE

AUJOURD'HUI

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢

Montréal, mercredi 24 février 1965 / saint Mathias / 81e année, No 45 / 4 cahiers / 88 pages / La météo: neige, moins froid demain / minimum 10 / maximum 30

Le député-maire Lavoie nie et annonce des poursuites • En page 81

Hébert est condamné à 30 jours de prison et à \$3,000 d'amende

L'auteur de "J'accuse les assassins de Coffin" a été reconnu coupable de mépris de cour à l'endroit du juge Gérard Lacroix, qui a entendu le procès de Coffin, et des procureurs de la Couronne en cette affaire. Hébert a été conduit aux cellules; ses avocats doivent en appeler du jugement

par Jacques Guay
QUEBEC. — Le juge en chef adjoint, George Chailles, a condamné, hier, l'éditeur montréalais, Jacques Hébert, fondateur des Éditions du Jour, à un mois de prison et à \$3,000 d'amende. L'auteur de "J'accuse les assassins de Coffin" a été reconnu coupable de mépris de cour à l'endroit du juge Gérard Lacroix, qui a entendu le procès de Coffin, et des procureurs de la Couronne en cette affaire.

mandé aux deux parties si elles avaient quelques représentations à faire.
Le substitut du procureur général, Me Jean-Guy Boilard, et le juge Antoine Rivard sur le respect dû à la magistrature et en insistant sur le climat "qui règne relativement à l'administration

séquence est de discréditer les institutions essentielles".
Quant à Me Maurice Marquis, il a affirmé que Jacques Hébert a été l'un des grands artisans des changements qui se sont produits dans la province depuis quelques années et qu'en particulier en assurant, comme éditeur, la publication des "Insolences du Frère Untel" il était l'une des causes du grand renouveau dans le domaine de l'éducation. "Dans votre esprit, a-t-il dit au juge, il a commis une erreur. Vous devez prendre en considération sa vie passée."

Autres informations en page 82

Jacques Hébert a été immédiatement conduit aux cellules et ses avocats doivent en appeler du jugement aujourd'hui ou demain.

"Il est du devoir de la Couronne de souligner qu'il s'agit d'une offense extrêmement grave et qu'il est grandement temps de sévir avec la sévérité justifiable dans les circonstances afin que l'intimidé (Jacques Hébert) sache une fois pour toutes que les attaques contre les juges et les officiers de la Justice ne se font pas impunément et que ça se paie de la liberté. Qu'on apprenne que tout le monde se passe de ce genre de littérature dont la seule con-

"Le juge Chailles a alors noté: "Je ne peux nier qu'il a fait beaucoup de bien mais quand il excède les normes permises il fait beaucoup plus de mal que quel'un qui n'est pas connu."
Le juge a ensuite prononcé la sentence. Il était 7 h. 05.

Le matin, à l'ouverture de la séance, l'absence de Jacques Hébert avait causé une sorte de coup de théâtre. Tout en reconnaissant qu'on aurait dû

Voir HEBERT en page 2

Denis relie le sénateur Gélinas à l'affaire Stonehill

par Jean-V. Dufresne et Jacques Pigeon

OTTAWA. — Me Raymond Denis a lié directement le nom du sénateur Louis-P. Gélinas, trésorier du parti libéral fédéral au Québec, à l'affaire Stonehill.

Autres informations en page 23

Le sénateur Denis a déclaré au cours de son discours qu'il avait obtenu des renseignements sur la demande de renseignements du sénateur Gélinas, avait été porté à son attention et qu'il avait communiqué par

Visiblement fatigué, mais d'une voix ferme, le jeune avocat que Me Lamontagne a accusé de tentative de corruption a donné sa version des faits au tribunal et fourni des explications.
— Le témoin affirme avoir fait part du rapport préliminaire sur la demande de résidence du millionnaire américain Harry S. Stonehill à deux personnes: M. Hal Dornan, un secrétaire du premier ministre Pearson et le sénateur libéral Louis-P. Gélinas.

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifié de "badinerie, qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne mît pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— Enfin, M. Denis soutient que ce "nous" ne s'appliquait pas seulement à lui mais bien aussi aux deux autres personnes présentes à cette seconde entrevue.

Cependant, contrairement aux paroles que le magazine "Time" met dans la bouche de M. Williamson, M. Denis soutient qu'il n'a jamais été question d'"arrangement" entre le sénateur Gélinas et lui.

Ce que l'on appelle aujourd'hui



Jacques Hébert arrive au Palais de justice de Québec. Mandat en mains, des agents de la PP étaient venus l'arrêter tôt hier après-midi, à Montréal, dans l'immeuble des éditions du Jour.

Amos: poursuite de \$2 millions contre les Richesses naturelles

par Claude Gendron

AMOS. — Des poursuites au civil pour un montant global de \$2,000,000 ont été intentées par la compagnie 20th Century Mining de Toronto, relativement à la dispute sur des claims miniers, dans la région de Malarctic, qui a son écho actuellement devant la Cour des Sessions de la Paix, à Amos.

Cette compagnie, dont le président est M. Gérard Faquette, également hôtelier à Val d'Or, a en effet, après avoir obtenu l'autorisation du gouvernement, intenté une poursuite en dommages de \$2,000,000 contre le ministère des Richesses naturelles. Selon Me Glen Howe, qui représente la compagnie, cette procédure a été intentée devant la Cour supérieure, à Québec, par Me Gilles Duguay, au nom de la Compagnie.

20th Century Mining allègue avoir perdu de l'argent depuis 1962, après avoir perdu des claims miniers "à la suite d'irrégularités" survenues au service des mines du ministère de M. René Lévesque.

Par ailleurs, en Cour supérieure à Amos, la compagnie a intenté une poursuite de \$5,000,000 contre les deux accusés subsistant présentement leur

procès dans une affaire de pots-de-vin, François-Urbain Roux, enregistreur des mines au ministère des Richesses naturelles et Ray Bazil Carson, prospecteur d'Ottawa, ainsi que les sociétés Black Cliff Mines, Dwyer Holding et Hanover Investments.

La compagnie allègue que Carson et avec le concours de

Roux, les trois sociétés lui ont fait perdre de l'argent en obtenant des droits qu'elle possédait en 1962 sur les terrains déjà mentionnés dans le canton de Malarctic, terrains où elle avait déjà entrepris des travaux.

Le ministère des Richesses naturelles est aussi mis en cause dans une requête d'in-

jonction que la compagnie a présentée en Cour supérieure d'Amos visant à récupérer ses claims et à empêcher les sociétés impliquées dans les poursuites à effectuer des changements sur les claims concernés ou à faire des transactions ou des travaux sur les terrains en question, tant qu'on n'aura pas éclairci toute l'affaire.

Le deuxième chef d'accusation est sensiblement semblable au premier, sauf qu'on y affirme que le prévenu aurait principalement conspiré pour offrir le pot-de-vin à un ministre ou à un fonctionnaire, au lieu de l'aider à la conclusion d'affaires avec le gouvernement du Québec. Soit, dans ce cas précis, l'émission d'un permis pour l'exploitation d'une piste de course.

Le deuxième chef d'accusation est sensiblement semblable au premier, sauf qu'on y affirme que le prévenu aurait principalement conspiré pour offrir le pot-de-vin à un ministre ou à un fonctionnaire, au lieu de l'aider à la conclusion d'affaires avec le gouvernement du Québec. Soit, dans ce cas précis, l'émission d'un permis pour l'exploitation d'une piste de course.

Quant au troisième chef, il se rapporte principalement au délit substantif. Le député de Saint-Jean y est accusé d'avoir effectivement exigé, accepté ou offert cette même somme de dix mille dollars pour obtenir le même permis d'exploitation d'un hippodrome.

On a immédiatement noté, il va sans dire, que bien que nommé comme conspirateur de Dupuis, le chiropraticien Deslauriers, de Saint-Jean, n'a pas été mis en accusation pour les mêmes délits.

Le fera-t-on ultérieurement? C'est ce que Me Duroc n'a évidemment pas voulu révéler dès hier après-midi.

Comparaison le 4 mars

On sait par ailleurs que, dans sa déclaration "solennelle" devant la Chambre des communes, l'ex-ministre d'Etat avait formellement nié avoir jamais exigé, réclamé ou reçu ce montant de \$10,000.

La semaine dernière, toutefois, à la suite d'une enquête relative à la faillite de Deslauriers, Dupuis admettait avoir emprunté une somme de \$5,000

du failli dont on était à étudier les débours financiers.
C'est le 4 mars prochain que, normalement, le prévenu devrait par ailleurs comparaître en cour.

C'est la date que le juge Régulier a fixée.
Il n'est toutefois pas impossible se présenter devant le magistrat avant cette date. Et à n'importe quelle date, en fait.

Reste qu'il n'était pas facile à rencontrer au cours de la Journée d'hier.
A son domicile, on a tout d'abord répondu qu'il était absent pour "une couple de jours".

Puis, lorsque la police, ayant

Voir DUPUIS en page 2



Yvon Dupuis comparaitra le 4 mars

par Léopold Litotte

ST-JEAN. — Quelques heures seulement après avoir été mis en possession du rapport final de la Gendarmerie royale sur l'affaire Dupuis, trois accusations différentes ont été portées par le procureur gé-

Autres informations en page 81

néral du Québec, hier après-midi, contre le député de Saint-Jean et ex-ministre d'Etat dans le cabinet Pearson. Il devra comparaître le 4 mars.

Les accusations ont été signifiées peu après 3 h. hier après-midi, au palais de justice de Saint-Jean, à la suite d'une entrevue de plus de soixante minutes entre l'un des principaux adjoints de Me Claude Wagner, Me Jacques Duroc, assistant-procureur général spécialement chargé des poursuites judiciaires dans toute la province, le "plaignant officiel", l'officier-commandant Maurice Nadon, de la Gendarmerie royale, et le juge André Regnier, de la Cour de magistrat.

Ces soixante minutes, Me Duroc les a apparemment passées à exposer au juge saisi de l'affaire la preuve que la Couronne entend faire contre l'ex-ministre récemment "limogé" du cabinet fédéral.

C'est d'ailleurs coutume courante, pour les juges, d'exiger de la poursuite un tel exposé de la preuve lorsqu'il s'agit d'émettre des sommations ou des mandats d'amener contre des personnalités politiques ou des "officiers" publics.

Le pot-de-vin de \$10,000.
Selon les plaintes portées par l'inspecteur Nadon, Dupuis aurait, entre le 1er janvier et le 30 juin 1961, à Saint-Jean, Québec et Ottawa, conspiré avec Roch Deslauriers et d'autres personnes jusque-là inconnues pour exiger, accepter ou offrir un pot-de-vin de \$10,000, en échange, en prétendant avoir de l'influence auprès du gouvernement de la province de Québec, d'un ministre ou d'un fonctionnaire de ce même gouvernement, et cela dans le but d'aider à la conclusion d'affaires avec le gouvernement du Québec. Soit, dans ce cas précis, l'émission d'un permis pour l'exploitation d'une piste de course.

Le deuxième chef d'accusation est sensiblement semblable au premier, sauf qu'on y affirme que le prévenu aurait principalement conspiré pour offrir le pot-de-vin à un ministre ou à un fonctionnaire, au lieu de l'aider à la conclusion d'affaires avec le gouvernement du Québec. Soit, dans ce cas précis, l'émission d'un permis pour l'exploitation d'une piste de course.

Quant au troisième chef, il se rapporte principalement au délit substantif. Le député de Saint-Jean y est accusé d'avoir effectivement exigé, accepté ou offert cette même somme de dix mille dollars pour obtenir le même permis d'exploitation d'un hippodrome.

On a immédiatement noté, il va sans dire, que bien que nommé comme conspirateur de Dupuis, le chiropraticien Deslauriers, de Saint-Jean, n'a pas été mis en accusation pour les mêmes délits.

Le fera-t-on ultérieurement? C'est ce que Me Duroc n'a évidemment pas voulu révéler dès hier après-midi.

Comparaison le 4 mars

On sait par ailleurs que, dans sa déclaration "solennelle" devant la Chambre des communes, l'ex-ministre d'Etat avait formellement nié avoir jamais exigé, réclamé ou reçu ce montant de \$10,000.

La semaine dernière, toutefois, à la suite d'une enquête relative à la faillite de Deslauriers, Dupuis admettait avoir emprunté une somme de \$5,000

Québec: règlement du conflit scolaire

par Teddy Chevalot

QUEBEC. — Le conflit entre 13 commissions scolaires de la périphérie de Québec et leurs 657 professeurs est maintenant réglé. Ce matin vers 11 heures, l'entente devait être signée entre les parties, et les professeurs retourneront au travail au plus tôt cet après-midi et au plus tard demain matin. Ainsi, après plus de trois semaines, 13,000 enfants voient leurs "vacances forcées" se terminer.

Cette entente s'est faite à la suite de conversations et de négociations ininterrompues au sommet qui ont débuté dimanche dernier pour se terminer tard hier soir.

De fait les deux parties en cause ont accepté comme négociateurs leurs organismes supérieurs respectifs, soit la Fédération des Commissions scolaires représentée par M. Alexandre Dugré d'une part, et la Corporation des Instituteurs catholiques représentée par M. Laval Grondin. Les deux étaient assistés de plusieurs conseillers.

Le règlement définitif auquel on est venu les deux parties est substantiellement le même que celui intervenu le 4 février dernier entre la commission scolaire Notre-Dame-des-Lautrentides et sa centaine de professeurs.

Le règlement comprend les points suivants:
• Les 13 commissions scolaires reconnaissent le principe de la sentence arbitrale exécutoire rendue par le juge Victor Tremblay le 19 novembre dernier, sentence qui était à la base même du présent conflit.

• Les 657 professeurs, de leur côté, s'engagent à retourner au travail dès cet après-midi au plus tôt ou au plus tard demain matin au plus tard.

• Les commissions scolaires payeront pour l'année 1963-64 un salaire égal à celui prévu par la sentence arbitrale et cette rétroactivité sera touchée dans les 30 jours.
• En outre, pour l'année 1964-65, les 13 commissions scolaires payeront à leurs professeurs.

Voir INSTITUTEURS en page 2

Violente sortie d'Air Canada à l'IATA

Le vice-président d'Air Canada dénonce l'arrogance des Etats-Unis en matière de tarifs aériens à la conférence de l'IATA à Paris, tandis qu'à Montréal, l'OACI inaugure des assises destinées à conclure un accord sur ces tarifs

de notre envoyé spécial André Boily

PARIS. — Les Etats-Unis ont subi ce matin, au cours d'une séance de la septième conférence des relations publiques de l'Association internationale de transport aérien (IATA), une condamnation probablement sans précédent de leur attitude au chapitre de l'aviation commerciale, et c'est par le vice-président d'Air Canada, M. Gordon Wood, qu'elle leur a été servie.

M. Wood qui possède un énorme prestige au sein de l'aviation civile mondiale a qualifié d'"arrogante, injustifiée et sottise" une déclaration que le pré-

sident de la Commission aéronautique des Etats-Unis, M. Allan Boyd, avait faite à l'IATA le 28 janvier dernier.

Il avait déclaré que "d'autres (il faisait allusion au gouvernement américain principalement) se chargeraient de régler les problèmes de tarifs aériens si l'IATA n'en venait pas à un prompt accord sur la question".

"Pourrais-je dire à M. Boyd, a déclaré M. Wood, ainsi qu'à n'importe quel autre membre de la Commission aéronautique américaine qui voudra bien m'écouter, que les compagnies membres de l'IATA ont réussi, depuis presque 20 ans, à surmonter leurs divergences d'opinion. Elles ont réussi à réduire

constamment les tarifs aériens alors que les prix montaient dans tous les autres domaines, et il n'y a, par conséquent, aucune raison valable pour que le sort des voyageurs aériens du monde entier soit abandonné entre les mains d'un "politically minded and dominated US board" qui cherche à contrôler nos affaires.

M. Wood dont l'intervention a été écoutée dans un silence religieux a été frénétiquement applaudi (mais pas par tous, il va sans dire) au terme de son allocution.

Une dépêche de la Presse associée ajoute que M. Wood a tenu, par ailleurs, à préciser qu'il ne s'agissait pas, dans les circonstances, de contester à un gouvernement quelconque le droit à des prérogatives nationales, mais il a insisté pour dire que les compagnies aériennes sont en contact direct avec le public, "et c'est ce public que nous devons servir".

D'après la même agence, M. Wood a suggéré que les questions de tarifs soient soumises à un tribunal d'arbitrage ne comprenant pas de membres.

L'OACI et le trafic aérien
Pendant que les assises de l'IATA battent leur plein à Paris, l'Organisation de l'avia-

tion civile internationale (OACI) convoquait hier à Montréal une réunion spéciale qui doit durer quatre semaines et au terme de laquelle les pays devront obligatoirement en venir à l'accord auquel il est fait allusion à l'IATA.

En effet, les plans régionaux de l'OACI, qui spécifient l'emplacement et le type des installations et services de navigation aérienne dont dépend l'exploitation sûre et économique des services aériens, embrassent ordinairement une période de cinq ans, qui est sur le point de se terminer.

Comme la circulation aérienne entre l'Europe et l'Amérique du Nord augmente considérable-

ment chaque année, l'espace aérien au-dessus de l'Atlantique Nord devient de plus en plus encombré. Il faudra sans doute élaborer des méthodes nouvelles dans les domaines du contrôle de la circulation aérienne, des télécommunications, de la navigation et de la météorologie.

Le problème se complique du fait que des avions supersónicos seront peut-être mis en service régulier au-dessus de l'Atlantique avant la fin de la période de temps considérée.

Le représentant de la France, M. Marcel Agassiz, a été élu, dès le début de la réunion d'hier, président d'assemblée par les quelque 30 délégués présents. Les premières discus-

sions ont porté sur la nécessité d'intégrer tout changement ou amélioration du trafic aérien nord atlantique dans un plan d'ensemble.

Plusieurs reprises, malgré l'affirmation du contraire, Me Regnier avait fait allusion à des pressions qu'il avait subies avant l'enquête préliminaire d'octobre dernier. Au cours de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire par Mes Yves-A. Perron et Paul Jolin, qui occupent pour Carson et Roux,

Voilà l'air CANADA en page 2

SOMMAIRE

- Annonces classées / 70 à 80
- Bandes dessinées / 81
- Corrier de Pauline / 26
- Décès, Naissances, etc. / 82
- Editorial / 6
- Education / 14, 15
- Finance / 60, 61
- Horoscope / 39
- Immeuble / 64, 65
- L'auto / 63
- Les patrons / 72
- Loisirs et récréation / 56, 57
- Mots croisés / 73
- Navigation / 10, 11
- Nouvelles internationales / 67 à 69
- Nouvelles météo / 83
- Radio et Télévision / 12
- Sciences / 40 à 42
- Session fédérale / 23, 31 à 33
- Session provinciale / 23, 33, 81
- Spectacles et Concerts / 58, 59
- Sports / 45 à 52, 54, 55
- Tribunaux / 8
- Vie féminine / 24 à 30
- Vie mondaine / 25
- Vie religieuse / 16 à 21
- Vie syndicale / 36, 37
- Votre médecin / 38

Le contrat du réseau aérien de l'Expo est adjudgé en vitesse

par Raymond Grenier

Le contrat pour les boucles secondaires — payantes celles-là — du réseau principal et gratuit de transport public de l'Exposition a été alloué d'une façon aussi expéditive que nombre d'autres marchés de la Compagnie de l'Expo. Ce réseau secondaire promènera les visiteurs dans les airs au-dessus des beautés de l'extension ouest (ex-ile Verte) de Sainte-Hélène et de la nouvelle île Notre-Dame.

On trouve l'appel d'offres pour ce réseau dans LA PRESSE et dans le "Star" du 4 janvier dernier. Il y était précisé que les soumissions devaient être présentées 22 jours plus tard, c'est-à-dire le 28 janvier. Il fallait que les éventuels soumissionnaires fussent particulièrement rapides pour faire les calculs nécessaires (à moins qu'ils ne fussent déjà faits) et soumettre leurs offres, dans un délai si court.

En fait, à ce que l'on dit, il n'y eut guère qu'un seul soumissionnaire sérieux. Jusqu'à plus ample informé, il faut tenir pour rumeur que

le nom de ce soumissionnaire unique soit "Montreal Locomotive Works Ltd." et surtout que cette compagnie soit une filiale de "Hawker Siddeley Canada Ltd.", qui est déjà adjudicataire, a-t-on dit, du marché pour le réseau principal.

En fait, l'adjudicataire du marché du réseau aérien secondaire est, dit-on, un "consortium" qui comprendrait des Suisses. Déjà, l'été dernier, des autorités de l'Expo '67 étaient allées voir le petit monorail de l'Exposition nationale suisse de Lausanne. Et l'on disait déjà sur les bords du lac Lemano qu'il n'y aurait rien de surprenant s'il était repris par l'Exposition universelle de Montréal après s'être gentiment tortillé à travers l'emplacement suisse.

Ce que voulait l'Expo, selon l'appel d'offres du 4 janvier dernier, c'était "un réseau monorail ou à tîmon simple (monorail, disait le texte anglais) ou tout autre système semblable pouvant transporter jusqu'à 6,000 visiteurs à l'heure".

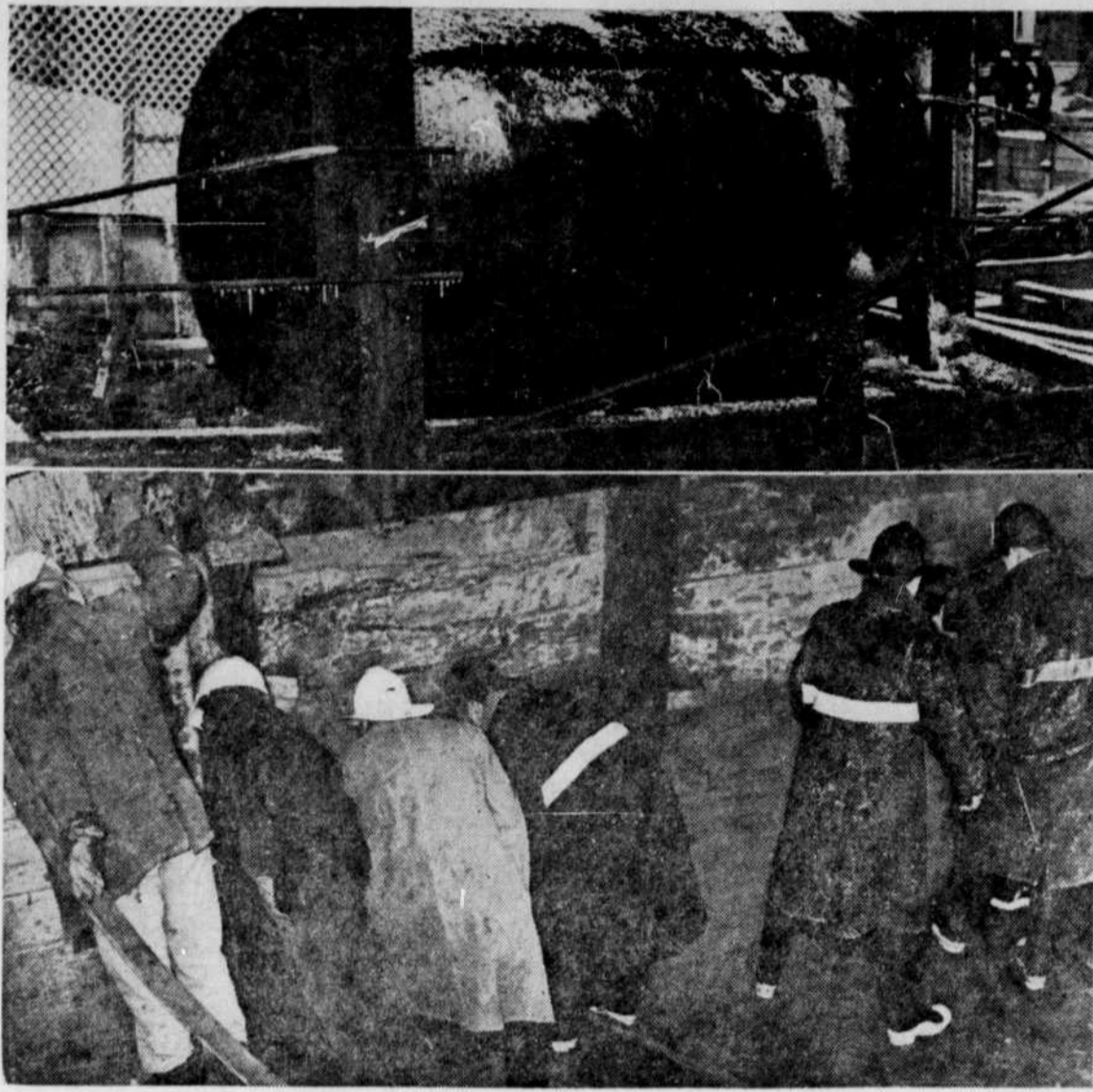
Comme celui de l'Exposition de Lausanne, le petit train aérien sera beaucoup moins suspendu que porté sur "tîmon simple" d'un pilier à l'autre, comme le monorail classique. Comme dans le système suisse aussi, les voitures seront lentes et légères: 12 pieds de longueur, 5 pieds de largeur, et capables chacune de transporter douze personnes assises.

S'il s'agissait de transporter le petit monorail tortillard de l'Exposition de Lausanne, il faudrait évidemment l'acheter. C'est sans doute cette nécessité évidente qui a inspiré une autre rumeur selon laquelle le comité exécutif de l'Expo aurait, le 20 février dernier, débouqué un crédit de garantie de \$6 millions pour faciliter à l'adjudicataire du marché la réalisation de son projet.

Le coût total du réseau secondaire est estimé à plus de \$3 millions et même à \$10 millions. Ce sont là des chiffres dont il est impossible d'obtenir confirmation.

Pour faire ses frais, l'adjudicataire et concessionnaire devra exiger pour l'utilisation de son monorail un prix qui soit raisonnable et modique à la fois.

La construction doit être terminée pour le 30 septembre 1966.



photos Roger St-Jean, LA PRESSE

L'Expo empiètera sur le terrain de l'île Ste-Hélène

Le comité exécutif de la ville de Montréal a autorisé hier la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 à empiéter sur le terrain de l'île Ste-Hélène (le parc disponible avant l'agrandissement).

Il s'agit d'autorisations qui concernent quatre emplacements:

No 1: terrain de stationnement situé à l'ouest de l'île, aux fins d'y ériger un immeuble temporaire qui abritera les services de sécurité (police et pompiers);

No 2: aux environs du terrain de jeux des tout-petits, aux fins d'y ériger, entre autres, le Pavillon du Japon;

No 3: terrain situé au sud des piscines de l'île, aux fins d'y aménager autour de la station de métro des débarcadères, des quais d'autobus, des voies de services, etc.

No 4: terrain situé au sud du terrain de stationnement du restaurant Hélène de Champlain, aux fins d'y ériger le Pavillon des Etats-Unis.

Une menace pour les pompiers

Les pompiers de Montréal ont combattu hier après-midi un incendie qui s'était déclaré sur un chantier du métro, rue Berri, entre les rues Sherbrooke et Cherrier. Les flammes ont pris naissance vers 1 h. 40 et moins de 20 minutes plus tard elles étaient complètement éteintes. Ces 20 minutes ont toutefois paru une éternité pour les pompiers, car, durant tout ce temps, les flammes léchaient dangereusement un réservoir d'huile qui se trouvait

à quelques pieds au-dessus de la tête des pompiers, menaçant continuellement d'exploser. Le feu n'a fait que des dégâts minimes aux barrières de bois élevées pour retenir la terre en bordure de l'excavation. Cet incident s'est déroulé à quelques pas seulement de l'école Notre-Dame-de-l'Espérance, qui avait été ravagée par les flammes la semaine dernière.

Montréal demandera à Québec de "geler" le revenu de la taxe de vente des 14 municipalités de la CMM

par Raymond Masse

Les représentants de 14 municipalités de la banlieue jetteront probablement les hauts cris lorsque l'Assemblée législative sera saisie du "bill" de Montréal.

L'équipe Drapeau-Saulnier n'ambitionne pas, cette fois-ci, d'annexer à Montréal une ou plusieurs municipalités, mais elle a l'intention de demander au Parlement de décréter qu'à compter du 1er mai 1965 les 14 municipalités membres de la Corporation de Montréal métropolitain ne reçoivent jamais plus que les montants qu'elles ont respectivement reçus durant l'exercice 1964-1965 comme quote-part du revenu de la taxe de vente perçu dans leurs limites et à Montréal même.

Pour les 14 municipalités, ce serait le "gel" quant au revenu de la taxe de vente.

Autrement dit, si l'Assemblée législative vient à approuver cette requête de la ville de Montréal, les 14 municipalités concernées n'enverront plus s'accroître, d'année en année, comme c'est le cas depuis longtemps, leurs revenus provenant de la taxe de vente.

Les 14 municipalités sont: Westmount, Outremont, Verdun, Lachine, St-Pierre, LaSalle, Hampstead, St-Laurent, Mont-Royal, Montréal-Ouest, Montréal-Nord, St-Michel, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

L'équipe Drapeau-Saulnier revient à la charge.

Faut-il rappeler que l'équipe Drapeau-Saulnier a demandé en vain, en 1961, au même Parlement de l'autoriser à garder dans ses coffres tous les revenus de la taxe perçus dans les propres limites de la ville de Montréal.

La nouvelle requête que l'équipe D.S. va recommander au conseil municipal d'adresser à l'Assemblée législative préconise une répartition nouvelle genre des revenus de la taxe spéciale appelée "taxe de vente" de 2% du prix de vente ou d'achat, en détail.

Actuellement, la charte de la ville de Montréal (article 94) stipule: Le revenu annuel ainsi perçu et provenant de cette taxe est, après déduction

des dépenses qu'elle a encourues pour son imposition et sa perception, partagé chaque année par la cité entre elle-même et les corporations municipales du territoire métropolitain, à l'égard desquelles la taxe ainsi partagée a été imposée et perçue. Ce partage est fait en proportion de leur population respective telle qu'établie, dans le cas de la ville, par l'estimateur et, dans le cas de chacune des autres municipalités, par le recensement fait dans l'année précédente ce partage et approuvé par la CMM, ou, à défaut d'un tel recensement, ou d'une telle approbation, par les moyens mis à leur disposition par la dite CMM.

Nouveau texte proposé

Hier, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a annoncé que l'administration proposera au conseil, vendredi, de demander à l'Assemblée législative d'ajouter l'article suivant:

"94a. A partir de l'exercice commençant le 1er mai 1965 et chaque année par la suite, la ville de Montréal verse à chacune des municipalités visées à l'article précédent, une somme égale à celle qu'elle a

versée au cours de l'exercice 1964-1965.

Ces sommes tiennent lieu de celles que la ville, en vertu de l'article précédent, devait établir et faire approuver par la Corporation de Montréal Métropolitain."

Sauf dans le cas de cette requête, le projet de bill de Montréal que le comité exécutif s'approprie à soumettre à l'approbation du conseil municipal ne suscitera pas beaucoup d'intérêt, semble-t-il.

Comme déjà annoncé, des projets d'amendements ont trait au poste de directeur des services municipaux.

Un secrétaire administratif

Il n'y aurait plus de "directeur des services municipaux". Nouvelle appellation: "Secrétaire administratif de la Ville". Et le "Secrétaire administratif de la Ville" aurait le statut d'un directeur de service. Le comité exécutif pourrait désormais siéger en son absence.

Selon un autre projet d'amendement, les dispositions de la charte qui ont trait aux directeurs des services s'appliqueraient également au secrétaire administratif et le conseil pourrait, dans un règlement,

définir ses tâches et ses prérogatives.

Un autre projet d'amendement propose: "Le secrétaire administratif doit remplir toutes les tâches que lui assigne le comité exécutif. A cette fin, les directeurs des services municipaux sont tenus de lui fournir tous les rapports qu'il réclame. Il doit transmettre au comité exécutif tous les renseignements utiles à la bonne administration de la Ville ainsi que toutes les communications qui lui sont adressées pour le comité exécutif."

Autres projets d'amendements

D'autres projets d'amendements ont trait notamment aux

FAITS divers

Collision: une femme et son enfant meurent

STE-SABINE. (PCI) — Une femme et son enfant ont perdu la vie, hier, dans un accident de la circulation, survenu entre Ste-Sabine et St-Camille-de-Bellechasse.

Les victimes ont été identifiées comme étant Mme Amélie Mercier, âgée de 43 ans, de St-Magloire, et son fils Jacques, âgé de trois ans.

La mère et l'enfant avaient pris place dans une auto qui est entrée en collision avec un camion remorque.

Ste-Sabine est situé à une trentaine de milles au sud-est de Québec.

Cambriolages dans deux maisons

Mlle Denise Paquette, 5665 rue St-André, app. 2, a rapporté à la police que les cambrioleurs lui avaient dérobé des articles de toutes sortes évalués à \$1840.

Mme Anne Mabeu, 9310 rue Millen, s'est fait voler pour \$800 de fourrures et de bijoux.

Un garçonnet se noie dans la rivière Châteauguay

VALLEYFIELD. (J.-D.G.) — On a retrouvé hier, au début de la soirée, le corps d'un garçonnet de sept ans, noyé dans les eaux de la rivière Châteauguay. Quelques heures plus tôt, au sortir de l'école, l'enfant était disparu sous les glaces. Il était le fils de M. et de

Mme Léon Robidoux, de la rue Prince, à Huntingdon.

Tombé à l'eau en même temps, son compagnon, David Brunette, est parvenu à s'agripper à la glace et à revenir sur la terre ferme. Il est le fils de M. et de Mme Archie Brunette, du 21 de la rue Henderson. Les deux garçonnet s'étaient aventurés à une quinzaine de pieds de la rive.

Des volontaires, assistés d'agents de la police municipale et de la Sûreté provinciale, ont effectué les recherches, malgré la nuit noire.

Le client qu'il fait monter... le fait descendre

M. Victor Millette, un chauffeur de taxi dont le domicile est situé au 6714 de la rue Briand, a eu l'infortune, vers 11 h. 15 hier soir, de faire monter un client... qui s'est vite empressé de le faire descendre, lui, après avoir auparavant pris l'argent qu'il avait sur lui.

St-Michel remédiera à l'insuffisance de la pression d'eau

par Thomas Duhaime

A la suite de la décision du conseil municipal de St-Michel de prendre les mesures nécessaires afin de remédier au manque de pression d'eau dans les conduites desservant, principalement, les 9e, 9e et 10e avenues, les courtiers d'assurance-incendie et les évaluateurs d'assurance mettront-ils en application l'augmentation de prime, soit environ \$1.50, qu'ils se proposent d'imposer à une dizaine d'entreprises industrielles?

Faisant suite aux demandes répétées du conseil, le directeur des travaux publics de St-Michel, M. Jean-Guy Lauson, ing. p. a fait part, hier soir, que des vérifications sur les conduites d'alimentation du secteur nord-ouest avaient été faites. Il en est résulté la suggestion suivante: la construction d'un nouveau tuyau d'amenée de 12" de diamètre, qui pourrait être raccordé à la conduite principale du boulevard Métropolitain et prolongé probablement par la 9e Avenue jusqu'à la 38e Rue.

Le conseil de St-Michel, sous

la présidence du maire suppléant Gérard Caron, a accepté d'emblée cette proposition devant solutionner ce problème d'urgence. Un avis de motion a été donné à cet effet. Le greffier de la ville a été chargé, séance tenante, de préparer un règlement qui sera soumis à l'approbation du conseil à une prochaine assemblée régulière.

Une estimation, préparée par l'ingénieur municipal, comportant toutes les dépenses à encourir pour la correction du réseau, s'élevait à \$105,000.

Sur-le-champ les ingénieurs-conseils à préparer, sans autre délai, les plans requis et les formules de soumission, désirant ainsi donner suite à la décision qui a été prise pour parer à cette situation d'urgence.

Une importante délégation de représentants de la Chambre de commerce de St-Michel et des compagnies intéressées assistait à l'assemblée.

A l'aide de tests d'écoulement, de pressions statiques et

de tests d'écoulement, de pressions statiques et

de tests d'écoulement, de pressions statiques et

examen de la

VERRES DE CONTACT LUNETTES MODERNES

optométristes

B. KEMP, O.D.
J.-C. LARIVIERE, O.D.

3e ETAGE 842-5151 POSTE 538

Dupuis

LOUEZ

OUTILS et EQUIPEMENT

LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION

273-2411

Perco

5272 BOUL. ST-LAURENT

le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

VOICI

La Gioconda

\$1995

Chaussure par excellence tant par sa souplesse, sa flexibilité, que par son élégance. Offert en veau noir ou brun, en suède gris ou café au lait. AAA, AA et B — 4 1/2 à 9 1/2.

Louis Des Lauriers Héroux & Fils

6914 ST-HUBERT — 273-2813 1500 est. MT-ROYAL — 521-3164
(angle Bélanger) 4029 est. ONTARIO — 521-9414

CLASSEUR PORTATIF AVEC SERRURE

Classeur en métal gris. Utile pour le bureau, la maison, le vendeur, etc... 12 chemises indexées incluses.

Dimensions format lettre, 5 1/2" de profondeur. Rég. 56.00. SPECIAL \$4.50

Dimensions format lettre, 10" de profondeur. Rég. 58.35. SPECIAL \$6.50

Dimensions format lettre, 5 1/2" de profondeur. Rég. 57.85. SPECIAL \$5.95

Pilon

STATIONERS INC.

Studebaker

"LA CANADIENNE" PAR EXCELLENCE

'65 **COMMANDER**

6 cylindres, 2 portes, essieu-glace 2 vitesses, briquet, alternateur.

AUCUN COMPTANT \$65 PAR MOIS

PRIX SPECIAL \$2295. de CLOUETTE

CLOUETTE Automobiles

4590 rue St-Denis Tél.: 844-4445

Les faux: la défense fera défiler ses témoins demain

par Maurice Marin

Après trois semaines d'audience ou déposeront 33 témoins, la Couronne a terminé sa preuve, hier après-midi, dans le cas de Marcel Sauvé, âgé de 33 ans, accusé de conspiration, d'incitation au parjure, de méfait, etc., dans l'affaire des faux certificats d'électeurs, affaire remontant au 2 novembre 1962, exactement dix jours avant les dernières élections provinciales.

Mais avant que ne prit fin la preuve du ministère public, M. L.-Philippe Landry, procureur permanent de la Couronne, a fait déposer deux anciens agents de la Police provinciale du Québec, qui ont déclaré "avoir été congédiés par suite

de déclarations qu'avait faites Omer Fontaine, parjure reconnu, dans cette cause". Même si l'avocat de la poursuite a déclaré sa preuve close, il se pourrait fort qu'un 39e témoin de la Couronne soit entendu dans la première semaine de mars.

En effet, M. Omer Auclair, un ancien procureur de la P.P., présentement investigateur spécial au Département du procureur général du Québec, est présentement en Floride "en mission spéciale", comme l'a souligné Me Landry, avec Me Gérard Laganière, et tous deux ne seront de retour dans la métropole que le deux du mois prochain.

Le chef de l'opposition a soutenu que, pour un projet de loi "de si grande portée", il fallait donner aux citoyens le temps d'en prendre connaissance et aux conseils municipaux le temps de convoquer une réunion de leurs membres pour formuler des représentations.

Rôle des députés

Répondant au chef de l'opposition, M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, lors que l'Assemblée législative entreprenait la deuxième lecture du bill 13 — projet de loi de la fusion volontaire des municipalités.

Après avoir, le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, avait présenté une motion demandant que soit retardé de 48 heures l'étude du projet de loi pour

permettre aux groupes concernés d'en prendre connaissance.

M. Johnson a fait état de télégrammes de protestations qui lui sont parvenus de conseils municipaux depuis vendredi dernier, jour où la substance du projet de loi fut révélée pour la première fois à la Chambre.

Le chef de l'opposition a soutenu que, pour un projet de loi "de si grande portée", il fallait donner aux citoyens le temps d'en prendre connaissance et aux conseils municipaux le temps de convoquer une réunion de leurs membres pour formuler des représentations.

Rôle des députés

Répondant au chef de l'opposition, M. Pierre Laporte, ministre, ont déclaré qu'ils avaient eux aussi reçu des télégrammes de conseils municipaux, dont certains protestaient contre l'adoption du bill 13. "Mais, a ajouté le premier ministre, c'est justement le rôle et le devoir des élus du peuple de l'étudier".

La motion de délai présentée par M. Johnson, qui fut exceptionnellement appuyée par des discours d'une demi-douzaine de députés d'opposition qui ne parlent pas souvent, a été rejetée par un vote de 42

Voir LAPORTE en page 4

Laporte: La plupart sont favorables à la fusion volontaire des municipalités

QUEBEC. (PCI) — "La plupart des citoyens du Québec sont favorables au projet de loi de la fusion volontaire des municipalités. Ne s'y opposent que les maires et les conseillers municipaux qui ont peur de perdre un emploi."

C'est ce qu'a affirmé hier soir M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, lors que l'Assemblée législative entreprenait la deuxième lecture du bill 13 — projet de loi de la fusion volontaire des municipalités.

Après avoir, le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, avait présenté une motion demandant que soit retardé de 48 heures l'étude du projet de loi pour

permettre aux groupes concernés d'en prendre connaissance.

M. Johnson a fait état de télégrammes de protestations qui lui sont parvenus de conseils municipaux depuis vendredi dernier, jour où la substance du projet de loi fut révélée pour la première fois à la Chambre.

Le chef de l'opposition a soutenu que, pour un projet de loi "de si grande portée", il fallait donner aux citoyens le temps d'en prendre connaissance et aux conseils municipaux le temps de convoquer une réunion de leurs membres pour formuler des représentations.

Rôle des députés

Répondant au chef de l'opposition, M. Pierre Laporte, ministre, ont déclaré qu'ils avaient eux aussi reçu des télégrammes de conseils municipaux, dont certains protestaient contre l'adoption du bill 13. "Mais, a ajouté le premier ministre, c'est justement le rôle et le devoir des élus du peuple de l'étudier".

La motion de délai présentée par M. Johnson, qui fut exceptionnellement appuyée par des discours d'une demi-douzaine de députés d'opposition qui ne parlent pas souvent, a été rejetée par un vote de 42

Voir LAPORTE en page 4

élégance et confort

combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce

SUPPORT ADDITIONNEL

Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.

Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées.

845-7251

PHARMACIE MONTREAL

La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

916 est, rue Ste-Catherine

POUR CONSTRUIRE ACHETER-REFINANCER

Obtenez rapidement un

PRET

1^{ère} HYPOTHEQUE

6 1/2%

LE TAUX LE PLUS BAS!

Montreal et banlieue • Aucune commission • Que vous soyez client ou non • Consultez le Gérant

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

66 succursales ouvertes tous les soirs de 7h. à 8h.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

M. Millette s'était arrêté pour prendre le "suspect" sur le boulevard Monk, à l'angle de la rue Jolicoeur, à Ville-Emard. Le voleur, un jeune homme de 20-22 ans, lui demanda alors de le conduire à Chomedey. L'auto roulait sur le boulevard Monk, un bon moment, lorsque, à la hauteur du boulevard, le bandit sortit ce qui semblait être un revolver et ordonna au chauffeur d'immobiliser son auto et de lui remettre son argent et ses clés. Après que M. Millette se fut exécuté, le suspect le fit descendre et démarra en vitesse.

Fausse alerte à la bombe dans une école

Un mauvais plaisant a obéi les autorités de l'école secondaire régionale Gérard-Filion, du comté de Chambly, à donner un congé forcé aux quelque 5.000 élèves qui fréquentent cette institution sise à l'angle des boulevards Curé Poirier et Taschereau, à Jacques-Cartier.

Le directeur de l'école a reçu, vers 2 h. 30, un appel téléphonique anonyme d'une personne disant qu'une bombe avait été placée dans l'immeuble et qu'elle devait faire explosion vers 4 h. 30.

Le directeur a immédiatement donné l'ordre d'évacuer l'école et il a alerté la police de Jacques-Cartier. Le directeur de police Paul Charon s'est rendu sur les lieux en compagnie d'une dizaine d'hommes et l'on a entrepris de fouiller méticuleusement tous les recoins de l'immeuble de construction récente.

Après deux heures de vaines recherches et constatant qu'aucune explosion ne se produisait, on devait se rendre à l'évidence. L'appel téléphonique était l'oeuvre d'un mauvais plaisantin.

L'école Gérard-Filion, la plus grande école secondaire de la région métropolitaine, reçoit des élèves d'endroits aussi éloignés que Varennes, Chambly et Laprairie. Cette institution dispose d'un personnel enseignant composé de plus de 160 instituteurs.

Après ce congé forcé les élèves ont repris leurs cours ce matin.

Cambriolages à Iberville

IBERVILLE (DNC) — Deux cambriolages ont tenu les limiers de la sûreté municipale d'Iberville fort occupés au cours de la nuit de lundi à mardi.

Les vols ont rapporté à leurs auteurs la jolie somme de \$1.637.

Les bandits se sont tout d'abord attaqués à un garage, propriété de M. Normand Beauregard, et situé à l'angle de la 1ère Avenue et de la rue Missiquoi. A cet endroit, les malfaiteurs ont volé de l'argent, une automobile, des

LAPORTE

SUITE DE LA PAGE 3

contre lui. En réponse aux télégrammes de protestations venus des conseils municipaux qui déplorent surtout dans le projet de loi la disparition de référendum dans un projet de fusion de municipalités, M. Pierre Laporte a convenu que le projet de loi de la fusion volontaire des municipalités écarte en effet le référendum.

Il a noté toutefois qu'il ne s'agit pas d'un précédent. D'autres lois provinciales, a-t-il dit, depuis une dizaine d'années, tendent à écarter le référendum. De plus, dans les autres provinces canadiennes, notamment en Ontario, le référendum n'est pas toujours prévu dans le cas de fusions ou d'annexions de municipalités. M. Laporte a souligné que l'"Ontario Municipal Board" peut d'office décider de fusionner deux ou plusieurs municipalités.

Le référendum

Alores qu'avant 1954, au Québec, une municipalité ne pouvait contracter un emprunt sans consulter par le moyen du référendum les électeurs propriétaires. L'Assemblée législative il y a onze ans adoptait une loi prévoyant une procédure qui n'exige pas nécessairement la tenue d'un référendum dans le cas d'un emprunt municipal. M. Laporte a ajouté que cette procédure a été mise au point sous le régime de l'Union nationale.

"Considéré comme sacré il y a 25 ans, a dit M. Laporte, le référendum s'est libéralisé et il n'est plus considéré comme une façon normale de consulter les citoyens".

M. Laporte a par ailleurs fait valoir que, par le projet de loi qui favorise le regroupement municipal, la qualité des services municipaux — ceux-ci étant plus considérables — sera susceptible de s'améliorer.

Le ministre des Affaires municipales a dit aussi que, sans une réforme de l'organisation municipale de la province, c'est contre cette organisation, "qui remonte à 1800", que viendront "se heurter et mourir les autres réformes, économiques, sociales, les réformes d'éducation, lancées par d'autres ministères du gouvernement".

neus et des batteries, le tout d'une valeur de \$1.565. Pendant ce temps, la salle de quilles Toupin, sur la 5e Avenue, a également reçu la visite de cambrioleurs qui ont pris la fuite en emportant une somme de \$52 en argent.

Deux maisons sont la proie des flammes, à Ottawa

OTTAWA (PC) — Par une température de plusieurs degrés sous-zéro, sept personnes ont été forcées de quitter précipitamment leur demeure, tôt hier matin, alors que les flammes ravageaient deux maisons contiguës du centre de la ville, à Ottawa.

Le pompier Roland Proulx, âgé de 41 ans, a été hospitalisé, ayant subi des brûlures du premier degré au visage et aux mains, en combattant les flammes. Les occupants des deux logis ont toutefois réussi à s'en tirer indemnes.

On croit qu'une chaudière défectueuse serait à l'origine de l'incendie.

Vol d'une auto contenant 18 chèques de \$500 chacun

M. Maurice Rochefort, 1800 rue Dézéry, s'est fait voler son auto stationnée en face du 3120 rue Granby, vers 9 h. hier soir. Ce qui rend la victime de ce vol plus malheureuse ce sont les 18 chèques au montant de \$500 chacun payables au porteur qui étaient dans le coffre à gants.

Incendie dans un restaurant de Jacques-Cartier

Répondant à une alerte générale, les pompiers de Jacques-Cartier ont combattu, hier midi, un incendie qui faisait rage au restaurant Auteuil, au 1400 Chemin Chamblay.

Les flammes, qui auraient pris naissance dans la cuisine de l'établissement, ont lourdement endommagé l'intérieur du restaurant.

Une rapide intervention des pompiers a toutefois permis d'empêcher les flammes de se communiquer à plusieurs autres établissements commerciaux contigus au restaurant.

Raid de cagoullards dans une maison de Valleyfield

VALLEYFIELD (J.D.G.) — Profitant de l'absence du mari qui était à son emploi, deux cagoullards armés de revolvers ont pénétré par effraction durant la nuit de lundi, au 25 de la rue Clermont à Valleyfield, pour ligoter Mme Pierre Cadieux qu'ils conduisirent au sous-sol sans toutefois la molester le moins.

ST-MICHEL

SUITE DE LA PAGE 3

d'études au pithomètre sur les principales conduites d'alimentation, les résultats ont démontré, selon l'ingénieur Laurin, que le système actuel ne répondait plus à la demande de consommation de l'ordre de 2.800.000 gallons par jour, ce qui fait que, lors d'un feu, la pression résiduelle descend aussi bas que 15 à 20 livres par pouce carré durant les périodes critiques.

Ces données, récemment vérifiées par des tests fait antérieurement par l'Underwriter, montrent clairement la véracité de l'étude faite par l'ingénieur municipal, tel qu'il l'a déclaré dans son rapport.

En date du 18 février dernier, sous la signature du secrétaire-trésorier, M. Claude Durand, la Chambre de commerce, mandatée par un groupe d'industriels touchés par ce problème du manque de pression d'eau temporaire à St-Michel, s'adressait au conseil municipal pour faire valoir que les courtiers des requérants les avaient avisés qu'une majoration d'environ 250% dans leurs primes d'assurance-feu deviendrait en vigueur.

Les principales entreprises affectées par cet avis seraient: Paramount Furniture Mfg. Co., Superior Brush Mfg. Co., Bessner Bros. Holdings Corp., H. Boisvert Engr., Universal Associates Ltd., S. A. Sheffer Co. Ltd., Rousille Transport Co., Jacques-Cartier Printing Co., et Sheffer Industries, Inc.

Selon des rumeurs, dont on retrouve les échos dans un journal local, ces compagnies, mises en face d'une telle situation, se proposaient de démanteler leurs pénates dans un autre centre industriel. Il semble qu'il n'en sera rien, cependant, à la suite de la décision prise par le conseil municipal de St-Michel.

Autrement, à ce qui a été répété, semblable exode aurait éventuellement entraîné la mise à pied de quelque 600 employés.

tants après le départ des malfaiteurs, qui prirent soin de sectionner les fils téléphoniques avant de prérider la clef des chambres.

Les cagoullards se montrèrent méticuleux dans leurs recherches puisqu'ils n'éveillèrent même pas les 2 enfants de la famille Cadieux qui dormaient dans une chambre du 2e étage. Mme Cadieux révéla au représentant de LA PRESSE que ses "visiteurs" nocturnes mesuraient environ 5'10", étaient sveltes et pouvaient être âgés dans la vingtaine. D'ailleurs Mme Cadieux qui garda son sang-froid pendant tout ce temps, posa quelques questions à l'un d'eux qui affirma avoir 19 ans. Devant les réprimandes de Mme Cadieux, quant au choix de sa "vocation", le bandit déclara qu'il exerçait un métier "payant". Ce qui laisse supposer qu'ils n'ont pas à leur première offense. Vêtus de noir, ils portaient des gants blancs, ce qui s'avère peut-être la haute nouveauté parmi la clique des cagoullards nouvelle vague. Une enquête a été instituée.

Un homme est poignardé

Dans le vestibule du restaurant Dino's, 7905 rue St-Denis, à Montréal, peu avant 11 h. hier soir, M. Louis Charles Lachance du 5179 rue Durocher, a été blessé d'un coup de poignard. Il a été transporté à l'hôpital Flury.

Messager victime d'un hold-up

Un revolver noir braqué sous le nez, un jeune messager a dû remettre une somme de \$10 à deux individus qui ont ensuite pris la fuite à pied, vers 8 h. 30 hier soir.

Un enfant péri dans un incendie

Un bambin âgé de 3 ans a péri ce matin dans l'incendie qui a détruit la maison de ses parents, M. et Mme Beauchamp, à Côte-Ste-Catherine, en banlieue de Montréal, sur la rue sud.

FAUX

SUITE DE LA PAGE 3

"Nous n'avons pu savoir de quelle "mission spéciale" il s'agit, mais ce n'est certainement pas un voyage de repos pour ces deux infatigables travailleurs.

Me Daniel Johnson serait appelé à déposer lundi. Jeudi, donc demain, Me Raymond Daoust, c.r., commencera à faire défiler ses témoins... de la défense, au nombre de 15 à 20.

Et au nombre de ces témoins on remarquera Me Daniel Johnson, c.r., chef de l'Union nationale et de l'opposition à l'Assemblée législative du Québec; l'inculpé Sauvé; Jean-Paul Boisjoly, âgé de 43 ans, le dernier accusé dans cette affaire de faux certificats, et Guy Masson qui, on le sait, a déjà déposé à l'enquête Dorion.

Quand Me Johnson sera-t-il prêt à "monter" dans le box aux témoins? Tout probablement lundi prochain, quand nos députés ne siégeront pas. Au tout début de l'affaire des faux certificats (4.000 certificats contrefaits trouvés dans un casier de la consigne, à la gare Windsor), André Lagarde, alors organisateur en chef de l'Union nationale dans le district de Montréal, et Gaston Archambault, ancien membre de la Police provinciale, avaient été accusés et traduits en Correctionnelle. Mais ils avaient été libérés des leur enquête préliminaire.

Les dépositions des deux agents demis de leurs fonctions. L'ancien agent de la PP, Robert Lévesque, âgé de 28 ans, a relaté la conversation qu'il avait eue avec Omer Fontaine, parjure reconnu, celui-là même qui avait été appréhendé au tout début de novembre 1962 au moment où il se présentait à la gare Windsor... pour prendre possession du fameux paquet contenant les faux certificats. On sait que, subseqüemment, Fontaine s'était reconnu coupable de parjure et avait été envoyé au pénitencier pour deux ans.

Lévesque, présentement en chômage, a rappelé "qu'il était de faction... de service" aux cellules de la PP, rue McGill, lorsqu'il a rencontré Fontaine qui y était détenu.

Fontaine l'a reconnu comme ayant déjà été gardé à la prison de Bordeaux.

Et Fontaine lui aurait confié "qu'il serait comblé d'argent une fois mis en liberté... qu'il recevrait même \$20.000 pour la commission qu'il avait faite". Le témoin a dit s'être esclamé devant une telle déclaration. Le témoin a ajouté que Fontaine lui avait dit avoir rencontré deux hommes à l'extérieur d'un café de la rue Saint-Denis et que l'un d'eux, qui disait s'appeler Archambault, lui avait demandé "de faire la commission" à la gare Windsor. Le lendemain soir, Lévesque et le détenu lui a déclaré "qu'il craignait pour sa "C'était une fausseté".

"En réponse à une question du procureur de la Couronne, le témoin a dit qu'il n'avait jamais été question de Daniel Johnson au cours des deux conversations. Puis le témoin a expliqué qu'il avait été demis de ses fonctions "pour avoir refusé de signer une déclaration qui "n'était pas la mienne". Dans cette déclaration, il était



photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Scène printanière par un froid intense

A voir ces trois gamins barboter joyeusement dans quelque trois pouces d'eau, on serait enclin à croire que le printemps est revenu et que cette mare d'eau a été formée à la suite du dégel, mais il n'en est rien. Cette scène a été croquée par un froid intense, hier après-midi, à l'angle des rues Wellington et Charlevoix, dans le quartier de la Pointe St-Charles. Ce déluge miniature était tout simplement occasionné par le bris d'une conduite d'eau, qui s'est produit vers 3 h. 45. En l'espace de quelques minutes, l'eau s'est répandue jusqu'à la rue Hibernia, vers l'est, et la rue Rozel, vers le nord, obstruant complètement la circulation dans ce secteur. Les employés de la Voirie ont fait diligence pour réparer les dégâts, de sorte que, moins d'une heure plus tard, la situation était complètement rétablie.

Construction d'un entrepôt pour l'Office national du film

OTTAWA — Le ministre des Travaux publics, M. Lucien Carlin, a annoncé qu'un contrat en vue de la construction d'un entrepôt pour l'Office national du film venait d'être adjugé à la société Prier Enterprises Inc. de Chomedey.

La SSJB veut une suspension des procédures en cours

Le juge André Nadeau, de la Cour Supérieure, a remis à cet après-midi, à 2 h. 30, l'instruction de l'injonction réclamée par un groupe de 9 membres de la SSJB pour empêcher la tenue de l'assemblée générale le 9 mars prochain. Dans l'interim, Mes Henri-Paul Lemay et George Emery se présenteront à la Cour d'Appel pour tenter d'obtenir la suspension sine die de l'instruction de l'affaire.

Les procureurs de la SSJB soulevaient une question de droit et soutenaient que, la procédure d'injonction n'ayant pas été greffée sur le mandamus, ils ont le droit de la contester comme une procédure ordinaire et de la faire placer sur le rôle du tribunal. Me Alphonse Barbeau a répliqué que tout en étant indépendante, l'injonction se rapporte par sa nature au mandamus. Le juge Nadeau a rejeté l'objection de droit et a déclaré que si l'injonction a l'apparence d'être une procé-

Commissaire général britannique à l'Expo

LONDRES (Reuters) — Sir William Oliver, qui était jusqu'ici haut-commissaire de la Grande-Bretagne en Australie, assumera, au mois de juin prochain, le poste de commissaire général britannique auprès de l'Expo.

C'est ce qui a été annoncé, hier, en même temps que le remplacement en Australie de sir Charles Johnston, qui est actuellement sous-secrétaire adjoint pour les affaires économiques au Foreign Office.

dit "qu'il n'avait jamais parlé à Fontaine". "C'était une fausseté", a ponctué le témoin qui a ajouté "que tout le contenu de la déclaration était faux et qu'il n'avait jamais menacé Fontaine".

A l'autre ancien agent, Jacques Simard, de Québec, on a également montré une déclaration que Fontaine avait signée pendant qu'il (Fontaine) se trouvait, cette fois-ci, détenu dans la Vieille Capitale. Dans cette déclaration, Fontaine disait avoir été menacé par Simard en ces termes: "qu'il ferait mieux de dire que les "libéraux" l'avaient envoyé chercher le paquet à la gare".

A la suite de ces deux témoignages d'anciens policiers, le procureur de la Couronne a fait de nouveau entendre Fontaine.

Puis à un certain moment, le juge Trahan a déclaré "qu'il prendrait de préférence la parole de témoins qui n'ont pas d'antécédents judiciaires".

"Et pour conclure, le président du tribunal a tenu à faire remarquer "que Fontaine, après son arrestation, n'avait pas eu de cautionnement. Il a prié les journalistes de le noter... et de l'écrire... "en toute justice".

L'avocat de la défense a contre-interrogé Fontaine assez longuement pour finalement lui demander "s'il lui arrivait parfois de dire la vérité".

Le témoin a répondu: "Vous savez, cette affaire de faux certificats... il y a si longtemps que ça dure qu'on ne peut pas se souvenir de tout".

Les scouts tiendront à l'été un Jamboree sans précédent au Canada

Pour la première fois au Canada, le mouvement scout tiendra en juillet prochain un Jamboree provincial conjoint, groupant plus de 1.300 scouts dont 600 de langue française et 600 de langue anglaise. Un grand nombre de scouts des autres provinces du Canada et des Etats-Unis participeront également à cet événement unique dans les annales scoutistes canadiennes.

C'est ce qu'ont annoncé ce matin, lors d'une conférence de presse tenue dans le cadre de la Semaine scoutie actuellement en cours, MM. John W. H. Miner, commissaire provincial des Boy Scouts of Canada, et Louis Pronovost, commissaire de l'Association des Scouts catholiques du Canada. Cette manifestation, organisée conjointement par les deux associations, aura lieu à Drummondville, du 4 au 10 juillet prochain.

C'est dans le but de "promouvoir un plus grand rapprochement par le dialogue entre les jeunes des deux principaux groupes ethniques du Canada" que les autorités scouts du Québec ont organisé ce Jamboree. "Tous les travaux de préparation et d'administration se font conjointement par

L'UMM proteste contre le bill 13

Après le Conseil de coordination intermunicipal et le Conseil intermunicipal de l'île Jésus, le super-organisme qui groupe les municipalités membres des deux premiers, l'Union des municipalités métropolitaines, vient de protester contre l'adoption du bill 13 par l'Assemblée législative.

L'UMM, au nom des 26 municipalités de l'île de Montréal et des 10 municipalités de l'île Jésus qu'elle représente, a fait parvenir à tous les membres de l'Assemblée législative un télégramme dans lequel elle formule son opposition à cette loi favorisant la "fusion volontaire" des municipalités.

Elle demande principalement que le projet de loi soit amendé avant son adoption finale de façon à reconnaître le droit fondamental de tous les citoyens d'être consultés par référendum. Alors seulement, les fusions seront volontaires, explique-t-elle.

Puis elle qualifie le bill 13 tel que présenté, "de violation flagrante de la liberté d'expression, principe de base de la démocratie".

Vic Lévesque subira un autre procès à Ottawa, en avril

OTTAWA (PC) — Victor "Pretty Boy" Lévesque, condamné il y a trois semaines à 25 ans de prison et à 15 coups de fouet pour vol à main armée et viol, subira un autre procès en avril, à Ottawa, relativement à une autre accusation de hold-up.

Un grand jury a déclaré fondés, hier, les chefs d'accusation contre Lévesque. Le procès a été ajourné au mois d'avril parce que le témoin de la Couronne, M. Herbert Plante, dont la maison avait été envahie par des gunmen, le 9 novembre 1963, à Ottawa, demeure maintenant en Floride, où le climat se prête mieux à la convalescence que lui a conseillée son médecin à la suite d'une maladie.

La Bible vous parle. Chasse la tristesse: car la tristesse en a perdu beaucoup, elle ne saurait apporter de profit. (Eccl. 30, 25)

BREVETS D'INVENTION
 Marques de commerce
 Dessins de fabrication
 en tous pays
**MARION, MARION,
 ROBIC & BASTIEN**
 2100, Drummond, Montréal 25

COURS DE FORMATION EN GENIE INDUSTRIEL

Préparer aux examens officiels des "Work Study Technologists" permettant de devenir technicien en génie industriel et de se mériter le certificat d'"Associate Member" A.M.I.I.Tech.

LE COURS S'ADRESSE AUX
 Directeur de production, contremaîtres, comptables en prix de revient, Time Study men ou toute personne désirant faire une carrière dans différentes spécialités du génie industriel.

Exigences: posséder un certificat de 11e année ou l'équivalent, \$40.00 par série de 40 heures.

DEBUT DU COURS
 Les mardis, 7 h. à 10 h. p.m.

Le cours se donne à raison de 3 heures par semaine. Possibilité de choisir entre le lundi soir ou le samedi avant-midi. Il est aussi possible de s'inscrire à un cours par correspondance.

DUREE DU COURS: 3 séries de 40 heures donnant total de 120 heures.

Pour renseignements additionnels, écrire à Case 9874, La Presse

Le Style "COLONIAL" en grande vogue chez F. Courtemanche

Un mobilier de grand style et de confort assuré pour votre vivre ou votre sous-sol.

JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER

LIT CONTINENTAL 30"
 Matelas et sommier-boîte à certaines de ressorts et pattes... Très solide.
 Valeur \$47.95
\$32.95

LIT CONTINENTAL 36"
 Matelas et sommier-boîte à certaines de ressorts et pattes... Très solide.
 Valeur \$57.95
\$57.95

LA PLUS BELLE VALEUR A MONTREAL
 Le "LAFAYETTE"
 LIT CONTINENTAL 30" AVEC TETE COMPRISE
 spécialement conçu pour F. Courtemanche Ltee par un de nos manufacturiers les plus réputés. Ce matelas piqué est de construction robuste et à certaines de ressorts LE TOUT comprenant: MATELAS, SOMMIER-BOITE, TETE et PATTES.
 Tel qu'illustré GRAND SPECIAL
 Aussi disponible en 36" sur demande

FUTURS MARIÉS!
 Venez nous visiter. Vous serez surpris du choix, de la qualité et des prix chez F. Courtemanche Ltee.

F. Courtemanche
 6729, ST-HUBERT
 Au nord de St-Zotique
 CR-2-1137-38
 Ltee

5 ETAGES DE MEUBLES DE CHOIX

Au service d'une nombreuse clientèle depuis plus de 26 ans

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Tréfilé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques.

MONTREAL, MERCREDI 24 FEVRIER 1965 — 81e ANNEE — No 45

Du nouveau dans la loi des mines

SI CLAIRE et concise que ses auteurs l'ait voulue, la nouvelle loi des mines (bill 8) n'en reste pas moins imposante avec ses 317 articles en 33 sections.

C'est toutefois le fond plutôt que la forme d'une loi qu'on discute ordinairement, et ici il ne manque point :

- 1) le bail minier (durée maximum de 50 ans, renouvellements compris) remplacera la concession permanente. Amélioration évidente.
2) dans le Nouveau-Québec, les permis d'exploration, accordés par le conseil des ministres, devront respecter les normes prévues dans la loi. Autre innovation heureuse, même si elle laisse encore beaucoup de latitude.
3) une procédure relativement simple permettra la révocation d'anciens droits inexploités et, sur les concessions postérieures au 1er juillet 1911, la taxe annuelle sera d'un dollar l'acre (au lieu de dix cents) si on n'y a pas effectué un minimum de travaux.
4) à l'avenir, les terrains renfermant des matériaux de construction seront assujettis au processus d'acquisition décrit dans la loi des mines.
5) le jalonnement par procuration est aboli, mais la même personne pourra jalonner 1.200 acres par an (au lieu de 200 pour son compte et 400 pour autrui).

Ces quelques points, qui intéressent d'abord le prospecteur ou l'exploitant, n'en révèlent pas moins à tous un nouvel esprit, un début de modernisation dans un domaine auquel si peu d'industriels du Québec se sont intéressés.

D'autres décisions paraissent susceptibles d'avoir, le moment venu, des conséquences plus spectaculaires. Mentionnons la section "entièrement nouvelle" relative à la recherche du pétrole. Si, enfin, on trouve dans le Québec assez de ce combustible pour l'exploiter, personne ne sera pris au dépourvu. Le gouvernement se réserve déjà le droit de dégrever l'heureuse entreprise et de lui accorder des permis d'exploration pour 600.000 acres (au lieu du maximum ordinaire de 180.000) si ces découvertes se trouvent dans le comté de Rimouski ou plus bas,

dans le fleuve et le golfe, le Nouveau-Québec, le territoire d'Abitibi ou la baie James (art. 144 et 155). Si cela ne rassure pas les grandes compagnies sur les idées du ministre, que leur faudrait-il ?

La création d'un tribunal minier ayant juridiction sur tout litige relatif à des droits, privilèges ou titres conférés par la loi est une autre innovation dont on peut attendre d'heureux résultats. L'ancienne loi attribuait des pouvoirs à un commissaire des mines, mais le gouvernement même n'était pas certain de la légalité du tribunal et il n'a jamais nommé de commissaire. Cette fois, c'est un juge de district ou des sessions que la loi autorise à nommer juge des mines. Encore faudra-t-il qu'il fasse la nomination.

Enfin — et ce point doit être cher à M. Lévesque — la nouvelle loi établit le principe de la participation des syndicats à la surveillance des mesures de sécurité obligatoires dans une mine: 1) le syndicat recevra comme le ministre avis de tout accident causant la mort ou des blessures, et 2) lors de ses inspections, l'inspecteur des mines "peut exiger" qu'un représentant syndical l'accompagne. Ce "peut", on l'aura remarqué, n'est pas un "doit" et il laisse, en pratique, pleine discrétion à l'inspecteur et au ministre. Sous M. Lévesque, tout ira bien, croyons-nous, mais son successeur, lui, aura-t-il le même souci? Qu'on prévienne donc plutôt: le syndicat "pourra exiger" que son représentant accompagne l'inspecteur.

Ces innovations, la dernière surtout, si on la complète, paraissent dignes d'être retenues et suivies de gestes concrets, y compris la nomination d'un nombre suffisant d'inspecteurs compétents et sensibilisés aux problèmes complexes de la sécurité et de l'hygiène industrielles.

Enfin, la nouvelle loi contient moins de recours que l'ancienne au "lieutenant-gouverneur en conseil", i.e. au conseil des ministres, mais elle en contient encore beaucoup, comme si le gouvernement trouvait plaisir à se réserver des séries d'embêtements successifs à propos de tout et de rien: superficie maximum d'un bail, exploitation de sable et gravier, recherche d'or et d'argent sur les terres cédées avant 1880, expropriations, etc. Ça ne semble, du moins aux yeux du profane, ni nécessaire ni logique quand on se donne tant de mal pour moderniser une loi!

Suprême précaution démocratique? Qui sait?

Jean-Thomas LAROCHELLE

LA PAROLE EST A NOS LECTEURS

Il faut empêcher la guerre au Vietnam

Monsieur le Rédacteur,

"C'est vers des solutions autres que militaires qu'il faut se tourner," pouvait-on lire dans un éditorial au sujet de Vietnam, dans LA PRESSE, le 9 février.

Le Conseil de Montréal pour la paix appuie cette position de tout coeur et fait appel à M. Lester B. Pearson, premier ministre du Canada, pour qu'il déclare catégoriquement que le Canada s'oppose aux démarches militaires des Etats-Unis contre le Front de Libération du Vietnam et que le Canada n'interviendra lui-même jamais dans les affaires intérieures de Vietnam. En plus, le Conseil de Montréal pour la paix prie instamment le premier ministre du Canada de constater que le Canada travaillera de toutes ses forces pour le rappel des forces militaires étrangères du territoire et des environs de Vietnam afin que la paix et l'indépendance puissent être restaurées au peuple vietnamien. Bien que le Conseil de Montréal pour la paix accueille la prise de position du premier ministre en faveur de la paix et de l'indépendance et la neutralité du Vietnam, il déplore les motifs pessimistes du premier ministre au sujet de la possibilité de restaurer la paix en Vietnam; remarques qui appuient les militaristes et non pas les forces de la paix.

Le Conseil de Montréal pour la paix note que les publications mêmes des Etats-Unis reconnaissent que plus de 80% du peuple et du territoire de Vietnam se dressent contre la présence militaire des Etats-Unis. C'est le peuple entier qui se défend contre l'ingérence américaine.

Le Conseil de Montréal pour la paix, par M. M. Doig, secrétaire

Le pouvoir d'achat et le plein emploi

Monsieur le Rédacteur,

Alors la solution à un surplus de production, c'est de créer le plein emploi. On aura tout lu, tout vu, tout entendu!! Pour qu'on a-t-il surplus de production, si ce n'est un manque de pouvoir d'achat, ou une lacune dans la manière de distribuer ce qui est déjà produit? Pourquoi chercherions-nous de nouveaux producteurs avec le plein emploi, alors que le gouvernement cherche par tous les moyens à écarter sur les marchés étrangers les surplus que nous ne pouvons écarter sur notre propre marché? (Et tous les pays ont un problème semblable.)

Pourquoi un fabricant de bas de nylon chercherait-il par tous les moyens y compris augmentation du personnel — plein emploi d'augmenter sa production, s'il a de la difficulté à écarter ce qu'il produit actuellement avec sa main-d'oeuvre? Pourquoi un pompisteur augmenterait-il le nombre de ses pompes et le nombre de ses employés (= plein emploi), si y a trop de pommes sur le mar-

ché, et que fatalement les prix baissent?

Pourquoi les gouvernements (municipaux, provinciaux, fédéral) chercheraient-ils à créer le plein emploi en augmentant leur personnel si déjà les fonctionnaires sont trop nombreux?

Pourquoi au nom du plein emploi? Pourquoi? LA PRESSE emploierait-elle 5 ou 6 hommes de plus à augmenter son tirage de 10.000 exemplaires par jour, si tous les jours de la semaine quelques centaines d'exemplaires restaient invendus? Vous me répondez, je suppose, il faut créer de nouveaux emplois. Créer de nouveaux emplois pour... avoir de plus gros surplus? Avoir de gros surplus pour un plus grand nombre de chômeurs? Plus de chômeurs, moins de consommateurs capables d'acheter, encore plus de surplus sur les bras... plus de chômeurs!

Et vive le plein emploi... et vive les surplus! Et privons-nous devant les surplus!!!

Jean Arcouette,

La formation de bons cuisiniers

Monsieur le Rédacteur,

Je vous remercie de l'occasion que vous me donnez d'émettre mon opinion sur l'article donnant un résumé d'une causerie de M. Pierre Ferzhero et intitulé "Nos manques de bons cuisiniers", paru dans LA PRESSE le 2 février.

M. Ferzhero se demande où n'a-t-on cuisinier peut acquérir la science en art culinaire et plus loin il dit que les moyens de formation sont incomplets. Eh bien, ce monsieur ne semble pas au courant qu'à l'École des métiers commerciaux on donne le cours de cuisinier d'une durée de deux ans et que pas moins de 125 étudiants suivent ce cours. Il prétend que quand un étudiant choisit le métier de cuisinier c'est parce qu'il manque d'éducation ou qu'il ne sait pas quoi faire d'autre. M. Kerzhero ne semble pas croire qu'on ne puisse choisir ce métier parce qu'on l'aime. Prenons son cas; j'espère qu'il n'a pas choisi le métier de cuisinier parce qu'il manque d'éducation. Il me semble être allé plus loin dans ses affirmations. C'est un pessimiste pour l'avenir; qu'il cesse d'être inquiet, car nous sommes là pour prendre la relève avec une formation qu'on ne pouvait acquérir à ses débuts dans le métier.

Jean Turgeon, Ecole des métiers commerciaux

Pour éviter la révolution

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelques mois, un journaliste de l'Ouest canadien écrivait: "Le drapeau distinctif de la dernière concession que nous faisons aux Canadiens français." Pense-t-on qu'un drapeau est exclusif au Québec? Non, c'est ce qu'il faut plutôt l'emblème de toute la nation? Et puis, c'est beaucoup dire que c'est une concession et qu'on se prépare à en faire d'autres.

Nous avons à Québec un premier ministre fermement déci-

AU PALAIS DU COMMERCE

L'exposition nautique provinciale s'ouvre le 25

Le Salon provincial du Yachting s'ouvre le 25 février au Palais du Commerce et se terminera le 2 mars au Palais du Commerce dans la matraque. Mais cette année, au lieu des nouveaux yachts, moteurs et équipements, l'exposition aura pour thème le "Salon Nautique National" et un nouveau spectacle.

Le président de l'Association canadienne de Yachting a dit: "L'Association canadienne de Yachting a pour but de promouvoir le développement de la plaisance et de la traverser le pays" à travers le président de l'Association.



Notre problème de flotte est désormais résolu.

faisant trop vite, vous tombez dans le défaut contraire. Ce serait une erreur de croire que les Anglais nous apporteront l'indépendance sur un plateau d'argent. Nous avons appris à nos dépens, que quand ces gens-là tiennent une proie, "et cette fois depuis 200 ans", ils ne sont pas prêts à lâcher prise aussi facilement. A bon entendeur salut.

Québécois

Pitié pour le pauvre "téléorturé"

Monsieur le Rédacteur,

Le citoyen qui possède un appareil récepteur de télévision et un autre de radio a payé pour ces meubles et pour leur mise en place. Il lui faut payer pour le service de l'électricité nécessaire au fonctionnement de ces appareils, et il devra payer pour l'entretien et la réparation.

Ces installations, qui sont sa propriété exclusive, lui procurent l'avantage d'être au courant d'actualités et de jouer d'un peu de musique et de cinéma. Ces privilèges ne forment, à peu près, que la moitié de la durée d'une émission. L'autre est comblée presque entièrement par une publicité tapageuse, insipide, ridiculement truquée et souvent insolente envers la morale. Cette publicité excessive et incohérente envahit effrontément un domicile dont le loyer et les autres charges d'occupation sont à la charge du téléspéctateur, mais ce logis sert de local pour l'annonce de pacotille sans valeur pour lui. De plus, c'est le pauvre "téléorturé" qui, chaque fois, paye pour ces annonces superflues; car le coût de ces périodes de repos et de détente est inclus dans le prix de vente de tous les articles de consommation. S'est-on arrêté à y penser? "Pensez-y donc!"

Si le téléspéctateur n'aime pas la bière, même s'il en consomme, il est forcé d'entendre "sonner matinales" à chaque dix minutes et il est informé, à ré-

petition, que "ça monte en flèche." (Alors pourquoi tant l'annoncer?) Même si la lessive ne se fait pas à la maison, il est contraint de connaître les prix des stupéfiantes découvertes mises au point pour enfin permettre aux humains d'être en état de grande propreté. Il est plongé, et doit nager, dans des ondes détestées; il flotte sur la surface d'une eau savonneuse qui ne mousse pas (c'est le lavage du cerveau, quel?). On lui rappelle qu'il recevra, à titre gracieux "quatre-vingt-cinq pages de papier très doux" pour l'usage que vous savez.

Il ignorait, est pauvre "télévisé", qui était ce mystérieux monarque: Albert V.O., le Simple, qui règne sur l'Empire des ondes pleuses... Vous m'en direz tant, ma chère. N'est-ce pas étrange que les panneaux-reclame près des grandes routes soient interdits, mais que le panneau-reclame qui couvre le petit écran s'autorise avec autant d'audace à s'installer dans nos foyers. Le grand panneau routier obscurcit rarement le panorama des deux côtés, tandis que le "panneau télévisé" cache tout.

Les périodes dites "réservées" et payées par le parti... ne sont jamais hachurées par d'autres images. Evidemment ce serait déplacé, et de mauvais goût, que de passer une recommandation sur l'hygiène orale durant une telle période. Pensez-y donc. A la fin de la période "retenue et payée par le parti..." pour combattre cette outrancière ère de publicité?

Pourquoi ne pas avoir conservé aux grands quotidiens et aux revues leur rôle d'agents publicitaires, qu'ils ont si bien rempli dans le passé, plutôt que de lâcher sur les ondes une bande de crieurs et de barbouilleurs? LA PRESSE a toujours présenté dignement et de façon légitime le stimulant du commerce.

"Les paroles s'envolent, mais les écrits restent." Craint-on d'imprimer ce que l'on jette aux quatre vents? Clermont Ferrand,

L'opinion canadienne-française

Pari mutuel et chevauchement

METRO-EXPRESS — L'affaire Depuis aura eu ceci de bon: nous aurons permis d'apprendre du premier ministre que le gouvernement de Québec étudie la possibilité d'établir une régie des courses.

Nous ne savons évidemment pas où en est rendu dans son étude M. Pinard, le ministre à qui ce travail a été confié, mais il est une chose certaine: le statu quo est impensable.

Le chevauchement des juridictions fédérales et provinciales dans ce domaine dépasse l'entendement. Certaines pistes de courses possèdent une charte de Québec et fonctionnent normalement. Celles qui n'en possèdent pas fonctionnent... tout aussi normalement. La plus grande confusion régit et on ne sait plus très bien où comment et finissent, dans ce domaine, les frontières de la légalité.

La situation juridique du pari mutuel a besoin d'une révision complète que devrait tout naturellement porter, au premier chapitre, sur la nécessité d'une juridiction exclusive de Québec.

A l'ONU: une absurdité

LE DROIT (Ottawa) — Une dépêche de l'A.F.P. au DROIT de mercredi expliquait que M. Pinard, ministre des Affaires indiennes, a dit à l'ONU: "Ce qui, du reste, est évident pour tous les observateurs. Et si ce n'était l'Albanie, ce serait un autre pays. Ce qui démontre bien l'absurdité de l'exclusion de la Chine d'un organisme qui se prétend "mondial".

En quatre ans, la contribution annuelle du Québec aux mesures de santé mentale seulement est passée de \$17 à \$47 millions, a dit le Dr Couturier. Ce n'est pas trop cher pour laver notre conscience. Renaude LAPOINTE

en Chine qu'en U.R.S.S., — ni pire. Si l'on admet à l'ONU, l'Union soviétique, il est logique d'y admettre également la Chine et pour les mêmes raisons: faciliter les contacts, "dialoguer", essayer d'éviter la guerre.

Que Pékin ne désire pas de siège à l'ONU, c'est possible, voire probable. Mais on ne le sait pas de science certaine. Ce qui paraît sûr, c'est que le dénouement de la crise du Vietnam serait moins difficile si la Chine était membre de l'ONU. La diplomatie canadienne pourrait, et devrait tenter de le faire comprendre aux maîtres de Washington.

Willie Chevalier

M. Arsenault et la SSB

MONTREAL-MATIN — Car il est tout de même étrange, après la sortie de M. Lesage en Chambre contre les SSB, que M. Arsenault s'empresse de renchérir, d'y aller à fond de train contre ces patriotes, qu'il semble considérer comme les derniers des derniers.

Il reste à savoir maintenant si le fait d'être indépendantiste vous classe comme une espèce de criminel. M. Bona Arsenault le croit. Il accusait la Fédération "de s'être soumise à l'infiltration indépendantiste." Un crime énorme à ses yeux qui mérite sans doute un châtiement à la Claude Wagner.

A ce point de vue-là, partageant les idées du premier ministre "J'en suis presque sûr. On se souvient des propos méprisants tenus par M. Lesage au sujet d'une certaine jeunesse dont le plus grand crime, à ses yeux, est de croire à un Québec indépendant.

Il avait employé toutes les ressources de son sarcasme pour fustiger un tel idéal. Et pourtant, il doit bien savoir que l'indépendantisme est

une doctrine politique comme une autre et qu'elle vaut bien celle du fédéralisme coopératif.

Ce qui ne rassure pas, c'est cet esprit d'intolérance qui montre sa vilaine tête, c'est cette façon de combattre des idées qu'on ne partage pas.

Pour un peu, M. Arsenault utiliserait, lui aussi, la matraque. Surveillons le de près. Lucien Langlois

Pourquoi ce serait mauvais?

LA VOIX DE L'EST (Granby) — On peut donc se demander pourquoi "acheter québécois" serait mauvais pour l'économie canadienne. Sans doute, cette pratique nuit-elle aux entreprises ontariennes qui jusqu'ici comptaient sur le marché québécois pour assurer leur essor, mais c'est là un aspect secondaire de la question. Dans l'ensemble, cette pratique ne peut mettre en danger l'économie ontarienne, puissante et prospère. D'un autre côté, elle facilite la reprise économique au Québec où l'entreprise, à cause de facteurs adverses multiples, ne peut se développer aussi rapidement que dans l'Ontario.

La présence du Québec

LE DEVOIR — Un de nos lecteurs anglophones d'Ottawa a participé récemment à une conférence organisée par le gouvernement ontarien sur le développement régional et les changements économiques. Il nous écrit que la délégation du Québec à cette réunion a fait une excellente impression, et que les participants ont particulièrement apprécié les travaux présentés par des fonctionnaires québécois, en particulier MM. Michel Bélanger, du ministère

des Ressources naturelles; Roland Parenteau, du Conseil d'orientation économique; Guy Coulombe, du bureau d'aménagement de l'est du Québec, et J.-Y. Papineau, du ministère de l'Industrie. Il note le fait que, même si les débats se déroulaient en anglais, il est arrivé que tel délégué du Québec a répondu en français à des questions posées en français, et aussi qu'en dehors des séances, le français a parfois été utilisé dans les conversations entre des délégués du Québec et ceux d'autres provinces. Ce témoignage désintéressé mérite d'être souligné; grâce aux progrès déjà accomplis et qui doivent se poursuivre dans la fonction publique notre province pourra de plus en plus participer de façon dynamique à l'étude et à la solution des problèmes du pays.

Paul Sauriol

Motifs de satisfaction

L'EVANGELINE (Moncton, N.B.) — Il y a de la joie débordante au Nouveau-Brunswick au lendemain de l'ouverture de la troisième session de l'Assemblée législative. Il y a de quoi se réjouir: Enfin, le Nouveau-Brunswick aura son école normale bilingue pour la formation des instituteurs et institutrices de langue française.

Ces trois lignes intercalées dans le long discours du trône auraient été suffisantes pour la population de langue française soucieuse d'améliorer son sort et celui de la province. Mais le discours du trône renferme encore plus. Le gouvernement a annoncé son intention de procéder à la mise en vigueur de certaines recommandations du rapport Byrne sur les finances municipales. Voilà un autre domaine où la population française est appelée à obtenir justice sociale si chèrement convoitée.

Le rapport a confirmé ce que

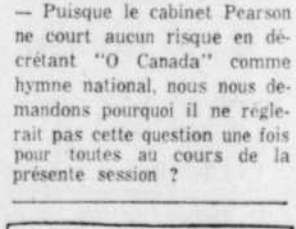
la population acadienne savait depuis longtemps, que les régions françaises étaient victimes d'injustices criantes au point de vue taxe et éducation. Les recommandations du rapport visent à redistribuer le fardeau des taxes sur toute la province. Ainsi, les régions anglaises auront à payer autant, par capita, que les régions françaises.

Bernard Poirier

Et l'hymne national?

LA TRIBUNE (Sherbrooke) — Puisque le cabinet Pearson ne court aucun risque en décrétant "O Canada" comme hymne national, nous demandons pourquoi il ne réglerait pas cette question une fois pour toutes au cours de la présente session?

Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931



Le Canadien Français est autorisé à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an: Canada: \$30.00 — États-Unis: \$45.00 "Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'abonnement en nombre et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."



Servir la liberté de l'homme total

CINQUANTE années consacrées au plus beau métier du monde — le plus redoutable également — le journalisme, voilà l'exceptionnelle carrière de M. Jean-Charles Harvey.

Des centaines de confrères, tous ses amis, lui rendaient hommage l'autre soir et le journaliste qui toujours fut un homme d'action engagé jusqu'à la garde, en sa réponse au concert d'éloges, aura eu cette phrase-choc qui résume son engagement.

"Toute ma vie, j'ai lutté pour la défense de Sa Majesté la langue française et pour la liberté de l'homme total. Je n'ai voulu qu'une chose: servir l'Esprit."

Quinze ouvrages dont "Les demi-civilisés", quel fracas dans une société abruti de paresse intellectuelle, et une conférence "La peur" (quel éclat lumineux dans un monde aux yeux éteints) constituent les étapes capitales de l'oeuvre de ce luttant acharné. Chez Harvey l'acharnement,

parfois, débouchait sur des prises de position tellement audacieuses qu'elles apparaissaient insoutenables, frondeuses. Le poète chez lui ne tempérait pas toujours la colère: seuls les timorés lui tenaient rigueur de ses fureurs. Les autres approuvaient, désolés cependant de n'avoir point son courage.

D'aucuns le surnommaient le "grand-père de la révolution tranquille". Beaucoup de vrai dans cette "décoration" verbale.

A une époque où il y avait risque d'être tenu pour un chien galeux pour avoir osé appeler chat un chat, Jean-Charles Harvey s'entêta — il avait plume enclante et coffre costaud — à dire, écrire, publier, répandre ce qu'il jugeait des vérités nécessaires.

Cette énergie farouche et cette conviction d'être dans le vrai l'habitent toujours et nous sommes certains que les hommages des confrères rejoindront le journaliste-écrivain nulle part ailleurs qu'à sa table de travail. Devant la machine à écrire. Tant de vérités restent encore à dire.

Roger CHAMPOUX

Québec sonne enfin le réveil

LE jour même où l'un des nôtres, le Dr François Cloutier, directeur général de la Fédération mondiale pour la santé mentale, insiste sur les répercussions sociales incommensurables de la tension nerveuse créée chez les individus par le rythme accéléré de la vie et par les dangers, les exigen-

ces et les besoins du monde actuel, on annonce que l'odieux hôpital psychiatrique de la prison de Bordeaux disparaît et que les malades mentaux en général bénéficieront d'un centre de readaptation à la vie en société.

L'hôpital de 300 lits à sécurité maximale, qui sera érigé à Rivière-des-Prairies et qui a été pensé par trois psychiatres montréalais réputés, met le point final à une longue période de négligence scandaleuse envers les criminels dont les attitudes anti-sociales sont la conséquence de troubles mentaux. Et on a bien fait de donner à cet Institut, où la recherche sera intense, le nom du médecin français qui, au 18e siècle, modifia radicalement le traitement des aliénés en remplaçant chaînes et violences par une attitude plus scientifique, donc plus compréhensive: Philippe Pinel.

Mais il faut songer aussi à l'angoisse du patient rétabli à qui on donne son congé. Brutalement replongé dans ce maelstrom qu'est la vie quotidienne, il reperçoit souvent son équilibre mental quand on ne lui assure pas une période de transition. C'est à ce danger que remédiera le centre de readaptation sociale du square Saint-Louis, don de la Fondation McConnell.

En quatre ans, la contribution annuelle du Québec aux mesures de santé mentale seulement est passée de \$17 à \$47 millions, a dit le Dr Couturier. Ce n'est pas trop cher pour laver notre conscience. Renaude LAPOINTE

EATON est ouvert jeudi et vendredi soir jusqu'à 9h.

L'Expo donnera un essor sans précédent à la radio et à la TV canadienne

TORONTO (PCI) — Le ministre du Commerce du Canada a prêté récemment que l'Exposition universelle de Montréal fera de 1967 l'année la plus importante dans la "jeune histoire de la radiodiffusion au Canada. M. Mitchell Sharp a précisé, devant le club des administrateurs de radio et de télévision, que l'Expo 67 sera un "grand spectacle" non seulement en ce qui concerne la réclame commerciale, mais aussi les nouvelles et les reportages. Il a souligné que le Canada a joué un rôle de premier plan dans le développement mondial de la radio et de la TV. "Il est primordial, a-t-il dit, que le Canada, à titre d'hôte de la Foire internationale, qui coïncide avec les célébrations de notre centenaire, se montre sous son jour le meilleur dans ces domaines où il a acquis une réputation mondiale."

"A part l'importance que l'on doit donner à une exposition consacrée à l'homme et à son monde présent et futur, la radio et la télévision auront un double rôle, d'ordre externe et interne, celui de faire connaître les Canadiens à l'étranger, et de faire qu'ils se connaissent mieux eux-mêmes," a-t-il ajouté.

A son avis, les activités de la radio et de la TV, pour assurer le succès de l'Expo, devraient suivre les quatre grandes idées suivantes:

- 1—Reportage et diffusion à la radio et à la TV des événements importants de l'Expo par la Société Radio-Canada et les postes privés.
- 2—Assistance aux radiodiffuseurs étrangers qui feront des reportages à leurs pays respectifs.
- 3—La mise en ondes d'émissions spéciales, à l'échelon national et international.
- 4—La coordination de tous les besoins que nécessiteront la radio et la télévision.

Sacha anime le Club des Jnobs de Jeunesse Oblige

C'est "la révélation de l'année". L'artiste français qui se refuse d'être autre chose que chanteur canadien, le nouveau don Juan de la chanson, Sacha, qui compte des milliers d'admirateurs. On l'a choisi pour animer l'émission Jeunesse oblige du lundi soir à 6 heures, qui changera complètement de formule à compter de lundi prochain.

Cette demi-heure sera entièrement réservée au Club des Jnobs. Le Club des Jnobs (ne pas confondre avec snobs; ce qui est tout à fait à l'opposé) vient d'être fondé. Pour en devenir membre et bénéficier des nombreux avantages exclusifs aux Jnobs, il suffit d'envoyer un cœur et ses noms et adresse, au Club des Jnobs, Jeunesse oblige, Radio-Canada, Case postale 6000, Montréal.

L'émission télévisée du Club des Jnobs reflète les goûts et les activités des membres de tous les coins du Québec, car ceux-ci pourront en tout temps faire part de leurs suggestions et envoyer leurs suggestions aux responsables de l'émission. Celle-ci sera en fait une sorte conçue suivant les demandes des Jnobs. Ces derniers décident-ils voir un reportage sur les dernières modes, sur les voitures sport, sur un chanteur qu'ils admirent? Un court métrage documentaire sera filmé illico et présenté à l'émission. De plus, Sacha chantera, chaque semaine, un ou deux de ses succès et présentera des nouveaux venus dans le domaine de la chanson; jeunes interprètes qui feront leurs débuts à la télévision.

Prudentia suggère un Conseil supérieur de la sécurité routière

Le gouvernement provincial a été prié d'instituer un organisme spécial de sécurité routière "pour aider à remédier à une situation qui empire chaque jour."

Cette requête a été formulée dans un mémoire soumis au ministre des Transports et Communications, Mme Claire Kirkland-Casgrain, par la Ligue de sécurité routière de la province de Québec.

La Ligue dit que malgré les efforts actuels, de la part des organisations privées et publiques, les accidents de la route dans la province augmentent sans cesse et créent maintenant "une situation grave".

Son mémoire recommande la création d'un Conseil supérieur provincial sur la sécurité routière pour coordonner les efforts actuels dans ce domaine et pour organiser un vaste programme politique et d'action, pour accroître ces efforts.

"Le nombre croissant des accidents, le nombre croissant des morts dans les rues et sur les routes, les blessés et la perte économique, constituent des problèmes urgents qui nécessitent la recherche et l'application de toute méthode utile pour corriger entièrement cette situation ou, du moins, pour l'améliorer sensiblement."

Selon la Ligue, le bilan élevé des tragédies routières est dû à deux causes principales: la pierre entrainement à la conduite d'une automobile et la négligence à faire respecter le code provincial de la route.

Le mémoire ajoute que dans l'opinion de la Ligue, "seul un faible pourcentage" des automobilistes du Québec possèdent l'entraînement de base nécessaire."

VENTE SPOTLIGHT EATON



Indispensable par temps froid
 Prix "Spotlight" **1.99**

F. LA VESTE KANGOUROU. Reprise d'une vente à succès! Vestes tout temps, en coton molletonné à l'intérieur, lavables à la machine. Le capuchon à serrage coulissant est incorporé à la veste; profondes poches appliquées; poignets et ceinture à côtes. Tailles 3, 4, 6 et 6X en bleu royal ou rouge.

G. PANTALONS MOLLETONNES ASSORTIS. tout coton lavable à la machine; taille demi-élastifiée, sous-pieds élastiques. Tailles 3, 4, 6 et 6X en bleu royal ou rouge.

(hors-photos). Vestes kangourou pour les tout-petits; ouvertes à l'avant, en coton molletonné. Tailles 1, 2 et 3 en blanc, rose ou bleu.
 Prix "Spotlight" **1.59**

Très féminin, très printanier

A. BLOUSE BONNIE BRAE, une marque renommée Eaton, entièrement Terylene lavable et infroissable. Détails mode: col rond Peter Pan, gansé de dentelle et boucle noire en velours, boutons perlés à l'avant, manches 3/4 avec dentelle aux poignets. Tailles 4, 6, 6X en blanc seulement.
 Prix "Spotlight" **2.39**
 REG. 2.99

B. JUMPER DE LIGNE A, sans manches en Arnel et viscose, au tissu pied de poule, souligné d'un noué de ruban de couleur contrastante au corsage. Fermeture à 2 boutons au dos. Tailles 4, 5, 6 et 6X. Marine, blanc, aqua/ blanc, rose/blanc.
 Prix "Spotlight" **3.99**
 REG. 4.99

C. CHANDAIL T A COL ROULE pour fillettes. Nylon extensible, lavable à la machine; manches longues, poignets et col à fines côtes. Ils sont grand teint et indéformables. Tailles 2, 4, 6, 6X dans les tons de blanc, marine, rouge.
 Prix "Spotlight" **1.99**
 ORD. 2.49

D. PANTALON FUSEAU pour fillettes, en nylon lavable à la machine, extensible, et portant l'étiquette Bonnie Brae. Pli piqué, bande élastique à la taille; sous-pieds également élastiques. Tailles 4, 6 et 6X en rouge, bleu royal ou marine.
 Prix "Spotlight" **3.19**
 REG. 3.99

E. JAMBIERES POUR BEBE. Nylon extensible lavable à la machine; bretellés, pli piqué, élastique à la taille, sous-pieds élastiques. Tailles 2, 3 et 3X en rose, bleu poudre et rouge.
 Prix "Spotlight" **3.19**
 REG. 3.99

COMPOSEZ 842-9211

EATON — Vêtements pour enfants (rayon 210), au quatrième étage

Clients de l'extérieur: écrivez au service postal Eaton, Montréal.

Tenues sport pour garçonnets

H. POLOS EN COTON BOUCLE, à manches longues et à rayures très en vogue. Tons mode bleu, rouge, vert, beige. Tailles 2, 4, 6 et 6X.
 Prix "Spotlight" **1.79**
 ORD. 2.19

J. PANTALONS "GATINEAU" en gabardine traitée Scotchgard, lavable à la machine. Style européen, ceinture élastique réglable par boutons; braguette à glissière, pattes dans les côtes, 2 poches à l'avant. Tailles 3, 4, 5, 6 et 6X en bleu, gris anthracite et naturel.
 Prix "Spotlight" **2.39**
 REG. 2.99

K. VESTES "COUREUR DES BOIS" de marque Bonnie Brae. Coton suédois Holland, doublé de coton, entièrement lavable. Fermeture à glissière à l'avant, frange le long des manches, au corsage et à la ceinture; doublure imprimée "cowboys". Tailles 3, 4, 5, 6 et 6X dans le ton rouille seulement.
 Prix "Spotlight" **3.99**
 REG. 4.99

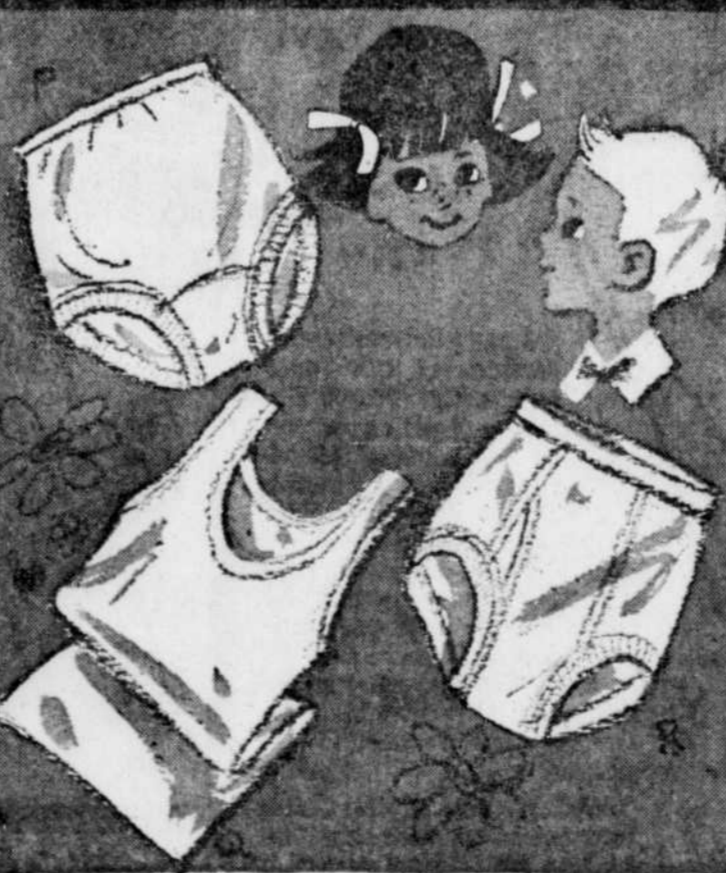
L. PANTALONS BONNIE BRAE, une marque renommée Eaton, en flanelle lavable à la machine, de style Dak, en viscose, nylon 420, acetate et renforcé de nylon, traité Scotchgard. Ceintures réglables par 2 boutons; braguette à glissière, 2 poches à l'avant. Tailles 3, 4, 5, 6 et 6X en gris, brun, marine.
 Prix "Spotlight" **3.19**
 REG. 3.99



Les pyjamas des bonnes nuits

N. DEUX PIECES GENRE POLO — En jersey de coton fini "Cashmere", n'exigeant pas de repassage. Rose, jaune, aqua dans les tailles 4, 6.

M. DEUX PIECES avec pieds incorporés. Boutons-pression au dos et à la ceinture; semelles de plastique. Entièrement coton lavable n'exigeant pas de repassage. Tailles 1, 2, 3, 4 dans le rose, jaune ou aqua.
 Prix "Spotlight" **1.88**
 chacun



Sous-vêtements interchangeables

P. CULOTTES en coton indémaillable pour fillettes; fond double, élastique à la taille, côtes à la cuisse.

Q. CAMISOLES sans manches pour enfants; tricot indémaillable; épaulettes doublées. Tailles: 2, 4, 6 en blanc.

R. CALEÇONS pour garçonnets; tricot indémaillable; siège double et coutures apiques; élastique à la taille.
 ORD. 3 POUR 1.77
 Prix "Spotlight" **3 pour 1.49**



Manteaux imperméables Bonnie Brae

S. POUR GARÇONNETS, "BONNIE BRAE", imperméable coupé dans un tissu nylon/coton traité Scotchgard; empiècement à l'épaule et poches double usage. Brun ou marine réversible au beige. Tailles 4, 5, 6 et 6X.

T. POUR FILLETES, imperméable coupé dans un tissu nylon/coton traité Scotchgard; puques de couleur contrastante en bordure et poches double usage. Marine réversible au bleu poudre; rouge réversible au beige. Tailles 4, 5, 6, 6X.
 REG.: 9.99
 Prix "Spotlight" **7.99**

COMPOSEZ 842-9211

EATON — Vêtements pour enfants (rayon 210) au quatrième étage



L'enquête Dorion

Les fuites: le juge signale que seul le gouvernement peut élargir son mandat

et Jacques Pigeon par Jean-V. Dufresne

OTTAWA. — Le juge Frédéric Dorion, de la Cour supérieure, a saisi le premier ministre du Canada, hier après-midi, d'un jugement qu'il a rendu sur le banc, dans lequel il déclare qu'il ne peut prendre la responsabilité d'enquêter sur les "fuites" du rapport secret de la Gendarmerie royale du Canada sur l'affaire Rivard.

Le juge a expliqué que le gouvernement seul peut désormais élargir l'arrêté ministériel constituant la commission, si l'on veut lui permettre de retracer les origines de cette notoire indiscrétion, grâce à laquelle le député conservateur du Yukon, M. Eric Nielsen, et le leader néo-démocrate T. C. Douglas, purent saisir le parquet des Communes de l'affaire Rivard, fin novembre, alors que la RCMP venait à peine de terminer une enquête sur les accusations d'incitations irrégulières portées par Me Pierre Lamontagne contre certains hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral.

Lucien Rivard est inculpé de trafic de stupéfiants aux Etats-Unis, et les autorités américaines ont chargé Me Pierre Lamontagne de le faire extraditer, donc de s'opposer à ce qu'il bénéficie d'un cautionnement.

Me Lamontagne accuse notamment Me Raymond Denis, ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration, M. René Tremblay, de lui avoir offert \$20,000 si le cessait de s'opposer à la libération sous cautionnement du prévenu. Sous cautionnement, Rivard pouvait s'enfuir et échapper à la justice américaine, qui veut le traduire en cour au Texas.

Une deuxième commission d'enquête ?

A défaut d'élargir le mandat de la commission, a souligné le juge en chef Dorion le gouvernement pourrait décréter une enquête entièrement distincte sur les fuites elles-mêmes.

A peine la séance eut-elle

ajourné hier midi que le magistrat se rendit au bureau du ministre. C'est donc le gouvernement, et non plus le juge Dorion, qui déterminera si l'on devrait enquêter sur l'auteur ou les auteurs de cette fuite, dont on dit dans la capitale qu'elle met aujourd'hui en péril l'avenir même du régime libéral. Certains l'attribuent à des journalistes.

D'autres chuchotent qu'elle émane du "Federal Bureau of Narcotics", le "FBI" des stupéfiants aux USA.

La décision du juge Dorion compte environ trois grandes pages, format ministre, que nous résumons plus loin. Le président du tribunal a précisé qu'à la lumière de l'acte ministériel, il aurait pu donner une interprétation différente de l'arrêté ministériel, mais rien dans le texte qui régit aujourd'hui la commission n'autorise le juge à enquêter sur les fuites, sinon certaines mentions assez vagues, et non explicites.

Chez les avocats qui siègent à la commission, la décision du juge semble avoir été bien accueillie. On conçoit qu'elle est délicate, mais on reconnaît sans difficulté que l'affaire des fuites est bien distincte de l'affaire Rivard.

Le juge lui-même ne s'est pas appuyé sur cette distinction pour rendre son jugement, mais sur l'interprétation qu'il a le droit de donner du mandat de la commission. Ce mandat est contenu tout entier dans les termes écrits de l'arrêté ministériel du 27 novembre 1964.

Certains prétendent cependant que le juge Dorion a rendu une décision contraire à la jurisprudence en tenant compte des débats en Chambre pour rendre sa décision.

Précisément, souligne-t-on d'autre part, il ne s'agit pas ici d'une loi, mais d'un arrêté ministériel.

Les considérations du juge Dorion :

Le jugement en vertu duquel le président de la commission Dorion a remis au gouvernement la responsabilité de déterminer s'il a le droit d'enquêter sur les fuites du dossier Rivard, s'appuie sur les considérations suivantes :

La question qui se posait au juge : "dans le cadre de l'arrêté ministériel qui doit nous guider, devrais-je dans mon rapport relater les circonstances dans lesquelles furent révélés les renseignements que possédait la Gendarmerie, et sur lesquels elle appuyait la cause qu'elle préparait ?"

Pour résoudre ce problème, explique le juge en chef de la Cour supérieure du Québec, "il faut tenir compte de l'ordre en conseil dans son entier, non seulement dans ce qu'il exprime, mais aussi dans l'esprit qu'il anime".

"L'ordre en conseil, dit-il, m'ordonne de "faire enquête de façon complète sur certaines

allegations" et sur "toutes les circonstances pertinentes à cette affaire".

"Je dois aussi enquêter sur la manière selon laquelle la Gendarmerie royale du Canada et ses officiers, de même que le ministre et le ministre de la Justice, ont traité ces allégations lorsqu'elles ont été portées à leur attention".

De plus, précise le président de la commission, "je dois étudier telles autres questions qui peuvent paraître pertinentes au commissaire, et faire rapport à ce sujet".

"Mais au-delà de la lettre, l'esprit du décret m'invite à examiner tous les faits reliés directement ou indirectement aux allégations, le comportement de la RCMP et celui du ministre de la Justice, de façon que mon rapport soit le plus complet possible".

"Je désire soulever un deuxième point, très grave, auquel l'actuel mandat ne fait pas allusion, et que l'on doit examiner d'une manière ou d'une autre : comment un dossier confidentiel, estampillé "Top Secret", a-t-il bien pu tomber dans les mains du député conservateur du Yukon (qui fit éclater l'affaire Rivard aux Communes) et de journalistes ?"

En effet le premier arrêté en conseil soumis aux Communes le 24 novembre 1964 par le ministre de la Justice, ne faisait aucunement état de la conduite de la RCMP dans l'affaire. Il se limitait à étudier si des poursuites judiciaires pouvaient être entreprises à la lumière de faits nouveaux dont la commission prendrait peut-être connaissance.

Deux affaires bien distinctes

Peu après, le chef de l'opposition, M. Diefenbaker, et le leader néo-démocrate, T. C. Douglas, prétendirent que le mandat de la commission ainsi déterminé, était trop étroit.

Le 26 novembre, le ministre des Finances fit à son tour la déclaration suivante :

"Je désire soulever un deuxième point, très grave, auquel l'actuel mandat ne fait pas allusion, et que l'on doit examiner d'une manière ou d'une autre : comment un dossier confidentiel, estampillé "Top Secret", a-t-il bien pu tomber dans les mains du député conservateur du Yukon (qui fit éclater l'affaire Rivard aux Communes) et de journalistes ?"

Un député demande que Favreau soit accusé d'outrage au tribunal

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le "US Attorney" s'intéresse à la "révolution tranquille"

NEW YORK. — Deux policiers montrealais ont rendu visite hier après-midi à Me Stephen Kaufman, assistant du procureur général et chef de la division criminelle, demandant au juge, Earl N. Bishop, d'ajouter l'audition de la cause au deux mars prochain, afin de permettre au grand jury de terminer cette enquête.

On décidera alors s'il y a matière à procès et, le cas échéant, on fixera la date du procès.

Les quatre prévenus avaient été arrêtés le 16 février. Ils avaient alors été traduits devant un commissaire et ce dernier avait fixé la date de leur audition au 23 février. Hier, cependant, le magistrat s'est rendu à la requête du ministère public et a remis sa décision à mardi prochain.

Si le grand jury conclut qu'il y a matière à procès, comme on peut le prévoir, les prévenus seront ensuite amenés devant un juge et plaideront coupables ou non coupables à l'accusation d'avoir conspiré pour endormir ou détruire des biens nationaux.

Un grand jury, aux Etats-Unis, est un organisme composé de 16 à 23 citoyens et investi des pouvoirs d'enquêter et de porter des accusations.

Aucun des accusés n'était présent

Aucun des quatre prévenus n'était présent hier matin devant le juge Bishop. Mlle Duclos est emprisonnée à la prison des femmes, dans Greenwich Village, et ses camarades sont détenus à la prison Tombs, au cœur de New York.

Quant à Robert Collier, présumé leader du groupe, il a comparu ce matin devant la cour criminelle du Bronx pour répondre à l'accusation de possession illégale d'explosifs. L'affaire a été reportée à mercredi prochain, 3 mars.

Me Alban Flammad se résume

C'est à l'avocat newyorkais Henry Rothblatt qu'a été confiée la défense de Mlle Duclos. Lundi, à Montréal, Me Alban Flammad a nie avoir eu l'intention de représenter la jeune fille.

"On m'a demandé à plusieurs reprises de me charger de la défense de Michèle Duclos devant les tribunaux américains, mais j'ai refusé à chaque fois," a révélé Me Flammad au cours d'une conversation téléphonique.

Naturellement, M. Kaufman a refusé de dévoiler les détails de sa rencontre toute fraîche avec MM. Désautels et Barbeau. Il a cependant affirmé que les corps de police du Canada se montrent très coopératifs, et il tient à les en remercier publiquement.

Mais quelle est la nature exacte des relations entre les organismes policiers du Canada et ceux des Etats-Unis ? lui a-t-il demandé. La police de Montréal et la RCMP travaillent sous les ordres du FBI américain dans l'affaire Duclos ?

— Non, bien sûr... Le FBI ne donne pas d'ordres aux policiers canadiens. Il leur a seulement demandé de coopérer, comme cela se fait dans toutes les affaires judiciaires où sont impliqués plusieurs pays.

Une visite importante, celle de Bloch-Lainé

par Michel van Schendel

La prochaine visite au Québec de l'un des personnalités les plus puissantes de l'économie française, M. François Bloch-Lainé, est susceptible d'avoir d'intéressantes repercussions sur la politique d'investissements qui sera assignée à la future Caisse des dépôts et placements. Celle-ci, on le sait, aura pour tâche de gérer les fonds provenant des cotisations de retraite que recevra la Régie des rentes, en vertu du régime public de retraite dont l'Assemblée législative étudiera la création dès cette session.

M. Bloch-Lainé est le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, organisme public français dont le fonctionnement et le rôle ont largement inspiré les "ingénieurs" de la caisse québécoise des dépôts et placements.

Il sera, le 3 mars, l'hôte de l'Université de Montréal où il prononcera une conférence publique sur le rôle de la Caisse des dépôts et consignations dans l'investissement public et privé depuis la guerre, en France.

Les 9 et 10 mars, il aura des conversations avec le gouverneur Lesage ainsi qu'avec les membres du comité ministériel chargé de mettre sur pied les structures législatives, administratives et financières du régime des rentes.

On ignore la nature exacte des pourparlers qui auront lieu alors. Il ne fait guère de doute, cependant, que les avis et les critiques d'un expert aussi prestigieux seront pour le moins sollicités et que c'est toute une politique des investissements publics qui fera l'objet des conversations. Une telle politique devient au Québec un sujet de vives préoccupations, étant donné la croissance du budget provincial (qui dépasse cette année le \$1,5 milliard) et la variété d'intérêts finan-

Québec: dépôt du budget mardi prochain

OTTAWA. (DNC) — Interrogé par un groupe de journalistes après l'ajournement de la séance d'hier après-midi, le premier ministre Jean Lesage a déclaré que le budget des dépenses gouvernementales pour la prochaine année fiscale serait probablement déposé en Chambre mardi prochain.

Il a par ailleurs ajouté qu'il ne savait pas encore quand il prononcerait son discours du budget et il n'a pas dit à combien s'élevaient les dépenses du gouvernement au cours de la prochaine année.

Le sénateur Ross Macdonald succéderait à Vanier

par Pierre O'Neill

OTTAWA. — Le sénateur Ross Macdonald serait-il le prochain gouverneur général du Canada ?

C'est ce que veut le rumeur qui associe maintenant le nom du sénateur aux trois ou quatre autres candidats dont à déjà été question par le poste.

Bien sûr, il s'agit d'une rumeur qui n'a pu être confirmée dans aucun milieu gouvernemental à ce moment-ci.

Le poste, en effet, ne sera pas vacant avant l'automne prochain.

Son Excellence M. Vanier a été prolongé au mois de juillet dernier, à un moment où il aurait été difficile pour le premier ministre du pays de nommer un successeur au premier gouverneur général canadien-français. Les relations d'Ottawa et de Québec connaissent de vives difficultés à cette époque et c'est peut-être l'un des raisons qui ont amené le premier ministre à prolonger jusqu'à l'automne de cette année le mandat du gouverneur général.

Son Excellence, M. Vanier a assumé ses fonctions pour une période de cinq ans en septembre 1957 et c'est le 21 juillet que le premier ministre annonça une prolongation de mandat jusqu'à l'automne de 1965.

De nombreux facteurs font du sénateur Macdonald un candidat fort sérieux au poste.

Il a connu une longue carrière parlementaire au service des libéraux. Il fut en effet député de Brantford de 1935 à 1953 alors qu'il était nommé au Sénat par M. St-Laurent.

Il fut d'ailleurs sollicité général dans le cabinet de ce dernier et en 1957, lors de la défaite des libéraux, il assumait les fonctions de leader des libéraux à la Chambre haute.

A l'accession de M. Pearson au pouvoir en 1963, le sénateur Macdonald était appelé à faire partie du cabinet comme ministre sans portefeuille et à diriger le groupe libéral au Sénat.

C'est sur son insistance et à cause de son grand âge que le sénateur Macdonald demandait lui-même d'être relevé de ses fonctions.

Il donnait ainsi sa place au

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le sénateur Ross Macdonald succéderait à Vanier

OTTAWA. — Le sénateur Ross Macdonald serait-il le prochain gouverneur général du Canada ?

C'est ce que veut le rumeur qui associe maintenant le nom du sénateur aux trois ou quatre autres candidats dont à déjà été question par le poste.

Bien sûr, il s'agit d'une rumeur qui n'a pu être confirmée dans aucun milieu gouvernemental à ce moment-ci.

Le poste, en effet, ne sera pas vacant avant l'automne prochain.

Son Excellence M. Vanier a été prolongé au mois de juillet dernier, à un moment où il aurait été difficile pour le premier ministre du pays de nommer un successeur au premier gouverneur général canadien-français. Les relations d'Ottawa et de Québec connaissent de vives difficultés à cette époque et c'est peut-être l'un des raisons qui ont amené le premier ministre à prolonger jusqu'à l'automne de cette année le mandat du gouverneur général.

Son Excellence, M. Vanier a assumé ses fonctions pour une période de cinq ans en septembre 1957 et c'est le 21 juillet que le premier ministre annonça une prolongation de mandat jusqu'à l'automne de 1965.

De nombreux facteurs font du sénateur Macdonald un candidat fort sérieux au poste.

Il a connu une longue carrière parlementaire au service des libéraux. Il fut en effet député de Brantford de 1935 à 1953 alors qu'il était nommé au Sénat par M. St-Laurent.

Il fut d'ailleurs sollicité général dans le cabinet de ce dernier et en 1957, lors de la défaite des libéraux, il assumait les fonctions de leader des libéraux à la Chambre haute.

A l'accession de M. Pearson au pouvoir en 1963, le sénateur Macdonald était appelé à faire partie du cabinet comme ministre sans portefeuille et à diriger le groupe libéral au Sénat.

C'est sur son insistance et à cause de son grand âge que le sénateur Macdonald demandait lui-même d'être relevé de ses fonctions.

Il donnait ainsi sa place au

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et Lucien Rivard accusé de trafic de drogue. Il aura aussi à se prononcer sur la façon dont le gouvernement s'est comporté dans cette affaire.

M. Favreau se sent la conscience nette

M. Woolliams a déclaré qu'il attendait avec intérêt la décision que prendrait M. Pearson dans les prochaines 24 heures.

Le chef du parti néo-démocrate, M. Douglas, demanda par la suite si M. Favreau, lorsqu'il affirma qu'il n'était pas besoin d'un nettoyage des accusations formulées apparaîtraient dénuées de fondement.

M. Favreau ajouta que quant à lui, il se sentait la conscience nette quant à la façon dont l'affaire avait été menée.

"S'il faut tenir pour outrage au tribunal le fait de dire que l'on n'a rien à se reprocher, alors que l'on me considère étant toujours en état d'outrage au tribunal," affirma le ministre de la Justice.

M. Woolliams déclara que les paroles du ministre de la Justice constituaient une immixtion inopportune dans l'administration de la justice et une prévention dans le cas où M. Favreau serait cité comme témoin.

Pour lui, la déclaration de M. Favreau est de nature à influencer l'opinion publique alors qu'il aurait dû garder le silence et demeurer à l'écart.

Le juge Dorion

OTTAWA. (PC) — On a accusé le ministre de la Justice, M. Favreau, aux Communes, hier, d'outrage au tribunal en déclarant à Montréal, lundi, que la plupart des insinuations contre le gouvernement se révéleraient fausses.

M. Eldo Woolliams, député progressiste-conservateur de Bow River, se leva et, sollicitant la question de privilège, dès l'ouverture de la séance, demanda au premier ministre Pearson d'agir.

M. Favreau s'inscrivit en faux contre l'accusation portée par M. Woolliams et rappela qu'il appartenait au juge en chef de la cour supérieure de décider s'il y avait eu outrage au tribunal.

Le juge en chef enquête présentement sur les allégations qu'un adjoint ministériel aurait offert des pots-de-vin pour obtenir la libération sous cautionnement et

la vie féminine

Bonne Idée!

Pour nettoyer les parties chromées de votre voiture, laver d'abord à grande eau savonneuse, rincer et frotter avec une laine d'acier très fine. Quand ce travail est terminé, laver de nouveau le chrome et vaporiser de laque.

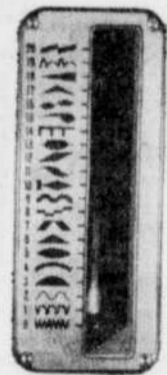
Ogilvy présente BERNINA...

si ravissante, de précision Suisse... la première avec la couture select-o-matique*



modèle illustré 5339

Select-O-Matique*, le secret de la simplicité Bernina...



réside dans cet extraordinaire élément de magie qui met Bernina dans une classe à part. Select-O-Matique veut dire que la BERNINA pour '65 se charge d'accomplir automatiquement la tâche choisie (point droit, zigzag, broderie à deux ou trois aiguilles, boutonnière, reprisage, raccommodage), même au point de régler sa propre tension. Et tout cela sans tourner un seul bouton, sans changer de disque, sans consulter de tableau. La couture devient un jeu d'enfant! Les prix de la Bernina commencent à \$109.00

Garantie pour la vie — choix de meubles.

Venez chez Ogilvy pour une démonstration

Ecrivez ou téléphonez Ogilvy — 842-7711

OGILVY, CENTRE BERNINA, AU TROISIEME

OGILVY



Messageuses de paix

Voici quelques membres de l'exécutif de la Voix des Femmes, photographiées hier matin au moment de leur départ pour Ottawa où elles devaient présenter à l'hon. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, une déclaration de la Voix des Femmes du Québec. Au premier plan, de gauche à

droite: Mmes Azarie Choquet, responsable du recrutement des membres de langue française; Georges Roy, ex-présidente provinciale; Michel Chartrand, représentante du Québec au conseil national; Thérèse Casgrain, présidente provinciale; André Laurendeau, vice-présidente nationale.

Légers, souples, les lainages servent merveilleusement la mode du printemps

Au printemps, les femmes se feront vivevolantes. Elles rangeront temporairement dans les boules à mites leurs petites

robes droites pour adopter les jupes à plis, les lignes évanescentes, les coupes traitées en biais. Ainsi en ont décidé les grands

dine flanelle. Il est important de noter que les boucles, les gros grains des granités se sont adoucis. Ces tissus de laine conservent donc leur texture tout en acquérant une grâce, une délicatesse nouvelle. Plusieurs des tissages montrent un brin de laine en relief.

Des quadrillés, des rayures fines, le pied-de-poule minuscule se retrouvent dans toutes les collections. La couleur qui semble donner le ton à toutes les autres est le jaune. Cette année, on ne parle pas de coloris pastels mais de teintes mêlées, fondues. Beaucoup de marine aussi mais éclairé de jaune paille, de blanc cassé.

Si nos manufacturiers embolent le pas des tisserands européens, nous pourrions apprécier ici même ces merveilleux lainages et nous ne doutons pas de l'influence qu'ils peuvent avoir sur la mode vestimentaire canadienne.

Pour l'instant, ces lainages demeurent un produit d'importation, merveilleux à regarder

mais fâcheusement lourds pour le budget.



Chez Christian Dior

Le rythme est donné à cette robe par la jupe mouvante à plis lâches et le gros grain qui se déroule le long de l'ourlet. Une veste courte, légèrement plus longue à l'arrière, au ras du cou et fermée par un boutonage complète l'ensemble. Le tissu élu: un crêpe de laine bouclé bleu marine.

couturiers français. Mais cette ligne toute en souplesse et en mouvement exige des tissus qui se prêtent à ce traitement. C'est pourquoi cette année, plus que jamais, les tissus prennent de l'importance dans les collections des couturiers.

Nous avons eu un avant-goût de la magnificence de ces tissus dans une présentation faite hier matin par le Secrétariat international de la laine.

Contrairement à ce que nous pourrions croire, la mode printanière utilise largement les lainages. Légers, malléables et d'une grande finesse, ils conviennent parfaitement à la nouvelle architecture sans mollesse affligante et aux lignes fluides mais nettes de la mode. Ajustés et cousus avec une précision extrême, les lainages légers rendent bien les effets désirés: carrure élargie et jupe à mobilité maîtrisée.

On a pu admirer la gamme de ces lainages: tweeds chinés, shetland, granités, duvetés, nattes, crêpe de laine, gabar-

Une histoire de corde à linge

SASABE, ARIZONA (PA) — Les femmes des employés du gouvernement dans cette ville frontalière doivent se battre avec leur corde à linge tous les jours de lessive.

"Ce doit être un truc du gouvernement pour nous garder sveltes" a déclaré l'une de ces ménagères. Le gouvernement a décrété que les cordes à linge devaient être posées à sept pieds du sol lors de la construction des maisons destinées aux officiers d'immigration.

L'officier en charge de l'immigration, M. E. Lewis Jones, envoya cette lettre aux autorités: "Les femmes ne peuvent attendre leur corde à linge. On doit faire quelque chose". La réponse lui revint: "Desserrez la corde". Or les constructeurs n'avaient point laissé de surplus de corde.

La rééducation d'une prisonnière est possible si elle collabore

KINGSTON — (PC) — Derrière les hauts murs de pierres qui s'élevaient le long de Palace Road à Kingston, Ontario, 125 femmes se lèvent chaque matin pour commencer une autre journée, purgeant leur sentence et payant leur dette à la société. Ce sont les détenues de la seule institution pénitentiaire pour femmes au Canada. Elles ont été condamnées pour des peines dont la durée varie de deux ans jusqu'à la prison à vie, pour différents crimes, notamment pour fraude, homicide involontaire, meurtre. Plusieurs prisonnières ont vécu longtemps en conflit avec la société. L'une d'elles raconte que son père parlait du pénitencier comme un endroit où les détenus étaient condamnés au pain et à l'eau et soumis fréquemment à des châtiments corporels.

La surintendante

Mais cette prisonnière s'est rendu compte qu'elle était traitée comme un être humain, surtout après avoir connu Mme Isabel MacNeill, surintendante de la prison. Cette belle femme, aux manières franches, a

apporté de grands changements durant ses quatre années de service. Elle estime que la fonction de cette institution est de protéger la société. Mais, ajoute-t-elle, la société ne saurait être protégée si les femmes, en sortant de

prison, retournent dans la voie du crime. Pour cette raison, elle est d'avis qu'une attitude trop sévère vis-à-vis d'une coupable ne donne aucun résultat.

VEZ DANSER
CE SOIR ET SAMEDI
à 8 h. 30 au
CENTRE CULTUREL D'OUTREMONT
1357, av. Van Horne, CR. 2-7040
Cours de danse le mercredi
de 7 à 9 h. p.m.

UN NOUVEAU MOYEN

pour prendre

UN MÉDICAMENT LIQUIDE CONTRE LA TOUX

Mâchez simplement une

CAPSULE D'ACTAMINE

contenant un sirop contre la toux d'une saveur agréable qui SOULAGE EN QUELQUES SECONDES

Emportez les capsules d'Actamine avec vous dans la poche ou la bourse. Pas de gaspillage, pas de collant, pas de problèmes pour l'administrer aux enfants! Maintenant dans toutes les pharmacies.



La "VENTE de BLANC"

SE CONTINUE
JUSQU'À LA FIN DE FEVRIER CHEZ MARSHALLS
Commandes téléphoniques et postales acceptées jusqu'à épuisement des quantités

DRAPS ET TAIES D'OREILLER

Text made CANADA

en percale imprimée "Dream Dot"

186 fils au pouce

72 x 104 — 39 x 75	4.54 ch.
Rég. 5.95 ch.	4.54 ch.
81 x 104 — 54 x 75	5.84 ch.
Rég. 6.95 ch.	5.84 ch.
Taies d'oreiller de 42"	2.33 ch.
Rég. 2.95 paire	2.33 ch.



POIS pastels de couleur sur doux blanc-neige (percale peignée) de noir — orange — vert — or — bleu — rose pâle.

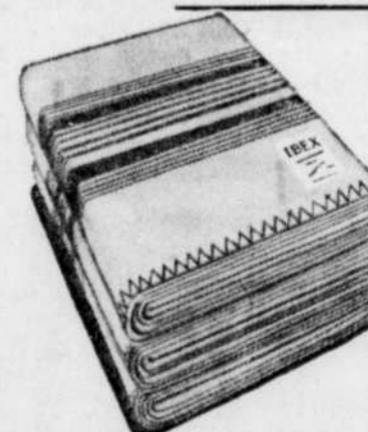
DRAPS ET TAIES D'OREILLER WABASSO

136 fils au pouce
QUALITE RENOMMEE
Pour la famille

Grandeurs réelles	après ourlage
Lits simples 63 x 100	2.39 ch.
Lits jumeaux 72 x 100	2.59 ch.
Pour lits jumeaux ajustés 39 x 75... Très belle valeur	2.77 ch.
Lits doubles 81 x 100	2.77 ch.
Pour lits doubles ajustés, 54 x 75... Très belle valeur	1.17 ch.
Taies d'oreiller assorties	1.17 ch.
Prix de vente, la paire	1.17 ch.



La belle valeur et le prix au comptant font économiser davantage



COUVERTURES

Text made CANADA "IBEX"

Une seule dimension
70 x 100 — Valant 8.95 la paire
Prix de vente 6.55 la paire

Bordures de couleur, vert, bleu, or, rose. — Donnez un second choix de couleur en commandant.
Au troisième rayon de la table

COUVERTURES AYERS

Laine et Viscose — 72 x 90
Bleu, rose, or, vert. Valant 14.95
Les couleurs étant maintenant limitées, veuillez donner un 2e choix. 7.77 ch.

LINGE A VAISSELLE

Tout toile — 22" de la-gueur
A rayures de couleur. 3 verges pour 1.00

AUBAINE EN SERVIETTES DE BAIN

20 x 40 Valant 1.00 ch. VENTE 50¢
Rayures de couleur, venez en chercher.
1195 OUEST, STE-CATHERINE 844-2558

Ouvert le soir les jeudi et vendredi

PERLEY'S VENTE DE RÉNOVATION!

AVANT D'INAUGURER NOTRE SUPERBE REZ-DE-CHAUSSEE... NOUS DEVONS DISPOSER DE CENTAINES D'ARTICLES... TOUS A PRIX DE GRANDE ECONOMIE!

NE MANQUEZ PAS CETTE VENTE!

RABAIS! DE 33% à 67%

Manteaux, jaquettes et étoles de fourrures!

	Rég.	Vente
Dos de rat musqué teint ...	\$ 359	\$ 199
Etoles de vison naturel ...	299	199
Jaquettes de mouton gris ..	399	229
Manteaux de castor rasé ...	595	389
Mouton de Perse teint noir ..	595	388
Manteaux de mouton gris ..	595	247
Rat musqué teint seal d'Hudson ..	459	297
Manteaux de loutre rasée ...	1095	795
Castor rasé garni de vison ..	995	695
Seal d'Alaska teint ..	1495	1,095
Manteaux de vison pastel ..	1795	1,285
Manteaux de vison pastel ..	2195	1,595

Les fourrures sont maintenant au troisième étage

Manteaux de drap garnis de fourrure et manteaux doublés de fourrure
Rég. \$159 à \$499 \$99 à \$249
Manteaux et costumes — au troisième

ROBES \$9 à \$22
Rég. 29.95 à \$85
Robes — au deuxième

Blouses, chandails, jupes, pantalons à prix de rabais fantastiques



1254 OUEST, RUE STE-CATHERINE Angle de la Montagne

Ogilvy

Occasions de février sur ARTICLES D'AMEUBLEMENT

Presque tout notre stock à

Rabais de 10% à 33 1/3%

3 derniers jours

OGILVY

Où est votre trésor, là aussi sera votre cœur

CAFÉ
MOUTURE REGULIERE
Maxwell HOUSE
RABAIS 6¢
SAC 1 LB **79¢**

EPARG. 10¢
SAVEURS ASSORTIES
CREME GLACEE
"IGA ROYAL GOLD"
CONT. CARRE 3 CHOP. **59¢**



"HABITANT"
SOUPE AUX POIS OU LEGUMES
EPARGNEZ 9¢ 4 BTES 28 OZ **85¢**

"MIR" LIQUIDE
DETERSIF
ACHETEZ-EN UN, OBTENEZ-EN UN GRATIS EPARG. 13¢ 2 CONT. 24 OZ **79¢**

SPECIALS DEL MONTE
SALADE DE FRUITS
"DEL MONTE" FANT. EPARG. 6¢ **45¢**
BTE 28 OZ
DEL MONTE - BREUVAGE ANANAS ET PAMPLEMOUSSE 39¢
DEL MONTE - DEMIES OU TRANCHEES PECHES FANTAISIE 39¢



BOEUF DE MARQUE ROUGE OU BLEUE	PRIX REG. PAR LB	25% D'ESCOMPTE	PRIX SPECIAL PAR LB
TABLERITE - TRANCHE COMPLETE			
STEAK DE RONDE-DESOSSE	99¢	25¢	74¢
TABLERITE			
ROTI DE CROUPE TENDRE	99¢	25¢	74¢
TABLERITE - SANS FLANC - ROTI OU			
Steak PORTERHOUSE	1.39	35¢	1.04
TABLERITE			
STEAK de SURLONGE	1.35	34¢	1.01

SCIENCES
Fusee speciale pour etudier les zones Van Allen
WASHINGTON. (AFP) — La mesure des radiations dans les ceintures de Van Allen entourant la terre à haute altitude, les aurores polaires et le "bombardement" des couches supérieures de l'atmosphère par les particules électrisées d'origine cosmique vont être étudiés par le premier satellite mis au point par une université américaine.
Il s'agit du planétoïde "OWL" de 15 livres construit par l'université Rice de Houston, Texas, avec l'autorisation qui vient de lui accorder la NASA. Cette municipalité a déjà collaboré avec le Dr Van Allen en personne à la mise au point de satellites antérieurs de la série "Explorateur".
L'"OWL" qui suivra une orbite circulaire à 400 milles d'altitude, participera lui aussi au programme "Explorateur". Il utilisera, à son lancement dans quelques mois, de la base spatiale de Wallops, à 75 milles au nord de Norfolk, Virginie, une fusée "Scout" à quatre étages propulsée par des carburants solides.
Comité dentaire créé par Ottawa
OTTAWA. (PC) — Mlle Judy LaMarsh a annoncé l'établissement d'un comité consultatif de 18 membres destiné à assister le ministre de la Santé relativement à l'hygiène dentaire.
Le comité verra à faciliter et à améliorer les relations avec les autorités provinciales ainsi qu'à aviser et à faire des recommandations sur l'hygiène orale et dentaire.
Les membres du comité, qui seront nommés par le ministre pour un mandat de trois ans, comprendront des fonctionnaires fédéraux et provinciaux de la santé ainsi que des représentants des professions et des organisations de la santé.

- 25 TIMBRES Gold Star EXTRA **AYLMER** DELICIEUSE SOUPE TOMATES 2 BTES 10 OZ **27¢**
- 25 TIMBRES Gold Star EXTRA **CROWN BRAND** SIROP DE MAIS BOITE 2 LIVRES **39¢**
- 25 TIMBRES Gold Star EXTRA **PICARDIE** GELEES POWDRE INSTANTANEEES 3 POTS REG. **37¢**
- 25 TIMBRES Gold Star EXTRA **PINK SEAL** SAUMON ROSE DE FANTAISIE BOITE 1/2 LB **37¢**
- 50 TIMBRES Gold Star EXTRA **"VISTA"** CIRE LIQUIDE Planchers bois franc BOITE 32 OZ **1.19**
- 50 TIMBRES Gold Star EXTRA **CONFIDETS** SERVIETTES SANITAIRES 2 POTS 12 1/2 **89¢**
- 50 TIMBRES Gold Star EXTRA **LISTERINE** ANTISEPTIQUE RABAIS 8¢ BOUTEILLE 7 ONCES **65¢**
- 50 TIMBRES Gold Star EXTRA **HELEN CURTIS** SPRAY NET BOITE 6 ONCES **98¢**
- 50 TIMBRES Gold Star EXTRA **"TAME"** RINCE-CREME POUR CHEVEUX BOUTEILLE REGULIERE **69¢**
- 100 TIMBRES Gold Star EXTRA **"ROGUE"** AVEC L'ACHAT DE CHAQUE PRODUIT DE TOILETTE POUR HOMMES

- NESCAFE** CAFE INSTANTANE Rab. 20¢ Pot 6 oz **1.17**
- THOMPSON** FEVES BLANCHES 2 pots 1 livre **33¢** Paquet 2 livres **33¢**
- Monarch** SIROP TABLE 2 bout. 16 oz **69¢**
- GERBER** ALIMENTS JUNIOR 2 pots 8 oz **37¢**
- SOCIETY** ALIMENTS POUR CHIENS RAGOUT DE VIANDE 2 BTES 15 OZ **37¢** MORCEAUX DE BOEUF 2 BTES 15 OZ **41¢** PAIN DE VIANDE PAR. 50 2 BTES 15 OZ **27¢**

BLANCHISSEUR MIX-O CONCENTRE LIQUIDE RABAIS 6¢ - BOUT. 64 OZ 43¢	JUS DE TOMATE BRIGHT - DE FANTAISIE 6 BTES 20 OZ 1.00 2 BTES 48 OZ 69¢	SOUPE HABITANT AUX POIS OU LEGUMES EPARG. 9¢ 5 BTES 15 OZ 69¢
BEURRE ARACHIDES SCHWARTZ - HOMOGENEISE RABAIS 12¢ POT 24 ONCES 59¢	ALIMENTS POUR BEBES "GERBER" - TAMISES EPARG. 4¢ 8 POTS 4 1/4 OZ 1.00	POIS "HURON" NON CLASSES - DE CHOIX EPARGNEZ 4¢ BOITE 10 OZ 10¢
CONFITURES ASSORTIES "AYLMER" EPARG. 5 POTS 9 OZ 1.00	"YORK" BTES 10 oz BLE D'INDE EN CREME FEVES JAUNES COUPEES POIS ET CAROTTES MACEDOINE FEVES AU LARD 1.00	"RAP-RITE" PAPIER CIRE ROUL. 100' 29¢ ROUL. 200' 55¢
PAPIER TOILETTE SOFT-RITE ASSORTI EPARG. 8¢ 4 POTS 2 ROUL. 1.00	DETERSIF TIDE 25¢ DE RABAIS PAQUET FORMAT "KING SIZE" 1.39	



25% D'ESCOMPTE SUR CES COUPES DE BOEUF
(COUPES DE DERRIERE)

25% D'ESCOMPTE SUR CES COUPES DE BOEUF (COUPES DE DERRIERE)

25% D'ESCOMPTE SUR CES COUPES DE BOEUF (COUPES DE DERRIERE)

25% D'ESCOMPTE SUR CES COUPES DE BOEUF (COUPES DE DERRIERE)

25% D'ESCOMPTE SUR CES COUPES DE BOEUF (COUPES DE DERRIERE)

25% D'ESCOMPTE SUR CES COUPES DE BOEUF (COUPES DE DERRIERE)

TABLERITE	PRIX REG. PAR LB	25% ESC.	PRIX SPECIAL PAR LB
ROTI DE HAUT DE CROUPE	1.09	28¢	81¢
SANS FLANC, ROTI OU STEAK D'ALOYAU	1.39	35¢	1.04
TABLERITE STEAK MINUTE	1.35	34¢	1.01
DESOSSE ROTI DE CROUPE	1.19	30¢	89¢
COUPES DU CENTRE JARRET DE BOEUF	53¢	14¢	39¢
TRANCHE FOIE DE BOEUF	59¢	15¢	44¢
FRAICHES LANGUES DE BOEUF	59¢	15¢	44¢

TABLERITE	PRIX REG. PAR LB	25% ESC.	PRIX SPECIAL PAR LB
STEAK OU ROTI HAUT DE RONDE	1.25	32¢	93¢
SANS FLANC, ROTI OU STEAK T-BONE	1.39	35¢	1.04
STEAK OU ROTI, POINTE SURLONGE	1.35	34¢	1.01
STEAK POUR SANDWICH	1.35	34¢	1.01
DESOSSE BOEUF A BOUILLIR	79¢	20¢	59¢
FRAIS COEURS DE BOEUF	49¢	13¢	36¢
FRAIS ROGNONS DE BOEUF	59¢	15¢	44¢

HYGRADE VIANDES CUITES TRANCHES PAIN DE POULET PAIN DE PORC VIANDE & OLIVE CORNICHOIS & PIMENTS 2 POTS 6 OZ **49¢**

CONFERENCES
— Demain à 4 h. 30, dans la salle M-415 de l'Université de Montréal, M. Jean Maranda prononcera sa leçon inaugurale de professeur titulaire au Département de Mathématiques. Sujet: Quelques notions sur la théorie des catégories. Bachelier ès sciences (mathématiques) de l'Université de Montréal, M. Maranda a obtenu un doctorat à l'Université McGill. Il a commencé sa carrière de professeur à l'Université de Toronto en 1963. L'un de ses travaux scientifiques était primé au concours de la province de Québec.
— Le mardi 9 mars, M. F. de Kinder donnera une conférence intitulée "Delta Céphé et la mesure des distances galactiques" devant le centre français de la Société royale d'astronomie, sous la présidence de M. Henri Simard, Ing. P. Comme d'habitude, la conférence sera donnée à 8 h. 30 du soir dans la salle Léon-Provencher, du Jardin Botanique.
— Sous les auspices de la Société de Biologie de Montréal, M. Serge Lefebvre donnera ce soir une conférence sur l'élevage des poissons d'aquarium. La conférence sera suivie d'une démonstration du montage et de l'entretien d'un aquarium, d'une exposition de plantes, de poissons et de livres. Ce soir, 8 h., au collège St-Paul, 10555 Bois-de-Boulogne (près du boul. Henri-Bourassa).
— Sous les auspices du Département de Philosophie de l'Université McGill, conférence de M. Norman Swartz, professeur à l'Université de l'Indiana. Sujet: La logique des mesures physiques. Demain soir, à 8 h., Council Room du pavillon Leacock de McGill, 8e étage, à l'angle des rues McGregor et McTavish.

JOUEZ SUPER BINGO
LUN-VEN. CFTM-TV 2-2:30 10
VOUS POUVEZ GAGNER **\$100.00** EN ARGENT TOUS LES JOURS

PRIX HEBDOMADAIRES
PLUS
BONS D'ACHATS \$300.00 AU PLAZAMART 7017, PLAZA ST-HUBERT LE PLUS GRAND MAGASIN A RAYONS SUR LA PLAZA

GRAND PRIX
PLUS
VACANCES de 3 SEMAINES AU PRINTEMPS POUR 2 PERSONNES
EN ANGLETERRE LA LIGNE AERIENNE QUI PREND BIEN SOIN DE VOUS
VOLEZ PAR JET **B.O.A.C.**

Gordie Howe dévoile tous ses secrets dans un film

par Jacques Barrette

Les joueurs de hockey de la ligue Nationale semblent plus aptes à accepter des idées nouvelles et à les mettre en pratique que leurs patrons enlaidis dans un conservatisme paralysant.

Depuis nombre d'années, les instructeurs d'équipes de hockey se plaignent du manque de diffusion des techniques des meilleurs joueurs. Ils prétendent avec raison que l'on n'étudie point la technique comme le font, par exemple, les Européens. Toujours, les dirigeants de la L.H.N. restent muets aux demandes de ceux qui aimeraient contribuer à l'avancement de ce sport d'hiver.

Il semble que les joueurs, commandités par des compagnies, soient disposés à diffuser leurs idées personnelles sur la technique de notre sport national. En fin de semaine, Henri Richard a lancé un disque long jeu intitulé: "Tous mes secrets du hockey". Cette promotion contribuera au développement technique de nos futurs hockeyeurs de profession.

Howe, le premier

Gordie Howe, qui est probablement le meilleur hockeyeur de tous les temps, a été le premier à dévoiler sa technique pour le bénéfice des jeunes. Il l'a fait dans un récent film dont la durée est de 24 minutes et 30 secondes. Ce film intitulé "Comment marquer plus de buts" est une promotion de la compagnie Robin Hood. La narration française de ce "classique" est confiée à André Hébert, annonceur de Radio-Canada.

Inspiré par Lloyd Percival, qui est le spécialiste en éducation physique le plus réputé au Canada, ce film est très bien fait et fort intéressant même pour les adultes qui ont passé l'âge de songer à une carrière professionnelle dans le hockey. Percival a rédigé les textes et a aidé Howe dans cette "aventure" qui s'est avérée un grand succès.

Cette compagnie qui commande le film a préparé 76 copies, 33 anglaises et 23 françaises, et elle les met à la disposition du public. Bill Brown, le directeur des relations extérieures pour tout le Canada, a divulgué que la version française est très populaire.

"En fait, nous avons reçu plusieurs demandes provenant de l'ouest canadien", a-t-il mentionné. Des demandes, pour la version anglaise, fissent de plusieurs pays à globe terrestre, y compris les Etats-Unis, l'Australie, le Japon et la Finlande.

Les trucs du métier

En premier lieu, dans le film, Howe explique à Percival comment il se tient en parfaite condition physique à l'année longue en exécutant des exercices sur la glace ou à domicile pour se garder en forme. Agé de 35 ans, Howe ne démontre aucun signe de fléchissement. Il le doit à son superbe conditionnement physique.

Ensuite, Howe nous attire dans le secret des dieux. Il nous confie ses trucs du métier en ce qui concerne le patinage, la mobilité, les feintes et le lancer. L'on comprend mieux après avoir vu le film que Howe soit considéré comme un artiste sur patins. L'on peut

également le qualifier de magicien sur glace.

Dans ce film, fort bien agencé, l'on se rend compte com-



GORDIE HOWE

ment Howe déjoue des adversaires en employant son arme favorite, la pirouette. Elle con-

siste à changer de direction subitement en pivotant sur soi-même de manière à tromper l'adversaire, impuissant devant la manœuvre.

Au cours du film, la grande étoile des Red Wings de Detroit prétend que la distance idéale pour faire partir un boulet vers un gardien de but est de 15 à 20 pieds, juste devant le filet. Ses boulets voyagent parfois à plus de 100 milles à l'heure. Gordie indique également qu'il lance bas, sous le bâton du gardien, est le plus efficace en tout temps.

Howe, qui affirme que le patinage est à la base du hockey, nous montre qu'il est un rapide patineur lorsqu'il le désire. Il peut aller à 28 milles à l'heure, ce qui n'est pas à dédaigner. Mais ce rusé hockeyeur ne paraît pas si vite à cause de tous les trucs dont il se sert pour déjouer un opposant.

En résumé, ce film formidable, ajouté au disque de Henri Richard, débloquent peut-être ce cercle fermé qu'est le hockey professionnel. C'est à espérer.

Philippe Giroux est nommé pro du Club Cartierville

Philippe Giroux, 27 ans, depuis deux ans professionnel de golf du club Alpine Inn à Ste-Marguerite, a été nommé pro du nouveau Club de golf Cartierville, autrefois le Marlborough. Il assurera ses nouvelles fonctions immédiatement.

Philippe Giroux est membre d'une remarquable famille de golfeurs. Son frère Jean Giroux est pro au club St-Hyacinthe, tandis que son frère Jos Giroux est le professionnel de golf attiré du club Mont-Gabriel.



PHILIPPE GIROUX

à Piedmont. Celui-ci a d'ailleurs succédé à son frère au poste de pro du club Mont-Gabriel.

Avant de devenir lui-même professeur de golf, Philippe Giroux fut successivement adjoint-pro aux clubs Anjou, Laval-sur-le-Lac et Municipal. Il est excellent golfeur de compétition. Il a terminé bon deuxième, derrière le vainqueur Adrien Bigras, lors du Championnat professionnel, dans une compétition par coups, de la province de Québec, l'été dernier, à Laval-sur-le-Lac. En 1962, en Ontario, il atteignit les quarts de finale dans le tournoi pour le trophée

Millar, emblème du championnat professionnel, dans une compétition par trous, du Canada. En 1962, également, à Trois-Rivières, il termina ex aequo en tête d'un omnium O'Keefe avec Jos Leblanc, perdant toutefois contre celui-ci en éliminatoires. Philippe Giroux détient le record du parcours de l'Alpine Inn, un compte de 64, soit huit coups sous la normale, obtenu l'été dernier. Il a aussi réussi, en 1963 et sur le 7e trou de 170 verges de l'Alpine Inn, un trou d'un coup avec un fer no 5.

But égalisateur de Ron Buchanan

OSHAWA (PC) — Un but de Ron Buchanan, moins de quatre minutes avant la fin de la joute a permis aux Générateurs d'Oshawa d'annuler 3-3 avec les Black Hawks de St. Catharines, dans la ligue Junior de l'Ontario.

Gary MacMillan, Bob Sieniski et Brian McDonald ont compté les buts du St. Catharines. Les autres compteurs de Oshawa ont été Bill Bannerman et Bill White.

Buchanan a maintenant récollé au moins un point dans les 29 dernières joutes du Oshawa. C'était son 44e but de la saison.

Dans les autres joutes, Peterborough a défait Kitchener, 3-2 et Niagara Falls a vaincu Toronto, 4 à 2.

LES MENEURS

Nom	Équipe	Buts	Assists	Points
A. Lacroix	(Peterb.)	2	8	10
K. Hédler	(St. Cath.)	45	72	117
Jim Peters	(Ham.)	30	35	65
S. Fitzpatrick	(Kitch.)	51	47	98
MacDonald	(St. C.)	49	43	92
Dan Grant	(Peterb.)	49	43	92
R. Buchanan	(Osh.)	44	44	88
P. Laurent	(Marib.)	47	40	87
Mike Corrigan	(M.)	49	28	77
Bill Hway	(Kitch.)	51	30	81



telephoto P.A.

Un sport même pour les princes

Le sport du soccer est le plus universel qui soit. Aussi, le prince ALBERT de Monaco, à droite en avant, fils du prince Rainier et de la princesse Grace, aime à pousser un ballon de soccer tout comme les autres garçons de son âge au stade St-Louis, à Monaco. Le Prince aura sept ans le mois prochain.

L'Association de soccer provinciale change de nom

L'organisme qui régit le soccer dans la province, connu auparavant sous le nom de P.Q.F.A. (Province of Quebec Football Association) sera désigné à l'avenir par le nom d'A.S.F.Q. (Association de soccer football du Québec), pour les anglophones; Q.S.F.A., soit Quebec Soccer Football Association. L'on sait que ce sport est reconnu en Europe sous le nom de football, mais au Canada, à cause du rugby-football, que l'on nomme communément football. L'on a convenu d'appeler ce sport soccer.

Au cours de la même réunion

consacrée en majeure partie à l'étude et à la révision de la constitution de l'Association, il a également été décidé de former un comité, qui dirigera probablement M. Aldo Cecchi, pour enquêter sur la situation du soccer professionnel et semi-professionnel.

Dans le soccer également, l'on annonce qu'une grande réunion aura lieu le mardi, 2 mars, à St-Hubert, en vue de l'organisation du soccer sur la rive-sud. L'on est déjà assuré de représentants de Candiac, Chambly, Otterburn, Boucherville. Un important développe-

FORUM

CE SOIR A 8 HEURES

HOCKEY - LIGUE NATIONALE

Rangers vs Canadiens

Prix: Sièges dans la terrasse à \$2.00 et billets d'admission générale à \$1.75 et \$1.50 — MAINTENANT en vente. Billets d'admission générale à \$1.25 en vente ce soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.

La piste de Ste-Agathe sera inaugurée samedi

On vient d'ajouter un autre nom au registre du sport des courses automobile: c'est le circuit du Lac des Sables à Ste-Agathe-des-Monts. Selon les observateurs qui ont examiné le plan de cette piste de 1.5 mille, celle-ci s'avère comme l'une des plus avancées dans ce domaine sportif.

Tracé sur la glace d'un des lacs les plus pittoresques des Laurentides, le circuit du Lac des Sables s'ouvre pour la première fois les 27 et 28 février pour donner lieu au Grand Prix O'Keefe. L'événement attirera les grandes vedettes de la course auto-sport.

La piste d'un mille et demi suit le contour accidenté des rives du Lac des Sables dans un parcours sinueux le long des baies, anses, péninsules, et

promet aux coureurs les plus avertis un rude test de leur prouesse et de leur habileté.

Les facilités du circuit même, stands, estrades des officiels, emplacements des spectateurs, lieu réservé à la presse, sont construites selon le plan des circuits de course d'été permanents. Les connaisseurs en courses d'auto-sport, après en avoir examiné la construction, affirment que l'installation se compare favorablement à n'importe quel circuit dans l'Est du Canada.

Le seul autre circuit de course sur glace dans la province est à Québec, où les courses de championnat se tiennent chaque année, lors du Carnaval d'Hiver qui se déroule dans la vieille capitale. La course sur glace attire

plus de spectateurs que jamais, et si, aux hasards d'une piste sinueuse, on ajoute l'imprévu des rafales de neige et des bourrasques de vent dans les échappées en fleche, le circuit O'Keefe du Lac des Sables offrira certainement aux fervents de ce sport toutes les sensations vives qu'ils recherchent.

Les quelque 10,000 spectateurs qu'on prévoit seront bien accommodés durant cette compétition de deux jours du Grand Prix O'Keefe et de plusieurs endroits pourront voir le parcours entier de la piste.

TOUT LE
HOMARD et SCAMPIES
QUE VOUS POUVEZ MANGER

lundi **\$5** merc.
mardi **\$5** jeudi

Permis de la R.A.Q.
Merc. Vend. Sam.
Orchestre

Novettes
seafood

1280 boul. Laurentien (près Canada)
Tel. 744-2845

Assemblée statutaire de l'ACSM, ce soir

Lucien Lachapelle, secrétaire de l'Association des clubs de ski de Montréal, a convoqué la réunion statutaire de l'organisme pour ce soir, à 8 h. 30, à l'hôtel Berkeley. La réunion sera sous la présidence de Ronald Prévost, président de l'association récréative et touristique.

Les principaux items à l'ordre du jour sont: la présentation des directeurs de deux nouveaux clubs, Aqua Bleu, de Montréal, et Belle Vallée, de Saint-Mathias; et la formation d'un comité responsable du slalom annuel de l'ACSM, qui aura lieu au Mont Avalanche, dimanche, le 7 mars prochain.

O.F.C.

UN WHISKY CANADIEN

Un des 3 Grands Whiskys Canadiens

EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS

DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD.

à l'heure de la détente...



la bonne bière de chez nous

un meilleur prix pour une auto neuve
une plus forte allocation d'échange
un meilleur service
un plus beau choix de voitures

...quelques bonnes raisons d'acheter votre auto neuve chez

LES GRANDS MARCHANDS MID-TOWN MOTORS

PLUS une chance de gagner des vacances payées pour 2 à Fort Lauderdale OU un beau stéréo console OU encore un radio transistor portatif AM-FM. Faites évaluer votre auto et demandez une formule de participation.

MID-TOWN MOTORS LIMITED
L'ENDROIT TOUT INDIQUE POUR TRANSIGER
Dorchester angle Crescent — UN. 6-9961
Pontiac / Buick / Cadillac / Acadian / Vauxhall / Camions GMC

CE SOIR à 8 h. 30

LE **T.N.M.** PRESENTE AU THEATRE ORPHEUM **KLONDYKE**

UNE ACTION DRAMATIQUE DE **JACQUES LANGUIRAND** MISE EN MUSIQUE PAR **GABRIEL CHARPENTIER** ET REGIE PAR **JEAN GASCON** DANS UN DECOR ET DES COSTUMES DE **ROBERT PREVOST**

RESERVATIONS 845-7149

2^e SEM. Patissant!

"Les Jeux de l'Amour"

Aussi: "LES ENRAGES", en couleurs. Un film de Alfredo Alario.

Le soir: 8 h. 30 et 8 h. 15 p.m.

★ EMPIRE CINEMA DE REPERTOIRE 451 OGILVY - 274-4521

Lambin comme dans ses films, Laurel a suivi Hardy dans la mort avec un retard de 8 ans

NEW YORK (APF) — Stan Laurel est mort mardi soir, d'une crise cardiaque, dans son appartement de Santa Monica (Californie), où depuis une dizaine d'années, affaibli par une première attaque, il menait une existence des plus retirées. Il était âgé de 74 ans.

Stan Laurel — le "petit maigre" du célèbre duo qu'il forma pendant des années avec Oliver Hardy — aura survécu huit ans à son éphémère compagnon (Hardy ne pesait pas moins de 280 livres).

Né le 16 juin 1891 à Ulverston (Grande-Bretagne), le petit Arthur Stanley Jefferson était un enfant de la baie. A sept ans il montait pour la première fois sur les planches dans une pièce intitulée "Les lumières de Londres" et c'est dans les coulisses, au milieu des malles de costumes et



Stan Laurel

doigt dans l'œil, bricole éraçant un pied, gifles sonores ou coups de pieds foudroyants... Tout était bon pour déchaîner un rire gigantesque qui emportait les spectateurs de leur ébat. Laurel comme tout à chacun, avait assisté à ces comédies improvisées que sont les manœuvres de stationnement pour un automobiliste maladroit: une voiture heurte en se rangeant la voiture parquée derrière elle. Furieux son conducteur contre-attaque et heurte la voiture fautive, non sans — dans son emportement — frapper également la voiture rangée derrière lui. "Nous avons fait cela avec cent cinquante voitures, et il n'y avait

rien de plus drôle", racontait-il.

Un autre force du couple Laurel-Hardy était sa spontanéité. Ancien metteur en scène, Laurel était plein d'idées qu'il utilisait à l'improviste sur le plateau, forçant le pauvre Hardy à faire des prodiges pour retomber sur ses pieds. Dans les années trente ils étaient les rois de Hollywood et le club formé par leurs admirateurs n'avait pas moins de deux millions de membres dans les seuls pays d'Europe.

En 1957 Oliver Hardy mourrait d'une attaque au cerveau, alors que les deux hommes s'approprièrent à tourner une nouvelle série de films pour la télévision.

Marié quatre fois, Stan Laurel vivait retiré dans son appartement de Santa Monica en compagnie de sa dernière femme, l'origine russe) Ida Kitava-Raphaël. L'attaque dont il fut victime voilà dix ans avait considérablement réduit son activité. "Je suis toujours disponible, disait-il avec son célèbre sourire fatigué. Mais je peux seulement jouer des rôles de statue."

"Claude Lelouch (Avec des si...)", "Une fille et des fusils" a commencé son quatrième film: "Les Grands Moments". Le thème en est le suivant: la nuit du réveil, un gardien de prison enferme ensemble quatre prisonniers qui se racontent mutuellement leur arrestation.

HORAIRES

ALOUETTE: "Mr. Fair Lady"; 8:00. Matinée: merc. 8:00. Dim. 8:00.

AVALLON: "I was a teenage Frankenstein"; "How to make a monster"; "Atome aux vampires"; 8:00.

AVENUE: "A Jolly Bad Fellow"; 12:30, 2:30, 4:35, 6:35, 8:35.

BIGU: "Hold up à l'aube"; 12:30, 2:30, 4:35, 6:35, 8:35.

BROADWAY: "Bikini Beach"; "500 Tole Heart"; 8:00.

CANADIEN: "Le diabolique Docteur Mabuse"; 12:00, 2:15, 4:30, 6:45. "L'ensor vert"; 1:40, 3:55, 6:10, 8:25.

CAPITOL: "The Disorderly Orderly"; 10:15, 12:25, 2:35, 4:45, 6:55, 9:05.

CAPRI: "Lolita"; "Mercredi soir 8 heures"; 8:00.

CHAMPLAIN: "Le Cardinal"; 11:45, 8:15.

CHATEAU: "Goldfinger"; 1:00, 3:15, 5:30, 7:45. "The Seventh Dawn"; 2:45, 4:55, 7:10, 9:25.

CINEMATHEQUE CANADIENNE: "Don Quixote"; 8:00.

CREMAZIE: "Le Cardinal"; 1:10, 3:25, 5:40, 7:55, 10:10.

DAUPHIN: "L'homme de Rio"; Sam. et dim. 1:10, 3:25, 5:40, 7:55, 10:10. Sur semaine: 7:30, 9:45, 12:00, 2:15, 4:30, 6:45, 9:00.

DOVAL: "Salle Dorée"; "The Patsy"; 9:20. "Where Love Has Gone"; 7:30. Matinée: Mer. et sam. 1:00. Dimanche: 1:30.

ELECTRA: "Le manoir maudit"; 1:30, 3:45, 6:00, 8:15. "Le mystère de la Jonque Rouge"; 12:20, 2:35, 4:50, 7:05, 9:20.

ELYSEE: Salle Renaux: "La chance et l'amour"; du lun. au ven. 7:30, 9:30, 11:30. Samedi: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. Dimanche: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

EMPIRE: "Les jeux de l'amour"; 6:30, 8:45. "Les enragés"; 8:15.

FESTIVAL: "La femme des dunes"; sur semaine: 7:30, 9:30, 11:30. Dimanche: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.

FRANCAIS: "Le voleur de millions"; 11:00, 2:25, 5:55, 9:40. "Déesse d'Anvers"; 10:00, 12:45, 4:10, 6:55, 9:40.

GRANADA: "Déesse d'Anvers"; 2:35, 4:05, 5:35. "Le voleur de millions"; 12:45, 4:15, 7:45.

JEAN-TALON: "L'ensor vert"; sur semaine: 6:20, 8:45. Dimanche: 12:00, 2:15, 4:30, 6:45. "Le diabolique Docteur Mabuse"; sur semaine: 7:55. Dimanche: 1:20, 4:35, 7:50.

KENT: "The Pleasure Seekers"; 12:50, 2:50, 4:55, 7:00.

LA SCALA: "Les insatisfaites"; 12:50, 2:15, 4:40. "La femme accusée"; 2:05, 4:30. "Le chair du diable"; 2:30, 4:55.

LAVAL: "Dr. Jerry & Mister Love"; 12:00, 2:45, 5:00, 7:15. "Fiches brûlées"; 1:20, 4:35, 7:50.

LOEWS: "The Pleasure Seekers"; 10:35, 12:45, 2:55, 5:10, 7:20, 9:35.

MERCER: "Mystère de la Jonque rouge"; 1:51, 4:20, 6:47. "Le manoir maudit"; 12:20, 2:35, 4:50, 7:05, 9:20.

MONKLAND: "Marnie"; 1:10, 3:10, 5:10. "Bedtime Story"; 3:25, 7:15.

OUTREMONT: "The Disorderly Orderly"; 2:35, 4:55, 7:15. "Fun In Acapulco"; 1:05, 4:25, 7:45.

PALACE: "Sylvia"; 10:05, 12:10, 2:15, 4:30, 6:45, 9:00.

PAPINEAU: "Déesse d'Anvers"; 2:40, 4:55, 7:10. "Le voleur de millions"; 12:50, 4:20, 7:45.

PARISIEN: "Goldfinger"; 10:05, 12:10, 2:15, 4:25, 6:40, 9:00.

PLACE VILLE-MARIE: "Mariage Italien Style"; 12:40, 2:40, 4:50, 7:00, 9:10.

PLACE VILLE-MARIE (Petit Cinéma): "Three Penny Opera"; 12:20, 2:20, 4:30, 6:35, 8:45.

RIALTO: "The Night of the Iguana"; 1:15, 3:25, 5:35. "The Unsinkable Molly Brown"; 3:10, 7:20, 9:30.

RITZ: "Ah, si papa avait"; "Le voleur de millions"; "Gipsy, Venus de Broadway"; du lun. au ven.: 6:00, Sam. et dim.: 1:00.

RIVOLI: "Le voleur de millions"; 2:35, 4:50, 7:05, 9:20. "Déesse d'Anvers"; 12:50, 4:20, 7:45.

SAINTE-ANNE: "Salamandre d'or"; "Hold up à l'aube"; 1:40, 3:55, 6:10, 8:25.

SAVOY: "Marnie"; 1:10, 3:10, 5:10. "Bedtime Story"; 3:25, 7:15.

SEVILL: "Gandarme de St-Tropez"; 1:00, 3:00, 5:00, 7:00, 9:00.

SNOWDON: "Sylvia"; 1:00, 2:50, 4:55, 6:55, 9:00.

STRAND: "Black Like Me"; 11:30, 1:00, 3:00, 5:00. "Hands of Orlan"; 1:10, 3:10, 5:10.

VERDI: "Pot bouillie"; "La morte saison des amours"; 8:15.

VERSAILLES: Salle Bleue: "The Patsy"; 9:20. Sam. et dim.: 1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:20. "Les enragés"; 8:15. "Where Love Has Gone"; 7:05. Sam. et dim.: 3:00, 7:05.

VERSAILLES: Salle Rouge: "Des fleurs pour madame"; 12:30, 2:30, 4:40, 6:45, 8:45. "The Unsinkable Molly Brown"; Sam. et dim.: 2:05, 5:10, 8:15. Tous les jours à 8:15.

VILLERAY: "Le mystère de la Jonque rouge"; 2:01, 5:14, 8:27. "Le manoir maudit"; 12:00, 3:43, 6:50, 10:09.

WESTMOUNT: "Mary Poppins"; 1:00, 3:30, 6:00, 8:30.

Kenneth Gilbert, soliste

Le prochain concert de l'Orchestre de chambre McGill, dirigé par Alexander Brott, aura lieu au Musée des Beaux-Arts de Montréal, dimanche, le 28 février, à 8 h. 30 et sera consacré à l'œuvre de Jean-Sébastien Bach.

Ces concerts sont gracieusement présentés au public sans frais d'admission.

L'orchestre jouera le 3e "Concerto Brandebourgeois", en sol majeur, pour dix instruments, le Concerto en ré mineur pour



Kenneth Gilbert sera le soliste du prochain concert gratuit de l'Orchestre de chambre McGill, dimanche soir, le 28, au Musée des Beaux-Arts.

clavier et cordes, et le Concerto en do mineur pour hautbois, violon, cordes et clavecin.

Les solistes seront Kenneth Gilbert, claveciniste réputé de Montréal, Melvin Berman, premier hautbois de l'Orchestre Symphonique de Montréal et du Trio baroque, et Yaela Hertz, premier-violon de l'Orchestre de chambre McGill.

Ce concert est offert au public grâce à des subventions réunies du Recording Industries Trust Fund, de l'Union des Musiciens et du Musée de Montréal.

Kenneth Gilbert jouera sur un clavecin qui est une réplique exacte de ceux que fabriquaient Gottfried Silbermann au XVIIIe siècle, et que Bach même utilisait. Plusieurs clavecins de Silbermann existent et sont encore en usage aujourd'hui.

Ce modèle a été commandé par M. Gilbert alors qu'il faisait une tournée de concerts en Europe en 1963. Il a été exécuté par le facteur allemand Rainer Schütze de Heidelberg. L'instrument, à deux claviers, est construit en bois de cèdre.

Kenneth Gilbert est né à Montréal en 1931. Il a obtenu un diplôme du Conservatoire de Québec en 1952 (piano et orgue), puis a étudié à Paris avec Gaston Litaize, Maurice Durufle, Ruggero Gerlin et Nadia Boulanger. Son intérêt pour les œuvres de clavier des compositeurs baroques l'a orienté vers l'étude du clavecin.

Quide ODEON

Admission Mat. \$1.00 Soir. \$1.25

4^e SEM.

CARDINAL

CHAMPLAIN-CREMAZIE

LA. 4-1465 DU. 8-4210

7^e SEM.

"L'HOMME DE RIO"

JEAN PAUL BELMONDO FRANCOISE DORLEAG JEAN SERVAIS

SUR SEMAINE 7:30 - 9:30 SAM. DIM. 1:10 - 3:20 - 5:25 7:35 - 9:40

Le Dauphin 721-6000 BEAUBIEN PRES BEVERLY

MANOIR MAUDIT

ANNIC ALBERT-MARC MARIAN

LE MYSTERE DE LA JONQUE ROUGE

MERCIER ELECTRA VILLERAY

CL. 5-6224 LA. 2-9177 DU. 8-5577

L'EMBLEME DU CONFORT ET DE LA COURTOISIE

VOUS DEVEZ VOIR: "POT-BOUILLE"

2 DERNIERS JOURS

Un film de Julien Duvivier d'après Zola avec Gérard Philipe, Danielle Darrieux

2e film: "La Morte-saison des amours"

VERDI

Cinéma d'art et d'essai 3380 ST-LAURENT - 277-4800

CE SOIR: 5:30 - 7:30 - 9:30

28^e SEMAINE!

"UN FILM BEAU ET EMOUVANT" (En Technicolor de David O. Selznick)

"UN VRAI CHEF-D'OEUVRE" (En Technicolor de David O. Selznick)

Prix spécial du jury **FESTIVAL DE CANNES 1964**

LA FEMME DES DUNES

MISE EN SCENE TESHIGAHARA

Un film prestigieux et provoquant

CINEMA FESTIVAL

1001 131^e RUE ST-CATHERINE 525-8800

Sur semaine: 7:30, 9:30 Dimanche: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30

Aujourd'hui aux cinémas United

ON PEUT OBTENIR UNE CARTE DE MEMBRE DU CINE-CLUB SUR DEMANDE A L'AGE D'OR DANS LES CINEMAS UNITED

YORK * RIALTO * VAN HORNE

DEBBIE REYNOLDS HARVE PRESNELL **the UNSINKABLE MOLLY BROWN**

RICHARD BURTON ANA GARDNER **THE NIGHT OF THE IGUANA**

DERNIER PROGRAMME COMPLET A 7:30 P.M.

Stationnement pour les clients du cinéma York à compter de 6 h. p.m. au Garage Mansions. Frais de service 25c. Au Van Horne, parc de stationnement.

ASTOR St-Lambert: "FOR THOSE WHO THINK YOUNG" En Technicolor, James Darren, Pamela Tiffin, "KITTY WITH A WHIP"; Ann Margret, John Forsythe. Soirée à 7 h. 15.

VERSAILLES (Salle Bleue) - 7265 est, Sherbrooke, 352-0200. Lewis, "WHERE LOVE HAS GONE". En Technicolor, avec Jerry Betty Davis. Soirée à 7:00 p.m.

LUCERNE Soirée à 6:15 p.m.

The Conjugal Bed ANN-MARGRET JOHN FORSYTHE

Kitten with a Whip MARINA VLADY

Un homme monstrueux adouci par l'amitié de son jeune copain!

L'ENFANT ET LA BRUTE (CODINE)

FRANCOISE BRION ALEXANDRE PLATON

L'HERITIER D'AL CAPONE

John Erickson

"LE BEL ANTONIO"

Marcello Mastroianni

Amherst

ANGLE AMHERST ET ST-CATHERINE, 288-8195

CE SOIR A 8 H. 30

Vous reconnaîtrez-vous dans

Les beaux dimanches

la nouvelle pièce de Marcel Dubé

Une autre création de la **Comédie Canadienne**

861-3338

JEAN GERVAIS vous offre les deux: VRAIS BAS PRIX et VRAI SERVICE!

UNE VALEUR IMBATTABLE!

MOBILIER DE CHAMBRE

3 morceaux, tels qu'ils sont illustrés

Voici un mobilier d'un raffinement de conception et de fabrication hors de l'ordinaire. Le style, d'influence espagnole, est un gage de bon goût. Fabriqué de noyer, ce mobilier comprend un lit double, un bureau triple de 74" de longueur surmonté d'un grand miroir encadré de 65" x 35", et une commode simple, étagée. Oui, c'est vraiment une valeur imbattable!

NOTRE CHOIX

DE MEUBLES PEUT SATISFAIRE TOUS LES GOUTS ET TOUS LES DECORS. NOTRE GAMME DE PRIX EST SANS CESSE UN VERITABLE DEFI

PRIX REG.: \$599. EN VENTE CETTE SEMAINE A UN PRIX TROP BAS POUR ETRE PUBLIE

... A LA DEMANDE DU FABRICANT

L'AS DU SERVICE

JEAN GERVAIS

5270, rue HENRI-JULIEN — CR. 7-4103 au coin de la rue Boucher

1145 est. av. du MONT-ROYAL — LA. 4-6817 près de la rue de la Roche

Succursale à SAINT-JEAN: PLAZA VAL-RICHELIEU 640, rue DORCHESTER — No de tél. FI. 8-8044

SPECIALS WHIRPOOL

l'Aubaine de la Semaine

CUISINIERE ELECTRIQUE RCA WHIRPOOL modèle N-648

Largeur: 30" — Radio-horloge intégré — Rôtissoire "Barbecue" — Contrôles à l'infini de chauffe "SmoothFlo" — Grilleur "sans fumée" à cuisson par chaleur irradiée — Grand four avec porte à large fenêtre vitrée — Cuisson contrôlée par l'horloge.

PRIX REG. \$329 EN VENTE A UN PRIX DE DEFI

SECHEUSE AUTOMATIQUE RCA WHIRPOOL modèle "MARK XII" No LND-990

- Gardeur automatique d'humidité
- Sélecteur automatique de séchage
- 5 sélections de chaleur
- Séchage à durée variable
- Grande grille à charpie
- Arrêt de sûreté.

PRIX REG. \$389 EN VENTE A PRIX DE DEFI

LESSIVEUSE AUTOMATIQUE RCA WHIRPOOL modèle "MARK XII" No LNA-990/95

- 10 cycles automatiques
- Contrôle manuel
- Sélecteur infini du niveau d'eau
- 3 vitesses
- Contrôle pour basse agitation
- Nouveau filtre "nettoyeur magique"
- Arrêt de sécurité.

PRIX REG. \$509.50 EN VENTE A PRIX DE DEFI

REFRIGERATEUR-CONGELATEUR à dégivrage automatique RCA Whirlpool 12.1 pi. cu.

- Cycle de dégivrage automatique.
- Contrôle des températures.
- Vastes compartiments dans la porte.
- Compartiments séparés pour beurre et fromage.
- Étagères coulissantes.
- Congélateur à "zone zéro".
- Contenance du congélateur: 52 livres.

PRIX REG. \$379

GRAND SPECIAL GERVAIS: \$219

Pourquoi ce silence de plus de six mois?



Steel Co. of Canada a annoncé officiellement lundi une augmentation de \$5 à \$7 la tonne dans les aciers d'armature qu'elle vend sur le marché canadien. Des porte-parole d'autres aciéries canadiennes ont également précisé que ces dernières hausseraient aussi leurs prix de vente d'une façon correspondante.

Il est nécessaire de signaler que ce développement dans le marché de l'acier n'est pas aussi nouveau qu'on veut le laisser croire maintenant. Au fait, à la fin d'août dernier, un hebdomadaire financier de la métropole, Les Affaires, annonçait en premier que Stelco venait d'informer sa clientèle de la province de Québec qu'une telle augmentation entrerait en vigueur immédiatement. Il fut alors question d'organiser chez les principaux fabricants d'acier d'armature un mouvement de protestation parce que l'augmentation des prix en vigueur ne concernait que la province de Québec. Il aura donc fallu attendre près de six mois avant que Stelco ne précise finalement sa nouvelle politique en matière de prix.

C'est un fait connu, du moins dans les milieux de la construction, qu'il existe présentement une forte pénurie d'acier d'armature sur le marché canadien. Le malaise, qui avait commencé de se développer dès 1963, s'est rapidement accentué au cours de 1964 alors que les mises en chantier se sont multipliées d'un bout à l'autre du pays, notamment dans la province de Québec. La rareté a été telle dans les derniers mois de 1964 qu'un régime de ventes sous contingents a dû être mis en vigueur. D'importants projets de construction, dont plusieurs dans la métropole, ont été remis à plus tard faute d'acier.

Une telle situation aurait cependant

Directives américaines: aucune répercussion fâcheuse au Canada

OTTAWA, (PC) — Les directives du gouvernement américain visant à ce que les investisseurs des Etats-Unis restreignent leurs investissements directs à l'étranger, n'auront aucune répercussion alarmante au Canada, selon les fonctionnaires de la capitale. Le président Johnson a demandé aux firmes américaines de réduire volontairement leurs placements à l'étranger, afin de mettre un terme à l'écoulement des dollars, mais le ministre des Finances, M. Douglas Dillon, a fait entendre qu'on n'accomplirait aucune action pour réduire les investissements au Canada.

"Etant donné les circonstances, il ne serait pas très logique de diminuer ces déplacements de capitaux vers le Canada", a-t-il affirmé. Des liens particuliers ont uni les deux pays, a-t-il ajouté, et une diminution des investissements américains, ici, pourrait encourager le besoin du Canada pour les dollars américains, besoin qui serait satisfait simplement par d'autres moyens, tels que de nouvelles émissions d'obligations.

Un fonctionnaire de la capitale fédérale s'est dit d'avis que tout programme américain

d'envergure aurait nécessairement quelque effet au Canada, mais qu'il n'était pas certain que cet effet serait prononcé. Les investissements directs à l'étranger, auxquels se rapportait le président Johnson, jouent au Canada, un rôle relativement moins important que précédemment. En tant que les Etats-Unis n'entreprendront pas de mesures plus radicales — en s'interposant, par exemple, à la vague de placements des firmes américaines dans leurs filiales canadiennes —, les problèmes sérieux pourront être évités, de l'avis des fonctionnaires.

Au Canada, les investissements étrangers directs, dont 80 pour cent environ ont été effectués par les Etats-Unis, ont baissé à \$240,000,000 en 1963, de \$650,000,000 qu'ils étaient en 1960. Pour 1964, le total s'établira à peu près à \$200,000,000.

Par contre, les placements à court terme ont atteint un accroissement considérable et il est peu probable qu'ils soient touchés. Vu qu'il n'épouse pas la balance américaine des paiements, le Canada jouit d'une position particulière à l'égard des Etats-Unis.

Au cours des quinze années s'échelonnant de 1948 à 1962, le Canada a accumulé un déficit de compte courant de quinze milliards de dollars avec les Etats-Unis. Pour la même période, les investissements américains d'immobilisation se sont établis à environ \$7,500,000,000, ce qui fait un déficit canadien net ou un surplus américain net de presque \$8,000,000,000.

Il s'agit de la raison pour laquelle les Etats-Unis ont décidé d'exempter les nouvelles émissions canadiennes de la taxe de 15 pour cent.

Bien que l'administration américaine n'implique pas le Canada dans sa requête pour que soient restreints les placements à l'étranger, le Canada est susceptible de subir les conséquences de tout programme destiné à décourager les dépenses d'immobilisation à l'étranger des firmes américaines. Avant que quelque répercussion ne soit observée, il se passera quelques mois. Entre temps, les fonctionnaires se disent optimistes au sujet de toute cette affaire.

Midland & Pacific Grain Corporation Limited: — Les droits d'achat 477,385 actions ordinaires de la compagnie pourront être transférés à la Bourse de Montréal à son ouverture le 19 février 1965. Leur symbole au téléscripteur sera "MPG Wts." Les "warrants" d'achat d'actions furent émis lors de l'exercice des droits offerts aux actionnaires immatriculés le 20 octobre 1964, tel que mentionné antérieurement et comportent les privilèges ci-dessous. Ces droits ont expiré le 23 novembre 1964. Les "warrants" d'achat d'actions donnent à leurs détenteurs le droit d'acheter des actions ordinaires comme suit: à \$3.00 en tout temps jusqu'au 31 août 1968 ou à \$4.00 l'action en tout temps jusqu'au 31 août 1971, alors que les "warrants" expireront.

Le revenu net de la Cie de Téléphone Bell en hausse de 13.8%

Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1964, La Compagnie de Téléphone Bell du Canada a réalisé un revenu net de \$77.7 millions, ce qui représente un rendement de 6.3 pour cent sur le capital total ou l'équivalent de \$2.71 par action, selon le 85e rapport annuel de la compagnie publié aujourd'hui. En 1963, le rendement était de 6.1 pour cent, soit des bénéfices de \$2.58 par action.

Après le paiement de \$2.20 par action en dividendes aux 207,000 actionnaires de la compagnie, le solde de 51 cents par action est venu s'ajouter aux bénéfices réinvestis dans l'entreprise. Parmi les actionnaires de la compagnie Bell, 97.4 pour cent résident au Canada et détiennent 93.6 pour cent du capital-actions.

Le rapport ajoute: "Le revenu net est supérieur de 13.8 pour cent à celui de 1963. Cette amélioration est surtout attribuable à une progression de 7.9 pour cent dans les revenus et de seulement 5.4 pour cent dans les dépenses."

Les contrats négociés vers la fin de 1963 avec trois syndicats représentant 28,700 employés ont accru d'environ 3 pour cent le montant annuel des salaires. Au 31 décembre, la compagnie Bell employait 35,890 hommes et femmes. Le montant des salaires en 1964 s'est établi à \$187,081,095.

Les impôts d'exploitation versés par la compagnie aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux en 1964 se sont élevés à \$96 millions, soit une augmentation de 13.2 pour cent par rapport à 1963.

Au cours de l'exercice écoulé, la compagnie a ajouté 222,475 téléphones à son réseau. Ce nombre n'a été surpassé que deux fois dans son histoire, soit en 1955 et en 1956. Elle compte maintenant 4,300,000 téléphones en service dans le Québec, l'Ontario, le Labrador et les Territoires du Nord-Ouest.

Les dépenses en travaux de construction pour accroître et améliorer les services offerts ont atteint \$233.5 millions en

La vente d'uranium à la France serait bloquée par la question du contrôle

\$250,000,000 en jeu — Une politique inspirée par Washington? — Armement antérieur aux accords internationaux

RAPPORTS FINANCIERS

Rio Tinto Corporation

Le Conseil d'administration de The Rio Tinto Corporation Ltd a annoncé les résultats provisoires pour l'année 1964. Les bénéfices nets consolidés sont estimés à plus de \$8,000,000 contre \$6,300,000 en 1963.

Aussi les administrateurs proposent-ils d'émettre un certificat d'action nouvelle par action ordinaire possédée à la clôture de la Bourse du vendredi 12 mars 1965. Cette émission, à laquelle correspond une élévation autorisée du capital-actions, requiert une approbation des actionnaires, qui sont convoqués à cette fin à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra lundi 15 mars 1965. Les avis y relatifs, ainsi que d'autres détails sur les mesures proposées, seront expédiés après-demain, vendredi 26 février.

Ces certificats, après les approbations requises, seront expédiés le vendredi 2 avril prochain aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés.

Les administrateurs s'attendent à pouvoir recommander un dividende final, par action ordinaire, y compris les certificats d'actions nouvelles de 1/5 (un shilling et cinq pence) ce qui porterait à 2/34 (deux shillings et 34 pence) le total de la distribution pour l'année 1964 (contre 1/9d (un shilling et 9 pence) en 1963).

Le rapport habituel de fin d'exercice serait publié le jour 8 avril 1965, pour être adressé aux actionnaires le 27 avril 1965.

LONDRES, (PC) — Un dirigeant de la compagnie Rio Tinto, M. A.F. Lowell, chef de la section uranium, a laissé entendre au correspondant de la Presse Canadienne dans la capitale britannique que le gouvernement canadien se trouve bloqué par ses négociations avec Paris au sujet du contrat de fourniture d'oxyde d'uranium à la France pour un montant global de \$250,000,000, par la question du contrôle des usines françaises où l'uranium canadien serait traité.

Le gouvernement canadien, qui doit donner son accord aux exportations de ce minerai, demande en effet que soit accepté par la France un accord bilatéral sur l'usage pacifique de l'uranium, comportant l'envoi d'inspecteurs canadiens dans les usines françaises. Paris refuse ce type de contrôle, parce que ses armes atomiques sont antérieures à cet accord qui a pour but d'empêcher la dissémination des armes atomiques.

M. Lowell a souligné que ce type d'accord bilatéral a son origine à Washington à l'époque où les Etats-Unis avaient le monopole en fait d'armes nucléaires, et que le Canada en son temps, avait aggré.

Pressions de Washington?

"Mais maintenant, a-t-il poursuivi, Washington essaie d'obtenir que cette clause soit mise en pratique par voie d'accords bilatéraux, plutôt que par un acte unilatéral." L'International Atomic Agreement, qui a son siège à Vienne (Autriche) a pour objet précisément de veiller à cela.

Un dirigeant de la Commission pour l'Energie Atomique en France est récemment revenu au Canada après avoir participé à des pourparlers au sujet de ce contrat. D'après M. Lowell, de nombreux problèmes restent à résoudre et il ne s'attend pas qu'une déclaration soit faite "dans un sens comme dans l'autre", avant le printemps, au plus tôt.

Hausse générale du prix de l'acier maintenant en vue?

HAMILTON, (PC) — Steel Company of Canada (Stelco) vient d'annoncer qu'elle augmente le prix de ses produits d'acier d'armature d'à peu près quatre pour cent et que cette augmentation entre en vigueur dès aujourd'hui. Les hausses, qui varient entre \$5 et \$7 la tonne, élèveront le prix de l'acier, dont une tonne coûtera entre \$145 et \$157 suivant la catégorie.

Cette hausse est la première de l'industrie au Canada depuis 1957. Atlas Steel Limited, de Welland, avait dévalué, la semaine dernière, son intention d'augmenter ses prix de \$8 la tonne, à partir du premier mars. Le vice-président de la division nord-américaine de la compagnie pour la mise en marché, M. A. V. Orr, a laissé savoir qu'Atlas Steel reviserait sa position à la lumière de la hausse moins élevée de Stelco.

Le vice-président des ventes de Stelco, M. L. T. Craig, a expliqué que l'augmentation avait été provoquée par le coût plus élevé de la main-d'oeuvre et de la ferraille, ainsi que par les taxes fédérales plus considérables, autant de frais additionnels qu'absorbait la compagnie depuis huit ans.

M. Craig a exprimé l'avis que le gouvernement fédéral n'interviendrait sans doute pas dans cette augmentation de prix. En 1961, le président Kennedy avait carrément averti les aciéries américaines de ne pas hausser leurs prix, étant donné que des répercussions contrairement à l'économie générale pouvaient survenir. M. Craig a ajouté: "Tout ce que j'espère, c'est que notre gouvernement soit plus réaliste que le président Kennedy".

Parmi les produits qui nécessitent l'emploi d'acier en grandes quantités sont les automobiles, les instruments aratoires, l'outillage de construction, les élévateurs et les escaliers. L'augmentation de prix pourrait s'appliquer dans une large mesure sur ces produits.

Un fonctionnaire de Hawker Siddeley Canada, compagnie affiliée à Dominion Steel and Coal Corporation (Doso), a affirmé que les autres aciéries suivraient l'exemple de Stelco et d'Atlas en augmentant leurs prix, mais qu'il pourrait se passer un jour ou deux avant qu'elles ne fassent connaître leurs hausses.

Aux Etats-Unis, les prix de l'acier en barres avaient été augmentés en octobre dernier, entre deux et trois pour cent, sans qu'intervienne le gouvernement américain. Il s'agissait de la première augmentation depuis 1963, année où sont montés les prix de trois quarts de tous les produits fabriqués à partir de l'acier. En décembre dernier, les aciéries américaines avaient haussé de \$6 la tonne le prix de l'acier en plaques. Présentement, Stelco reviserait ses prix d'acier en plaques.

A.J. Freeman Limited: — Les actions privilégiées, amovibles, 4 1/2% cumulatif, de la compagnie, ont été rayées de la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à l'ouverture de cette dernière le 16 février 1965. Le premier août 1964, le solde des actions de la catégorie précitée furent rachetées à \$105.00 l'action, plus l'intérêt, et l'avis à cet effet n'avait pas été donné à la bourse à ce jour.

En baisse le nombre des logis commencés en janv.

OTTAWA, (PC) — Le nombre des logements dont la construction a débuté en janvier dans les agglomérations urbaines du Canada s'est élevé à 6,822, une baisse de 17.9 pour cent par rapport aux 8,113 habitations dont la construction commençaient en janvier 1964.

La Société centrale d'hypothèque et de logement a expliqué que l'une des raisons de cette baisse était que le programme d'aide à la construction de logements en hiver avait été appliqué plus tôt pour la saison 1964-1965, ce qui avait provoqué plus d'activité dans le domaine de la construction au cours de novembre et de décembre.

La construction de maisons de rapport a diminué de 21.4 pour cent en janvier, tandis que la construction de logements simples détachés baissait de 14.6 pour cent. Le 31 janvier, il y avait 89,888 demeures en construction, 10.8 pour cent de plus que les 81,125 demeures en construction à la fin de janvier 1964.

Il y avait 58,203 maisons de rapport en construction, contre 48,391 en janvier 1964, et 31,685 logements simples en construction. Le nombre des demeures achevées, mais inoccupées, s'est élevé de 10,258 pour janvier 1964 à 12,344 en janvier 1965. Les maisons de rapport neuves, mais inoccupées, se chiffrent à 8,851 contre 6,332; les habitations simples nouvellement construites, mais encore vides, se chiffrent à 3,493, contre 3,926 en janvier 1964.

Les prêts accordés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation s'établissent à un niveau dépassant de 9.3 pour cent celui de janvier 1964. Cependant, les demandes de prêts ont diminué de 15.8 pour cent. Les demandes de prêts de la SCHL ont baissé de 20.5 pour cent, alors que les demandes reçues par les prêteurs agréés se faisaient plus rares de 0.6 pour cent.

Mount Royal Rice Mills

Le profit net des opérations pour la période du 1er mai 1964 au 31 janvier 1965 s'est élevé à \$31,402 contre \$35,123 dans la période correspondante 1963-1964. Le profit net après déduction de la provision pour impôt, est de \$202,948 (contre \$139,256).

Le gain par action s'établit de ce fait à 85 cents (contre 66 cents pour la période semblable précédente).

Ces chiffres, précise le communiqué de la compagnie, sont donnés avant vérification comptable annuelle et ajustements de fin d'année.

General Electric

La compagnie General Electric annonce qu'elle a effectué des ventes record pour la quatrième année consécutive en 1964, mais que des rajustements de prix découlant d'une réclamation anti-monopole faite en 1960 avaient réduit les bénéfices nets. Les ventes en 1964 se sont établies à \$5,071,313,146, au regard de \$4,936,347,661 en 1963. Cependant, les bénéfices nets ont descendu à \$237,332,546 ou \$2.62 l'action, contre \$270,638.

DIRECTEURS DE BRAZILIAN TRACTION



M. JOHN F. GALLAGHER **M. LEWIS B. HARDER, DFC**

MM. John F. Gallagher, de Chicago, et Lewis B. Harder, de New York, viennent d'être nommés directeurs de Brazilian Traction Light & Power Company Limited.

M. Gallagher est vice-président des exploitations internationales de Sears Roebuck & Co. et directeur de Simpson-Sears Limited ainsi que de Globe-Union Inc. Il est vice-chairman du Conseil pour l'Amérique Latine et directeur de National Foreign Trade Council et du American Institute for Foreign Trade. M. Gallagher est aussi membre du comité Herter de négociations commerciales et membre du comité canado-américain de la National Planning Association.

M. Harder est chairman du conseil d'administration de International Mining Corporation, de Molybdenum Corporation of America, de The Fresnohly Company et de The Pittsburgh & West Virginia Railway Company. Il est aussi directeur de Madison Fund Inc., ainsi que d'autres compagnies industrielles et minières du Canada et des Etats-Unis.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU QUEBEC

AVIS est par les présentes donné que la 147e Assemblée Annuelle des Actionnaires aura lieu au Club de la Garnison, rue St-Louis, Québec, le mercredi 31 mars 1965 à 12h15 hres p.m. afin de:

1. Recevoir un état des affaires de la Compagnie pour l'année écoulée et le rapport des auditeurs de la Compagnie;
2. Élire des directeurs pour l'année courante;
3. Nommer les auditeurs pour l'année courante;
4. Traiter toutes autres affaires qui doivent être légalement soumises à l'Assemblée.

Par ordre du bureau: J. B. Lefebvre, 11 février 1965, Secrétaire

NOMINATION A PIR



M. Gerald D. Brown, président de Public & Industrial Relations Limited, annonce l'élection de M. Norman J. McDonald comme vice-président et administrateur de la compagnie. M. McDonald, qui fut autrefois l'un des dirigeants de PIR, a occupé durant les trois dernières années les fonctions de secrétaire et adjoint au président de Cyanamid of Canada Limited.

Il aura ses bureaux au siège de la société de relations extérieures à Montréal et maintiendra une liaison étroite avec les autres bureaux de PIR à Toronto, Vancouver et Halifax.

M. McDonald qui participe activement à de nombreuses œuvres sociales et de bienfaisance, est administrateur de l'Hôpital St. Mary. Il est en outre membre du comité exécutif de la division du Québec de l'Association Canadienne des Manufacturiers et membre du comité des affaires publiques de la Chambre de Commerce du Canada.

JACK B. ROSENTHAL
RONALD R. RUSH
Comptables agréés
901, rue Bleury, Montréal
UN. 6-2967



LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Par ces présentes donne avis: Que conformément à l'article 25 de la Loi sur les banques d'épargne de Québec, elle s'adressera au Conseil du Trésor du Canada pour obtenir un certificat approuvant le règlement suivant, adopté par les actionnaires de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal à leur Assemblée Générale Annuelle, tenue le 8 février 1965:

RÈGLEMENT "E"

"Sous réserve de l'approbation du présent règlement par le Conseil du Trésor, conformément aux dispositions de la Loi des Banques d'Épargne de Québec, le capital-actions autorisé de la Banque est, par les présentes, porté de deux millions de dollars (\$2,000,000) divisés en deux millions (2,000,000) d'actions d'une valeur au pair de un dollar (\$1.00) chacune, à trois millions de dollars (\$3,000,000) divisés en trois millions (3,000,000) d'actions ayant une valeur au pair de un dollar (\$1.00) chacune."

AUSTIN KENNEDY
Secrétaire administratif
Montréal, le 15 février 1965.

TRADERS FINANCE CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDES

AVIS est par les présentes donné que les dividendes suivants ont été déclarés pour le trimestre finissant le 31 mars 1965, payables le 12 avril 1965 aux actionnaires inscrits mars 1965.

\$1.12 1/2 l'action sur les actions remboursables 4 1/2% cumulatif.

\$ 50 l'action sur les actions remboursables 5% cumulatif.

\$ 20 l'action sur les actions remboursables 5% cumulatif.

D'ordre de l'Administration, Le secrétaire, G.E. WHITLEY
Toronto, Ontario, 11 février 1965.

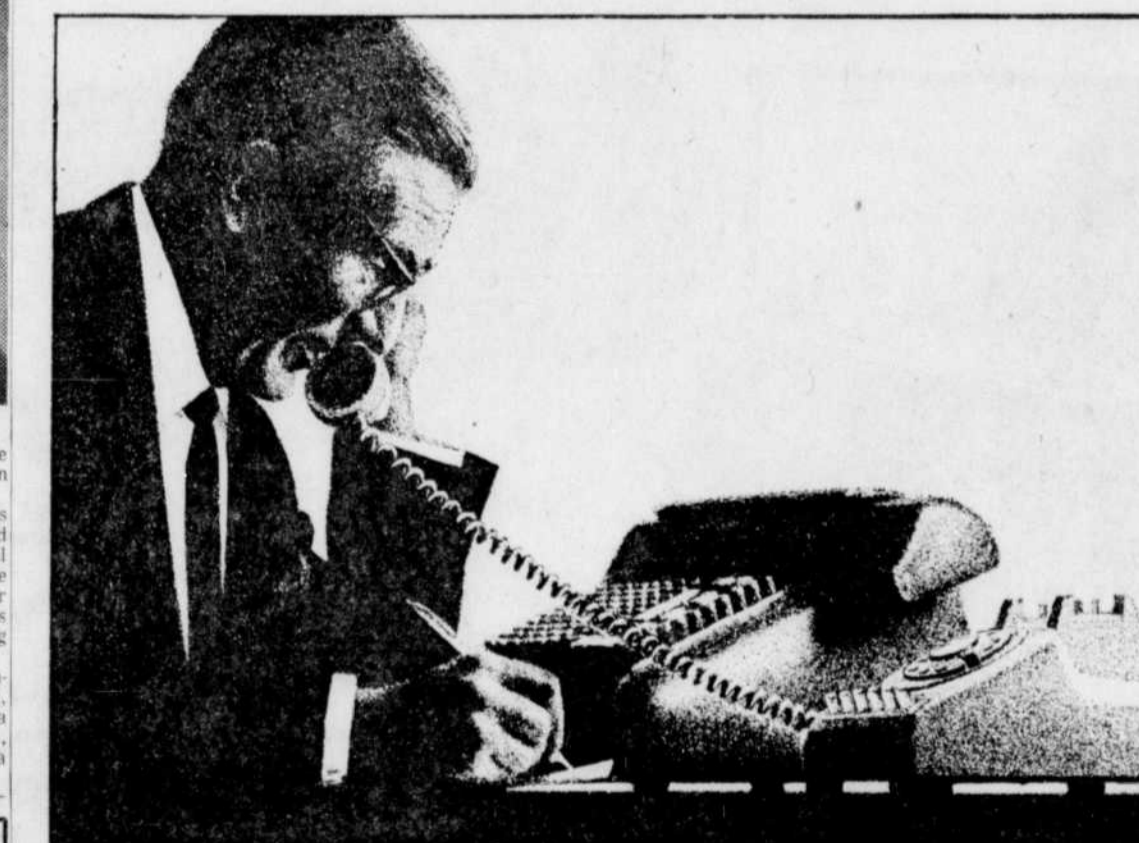
Nous avons déménagé notre SUCCURSALE MONTREAL WESTERN de 50 ouest, Place Crémazie

A SUITE 414, 110 OUEST, BOULEVARD CREMAZIE MONTREAL 11 — TELEPHONE: 381-9951

GILES WILKIE, C.L.U. GERANT DE SUCCURSALE
C. E. MAISONNEUVE GERANT D'UNITE

LA **Great-West** COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Le contrôleur averti évite des frais en utilisant l'interurbain



rien d'étonnant, car il sait calculer!

Avez-vous déjà fait la comparaison entre le prix d'un appel interurbain et les frais occasionnés par la correspondance (temps de la personne responsable, temps de la secrétaire, temps d'attente, etc.)? Avez-vous mesuré tous les avantages d'une conversation directe? Rien ne remplace la voix quand il s'agit de donner sa valeur à chaque mot — sans compter tout ce que la chaleur personnelle et le sens de l'humour peuvent apporter à de tels échanges. Pour obtenir des résultats, rien de tel qu'une vraie conversation! Tout cela mérite de figurer dans vos calculs. Mettez-vous dès aujourd'hui à utiliser l'interurbain. Vous verrez, vos propres mots portent beaucoup plus lorsque vous les prononcez vous-même!

BELL L'interurbain, c'est comme si vous étiez là, ou presque

Paris et Moscou sont d'accord pour réunir une conférence de paix sur le Vietnam

PARIS. (AFP, Reuter, UPI, PA) — A l'issue du conseil des ministres qui s'est tenu aujourd'hui, M. Alain Peyrefitte, ministre français de l'Information, a déclaré que M. Vinogradov, ambassadeur de l'URSS à Paris, avait exposé hier, au cours de son entretien avec le général de Gaulle, une proposition soviétique qui tendait à ce que les deux gouvernements se concertent, en vue d'aboutir à la paix dans le Sud-Est asiatique, par la voie d'une conférence internationale.

Le général de Gaulle, a indiqué M. Peyrefitte, a laissé entendre à son interlocuteur que "nous étions disposés à cette fin".

La réponse orale du général de Gaulle à l'ambassadeur sera précisée de façon plus explicite dans les jours à venir. Cette réponse sera transmise par note à Moscou, par la voie des chancelleries.

M. Vinogradov avait demandé lundi au président de Gaulle d'être reçu par lui le plus tôt possible.

L'ambassadeur avait déclaré au général de Gaulle, selon le quotidien France-Soir, que l'URSS et le Nord-Vietnam sont d'accord pour participer à une conférence internationale sur l'Indochine, pourvu que les Etats-Unis arrêtent de bombarder le Nord-Vietnam.

Par ailleurs, les ambassadeurs des Etats-Unis et de la Chine populaire en Pologne se sont réunis aujourd'hui à Varsovie, pendant près de deux heures. Les deux ambassadeurs se sont refusés à toute déclaration sur leur échange de vues mais, de source diplomatique, on déclare qu'il ressort de l'entretien que les Etats-Unis et la Chine rouge restent fermement sur leurs positions quant à leurs vues opposées au sujet de la situation au Vietnam.

La prochaine réunion entre les deux diplomates aura lieu le 21 avril prochain.

On a appris hier, d'autre part, que le délégué général par intérim de la France à Hanoi, M. Jacques de Buzon, a été reçu voici quelques jours par le président Ho Chi Minh. Le président du Vietnam-Nord a exprimé au représentant de la France l'angoisse qui étreint toute la République démocratique devant l'accélération des événements en Indochine. Il semble qu'il lui ait fait comprendre que le gouvernement d'Hanoi, soumis à la pression de Pékin et de Moscou et à la menace de nouveaux bombardements américains, appelle de ses vœux une prompt initiative qui serait de nature à rétablir la paix. On en déduit que M. Ho Chi Minh, lui aussi, souhaiterait une réunion prochaine de la conférence de Genève.

Les chefs bouddhistes réclament la fin de ce conflit "fratricide"

SCAIGON, (UPI, PA, AFP). — Un appel en faveur d'un cessez-le-feu au Sud-Vietnam a été lancé hier soir au cours d'un meeting qui réunissait quelque 10.000 bouddhistes à Saigon. Ce geste pourrait bien être suivi de nouvelles manifestations inspirées par les bouddhistes contre la politique américaine.

L'un des leaders bouddhistes du pays, Thich Tam Chau, en préconisant la paix et l'unité, a déploré la guerre "fratricide" menée par le gouvernement de Saigon contre le Vietcong.

Entre-temps, deux sections vietcong s'emparèrent d'un hameau situé à cinq milles seulement de la capitale, dans l'une des plus audacieuses opérations de la guerre vietnamienne. Les 25 miliciens qui défendaient le village de Phouc Hiep se replièrent sur un hameau voisin. Au cours du repli, neuf d'entre eux "s'égarèrent". Les forces vietcong se retirèrent 10 heures plus tard et le hameau fut réoccupé sans combat. On ne signale ni victimes, ni dégâts.

Le document portait les signatures de plusieurs éminents médecins et avocats de Saigon, mais on n'a pu vérifier pour le moment l'authenticité des signatures.

Les réactés américains dans la bataille

Par ailleurs, les Etats-Unis ont annoncé que des chasseurs et bombardiers à réaction montés par des Américains ont été utilisés pour la première fois au Sud-Vietnam. Jusqu'à maintenant, les Américains n'avaient utilisé que des appareils à hélices pour appuyer les opérations dans ce pays, bien que des réactés aient participé aux attaques contre le Nord-Vietnam.

Un porte-parole de l'ambassade américaine a précisé que les premières attaques de l'aviation américaine au Sud-Vietnam ont été effectuées jeudi dernier contre une passe de montagne détenue par le Vietcong près de Khe, au Centre-Vietnam. Plusieurs attaques du même genre ont eu lieu depuis, a ajouté le porte-parole.

La décision d'utiliser les F-100 et les B-57 "est conforme à la politique déclarée des Etats-Unis de fournir l'aide maximale au gouvernement du Sud-Vietnam dans ses efforts pour repousser l'agression communiste dirigée et soutenue par le régime de Hanoi", a dit le porte-parole.

Khanh revient à Saigon

Cependant, le Lt-général Nguyen Khanh, qui a été limogé du poste de commandant des forces armées, est revenu à Saigon aujourd'hui pour la première fois depuis le coup d'Etat dirigé contre lui le vendredi dernier. Il s'était retiré à Da-Lat, 140 milles au nord de Saigon. On sait qu'il doit se rendre à New York, où il agira comme observateur de son pays auprès des Nations unies. On prévoit qu'il remettra son commandement au nouveau chef des forces armées, le major-général Tran Van Minh, demain matin.

Khanh quitterait Saigon pour les Etats-Unis plus tard demain.



Walter Ulbricht en RAU pour une semaine

Le président de l'Allemagne de l'Est, M. Walter Ulbricht, est arrivé ce matin au Caire. On le voit ici saluant la foule en compagnie du président Nasser, son hôte. Cette visite d'une semaine du chef du gou-

vernement de Pankov en République arabe unie cause un imbroglio politique qui met en cause l'Allemagne de l'Ouest, l'Etat d'Israël et les pays arabes.

La foule du Caire accueille Ulbricht en criant des slogans antioccidentaux

LE CAIRE. (AFP, UPI, PC) — Le chef de l'Allemagne de l'Est, M. Walter Ulbricht, a commencé ce matin une tournée d'une semaine dans les principaux centres de la République arabe unie. A Alexandrie où il est descendu aujourd'hui, M. Ulbricht a été accueilli par le vice-président de la RAU, M. Nassan Ibrahim, tandis que résonnaient les 21 coups de canon tirés en son honneur.

Le visiteur s'est ensuite rendu au Caire par train spécial.

Le président Nasser l'attendait au palais Koubbeh où la RAU reçoit tous ses invités de marque. Sur le parcours de la gare au palais, une foule bruyante a scandé des slogans alors que passait devant elle la décapotable où avaient pris place le président Nasser et M. Ulbricht.

"Nous n'acceptons pas les menaces", criait la foule. "Américains, reprenez votre argent et nous libérerons la Palestine" scandaient certains groupes.

Ce n'est qu'une fois rendu au palais de l'ancien roi Farouk que M. Ulbricht a pris la parole pour transmettre au peuple égyptien "les vœux les plus chaleureux du peuple allemand qui contemple votre lutte héroïque et celle de toute la nation arabe contre l'impérialisme et le néo-colonialisme".

Les relations entre Bonn et la RAU

La visite de M. Ulbricht au Caire a provoqué une crise à plusieurs facettes dans les relations de la RAU et de Bonn. Un envoyé spécial du caudillo d'Espagne, le Marquis de Nerva, a entrepris des démarches de médiation. Toutefois, les positions semblent se durcir au point de devenir bel et bien une confrontation. Nasser tente d'a-

ligner plusieurs pays arabes contre la République fédérale allemande, mais à Bonn on doute qu'il réussisse à entraîner tous les pays arabes dans sa politique.

Bonn avait annoncé qu'il suspendrait son aide économique à la RAU si cette dernière accueillait officiellement M. Ulbricht, reconnaissant par le fait même le régime de Pankov. Par ailleurs, pour empêcher que Nasser reconnaisse l'Allemagne de l'Est, Bonn a également suspendu ses livraisons d'armes secrètes à Israël.

Bonn suspend son aide économique

BONN. (UPI) — L'Allemagne de l'Ouest cessera de fournir toute aide économique que ce soit à la République arabe unie, à cause de la visite que fait actuellement au Caire le chef communiste Walter Ulbricht, de l'Allemagne de l'Est, a-t-on annoncé aujourd'hui à Bonn.

Le secrétaire de presse du chancelier Ludwig Erhard, M. Karl-Guenther von Hase, a révélé au cours d'une conférence de presse que le Cabinet avait voté en faveur de couper l'aide économique à Nasser. Il n'a toutefois pas dit à quel moment la mesure prendrait effet.

De telles invitations ne sont faites que s'il existe des assurances qu'elles seront acceptées. Cependant, le porte-parole du chancelier Erhard, M. Guenther von Hase, a déclaré aux journalistes que M. Kossyguine a va-i-t simplement remercié l'ambassadeur de l'Allemagne de l'Ouest à Moscou, M. Horst Groepper, et qu'une réponse était attendue. L'ambassadeur a transmis l'invitation, hier, à M. Kossyguine, au cours d'un entretien. Aucune date n'a été fixée encore pour le voyage du premier ministre soviétique en Allemagne de l'Ouest.

Invitation officielle d'Erhard à Kossyguine

BONN. (PA, AFP) — Le gouvernement ouest-allemand a annoncé aujourd'hui qu'il avait officiellement invité le premier ministre de l'Union soviétique, M. Kossyguine, à visiter Bonn.

De telles invitations ne sont faites que s'il existe des assurances qu'elles seront acceptées. Cependant, le porte-parole du chancelier Erhard, M. Guenther von Hase, a déclaré aux journalistes que M. Kossyguine a va-i-t simplement remercié l'ambassadeur de l'Allemagne de l'Ouest à Moscou, M. Horst Groepper, et qu'une réponse était attendue. L'ambassadeur a transmis l'invitation, hier, à M. Kossyguine, au cours d'un entretien. Aucune date n'a été fixée encore pour le voyage du premier ministre soviétique en Allemagne de l'Ouest.

Plus tôt, la police avait reçu un autre appel téléphonique affirmant que la vie du "prophète" était en danger. Le lieutenant John Barry, qui dirige la police locale, a déclaré hier qu'il avait placé plusieurs de ses hommes autour de l'auditorium où se déroulerait le congrès de vendredi à Chicago, en provenance de Harlem, dans le but d'assassiner le "prophète" et leader des Black Muslims, Elijah Muhammad.

Les menaces de mort contre Muhammad font suite à l'assassinat de son ex-disciple Malcolm X survenu dimanche dernier. Cet attentat a été très vite attribué à des Black Muslims.

Les menaces de mort s'accroissent contre le chef des Black Muslims

CHICAGO. (PA) — La police de Chicago a déclaré hier soir qu'elle avait reçu un appel par téléphone d'un individu affirmant qu'une bombe avait été placée dans l'auditorium où doit s'ouvrir vendredi le congrès annuel des Black Muslims.

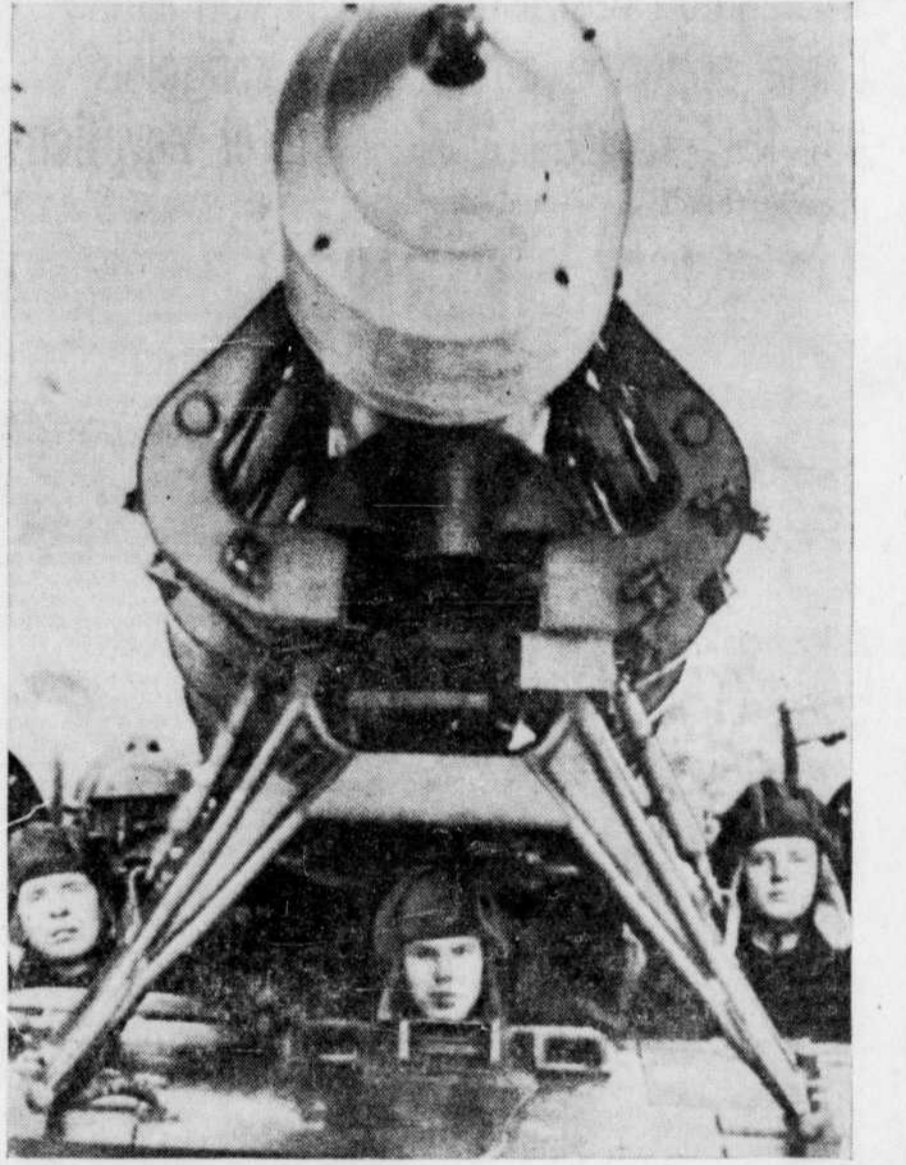
L'homme qui s'est identifié lui-même comme étant John Henderson a aussi déclaré à la police qu'une centaine d'hommes étaient arrivés à Chicago, en provenance de Harlem, dans le but d'assassiner le "prophète" et leader des Black Muslims, Elijah Muhammad.

Plus tôt, la police avait reçu un autre appel téléphonique affirmant que la vie du "prophète" était en danger. Le lieutenant John Barry, qui dirige la police locale, a déclaré hier qu'il avait placé plusieurs de ses hommes autour de l'auditorium où se déroulerait le congrès de vendredi à Chicago, en provenance de Harlem, dans le but d'assassiner le "prophète" et leader des Black Muslims, Elijah Muhammad.

Entre-temps, à New York, la police poursuit son enquête sur l'assassinat de Malcolm X mais il semble que ses progrès soient fort ralentis par le "mur de silence" qui s'est élevé chez les partisans du mouvement de l'Unité afro-américaine.

Jusqu'à maintenant, une seule arrestation a été effectuée en relation avec cette affaire. Il s'agit de Talmadge Hayer, un Noir âgé de 22 ans, qui a refusé de dire s'il était affilié d'une façon quelconque avec les musulmans noirs.

La police de Chicago avait prévu que neuf hommes seraient de garde lors du congrès des musulmans noirs en fin de semaine, mais devant la tournure des événements, il a été décidé de poster au moins 27 agents au Coliseum de Chicago. Plusieurs fouilles des lieux seront effectuées d'ici vendredi.



Croqués sur le vil

Les trois membres d'équipage d'une fusée porteuse auto-propulsée soviétique sont captés à l'improviste par la lentille "téléphoto" d'une caméra au moment où ils sortent de leur cabine. Cette photographie a été publiée dans un magazine populaire soviétique sans autre commentaire.

Le gouvernement Erhard se ravise et consent à prolonger la chasse aux criminels nazis

BONN. (PA, UPI, AFP) — Le gouvernement du chancelier Erhard a changé d'avis et a annoncé aujourd'hui qu'il était en faveur de la poursuite des crimes nazis après la date du 8 mai 1965, à laquelle la prescription aurait dû légalement entrer en vigueur. Il appartiendra maintenant au Parlement de décider si le statut sur la prescription des crimes "nazis" sera prorogé ou pas.

Neuman, déclarait hier que les épaves et les souffrances subies par la Tchécoslovaquie du fait du nazisme et des criminels de guerre hitlériens lui "donnent le droit et le devoir de demander que l'on s'oppose à la prescription des crimes nazis".

Le ministre a ajouté que "les différents accords internationaux sur la poursuite et la punition des criminels de guerre n'admettent pas la prescription de ces crimes".

"Une invitation est toujours un signe de détente dans les relations entre deux pays". Tel est le seul commentaire officiel que l'on fasse à Bonn au sujet de l'invitation adressée à M. Alexis Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, de se rendre en Allemagne fédérale.

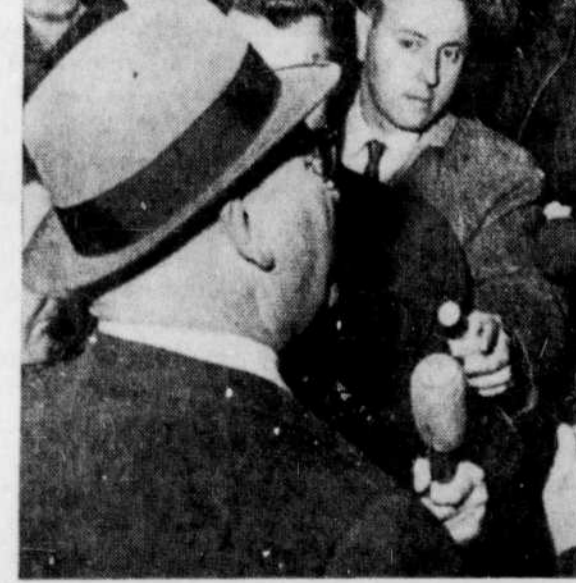
Signe de détente

"Une invitation est toujours un signe de détente dans les relations entre deux pays". Tel est le seul commentaire officiel que l'on fasse à Bonn au sujet de l'invitation adressée à M. Alexis Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, de se rendre en Allemagne fédérale.

Critiques à l'étranger

Le gouvernement de Bonn avait précédemment annoncé qu'il n'était pas en faveur de prolonger la loi, ce qui lui attirera de vives critiques dans plusieurs pays.

C'est ainsi que le ministre tchèque de la Justice, M. Alois



Mise en garde du "chef"

Pendant que les Noirs sont en effervescence à Harlem, depuis la mort tragique de Malcolm X, le directeur de la police de Selma, Alabama, M. Wilson Baker (à gauche), met en garde un groupe de Noirs contre les dangers qu'ils courent à organiser des marches ou autres manifestations le soir. Les Noirs, à qui s'adresse M. Baker, s'apprennent justement à entreprendre une marche "au crépuscule", sur les recommandations du pasteur Martin

Luther King qui a annoncé hier son intention d'organiser bientôt une grande marche des Noirs sur Montgomery, capitale de l'Alabama. "Les Noirs en ont assez", a notamment déclaré le pasteur King. Sur la photo, à droite, au premier plan, on aperçoit John Lewis, dirigeant du "Student Non-Violent Committee", qui prend une part active à la campagne d'enregistrement des Noirs sur les listes électorales de Selma.

15 vieillards brûlés vifs à Bruxelles

BRUXELLES (Reuter) — Une quinzaine de vieillards à leur retraite ont perdu la vie dans un incendie qui s'est déclaré tôt ce matin à l'hospice Gai Séjour, pour vieillards. L'immeuble s'est enflammé comme une torche.

Le cabinet a approuvé à l'unanimité le rapport qui sera transmis au Parlement et recommande que, dans ce domaine, "une possibilité soit créée de satisfaire à l'équité en respectant les principes du droit". Un porte-parole a expliqué que contrairement à ce que l'on avait cru jusqu'à maintenant, il est possible que de nouveaux crimes soient découverts après le 8 mai. En vertu de la loi actuelle, la chasse aux criminels nazis prendrait fin à cette date, car il serait pratiquement impossible d'interdire des poursuites après cela.

Le représentant de Chypre à l'ONU, M. Zenon Rossides, dans une lettre du 19 février adressée au secrétaire général U Thant, le représentant de la Turquie à l'ONU, M. Orhan Erap, déclare que l'envoi de troupes et de matériel de guerre grecs à Chypre continue sans arrêt. Les autorités cypristes grecques ont récemment fermé au public la région comprise entre les villages de Kantarakanthou et Rizokarpasu pour "mieux dissimuler leurs mouvements militaires", affirme M. Erap.

M. Erap cite également la déclaration du général Grivas, commandant en chef des forces grecques et cypristes grecques de l'île, affirmant que la seule solution au problème de Chypre était l'annexion, c'est-à-dire l'union de l'île à la Grèce.

"Cette déclaration est la preuve irréfutable de l'objectif des préparatifs militaires cypristes grecs", dit M. Erap.

Tout cela prouve que l'inquiétude manifestée par le gouvernement turc concernant les évé-

La Grèce est accusée devant l'ONU de maintenir Chypre sur un pied de guerre

NATIONS UNIES. (AFP) — Dans une lettre datée du 19 février et adressée au secrétaire général U Thant, le représentant de la Turquie à l'ONU, M. Orhan Erap, déclare que l'envoi de troupes et de matériel de guerre grecs à Chypre continue sans arrêt. Les autorités cypristes grecques ont récemment fermé au public la région comprise entre les villages de Kantarakanthou et Rizokarpasu pour "mieux dissimuler leurs mouvements militaires", affirme M. Erap.

M. Erap cite également la déclaration du général Grivas, commandant en chef des forces grecques et cypristes grecques de l'île, affirmant que la seule solution au problème de Chypre était l'annexion, c'est-à-dire l'union de l'île à la Grèce.

"Cette déclaration est la preuve irréfutable de l'objectif des préparatifs militaires cypristes grecs", dit M. Erap.

Tout cela prouve que l'inquiétude manifestée par le gouvernement turc concernant les évé-

nements à Chypre est fondée sur des renseignements provenant de source sûre, ajoute M. Erap, en résumant ainsi les déclarations de l'archevêque Makarios du 12 février selon lesquelles les avertissements et les craintes manifestés par la Turquie cherchaient à créer "une fausse impression" pour nuire au gouvernement de Nicosie.

Le représentant de Chypre à l'ONU, M. Zenon Rossides, dans une lettre du 19 février adressée au secrétaire général, reprend les déclarations de l'archevêque Makarios et affirme pour sa part que les Cypristes grecs n'ont nullement l'intention d'attaquer les Cypristes "urcs". M. Rossides accuse la Turquie "d'ouvrir la voie à de nouvelles agressions criminelles contre la population civile de Chypre" et ajoute qu'au lieu de "sonner de fausses alarmes" les autorités turques feraient mieux d'adopter une attitude constructive pour aider le retour à la paix

et à une situation normale à Chypre.

Dernière visite de M. Galo Plaza

"Ceci est ma dernière visite à Ankara, avant de soumettre mon rapport sur Chypre au secrétaire général des Nations unies", a par ailleurs déclaré aujourd'hui M. Galo Plaza, médiateur des Nations unies, à son arrivée dans la capitale turque. Il a rappelé que le but qu'il s'est assigné comme médiateur est de rapprocher les points de vue et de trouver un dénominateur commun pour une meilleure compréhension.

Interrogé sur des déclarations qui lui étaient attribuées et selon lesquelles il estimait que la constitution actuelle de Chypre n'a pas donné de résultats, M. Galo Plaza a tenu à faire une mise au point :

"Au cours d'un exposé que j'ai fait à la presse étrangère, a-t-il dit, j'ai indiqué que l'archevêque Makarios estimait que la constitution actuelle n'a

pas donné des résultats mais je n'ai jamais exprimé moi-même une telle opinion". "Ce n'est pas à moi, a-t-il ajouté, de donner une appréciation sur la nature de la constitution. Mon rôle est de trouver une solution au différend qui oppose les deux communautés".

But premier de l'ONU à Chypre

M. Galo Plaza a ensuite rendu hommage à la personne de M. Inonu, et a exprimé l'espoir d'avoir avec le nouveau gouvernement turc des conversations aussi utiles que celles qu'il a eues avec le précédent.

"Le but essentiel pour l'ONU, a-t-il affirmé, est le maintien de la paix à Chypre et nullement d'imposer une solution".

M. Isik restera une huitaine de jours dans la capitale turque et regagnera ensuite Moscou où il était ambassadeur pour prendre congé avant d'occuper définitivement ses nouvelles fonctions à Ankara.



Premier acte de vengeance !

On aperçoit ici l'entrée de la mosquée des Black Muslims à Harlem, qui a été incendiée dans la nuit de lundi à mardi, semble-t-il en réponse au meurtre du leader nationaliste noir Malcolm X, ancien dirigeant des "Musulmans noirs" qui s'était récemment séparé de cette organisation pour fonder un Mouvement de l'unité afro-américaine, sans base religieuse. On ignore encore si l'incendie de la mosquée — incendie qualifié de "suspect" par les pompiers — est un simple accident ou le premier acte de représailles accompli en réponse à l'assassinat de Malcolm X, attribué jusqu'à maintenant aux Black Muslims. A quelques centaines de pieds de la mosquée, le corps de Malcolm X repose dans son cercueil, au deuxième étage d'un salon mortuaire de Harlem. Les funérailles du fougueux leader noir auront lieu samedi.

Johnson est prié d'ouvrir une enquête fédérale sur l'assassinat du leader noir Malcolm X

Le président du CORE soutient que les soupçons ont été portés trop vite sur les Black Muslims et que l'attentat a des implications internationales

NEW YORK. (AFP) — Le président national du "Congrès pour l'égalité raciale" (CORE), M. James Farmer, a demandé au président Johnson l'ouverture d'une enquête fédérale sur le meurtre du leader nationaliste noir Malcolm X. M. Farmer estime que les soupçons ont été portés trop rapidement sur les "Musulmans noirs". "C'est plus grave", a déclaré le président du CORE. Ce meurtre "a des implications internationales. Il s'agit d'un assassinat politique avec des implications internationales", a-t-il répété. Et je demande l'ouverture d'une enquête fédérale.

M. Farmer, s'est refusé à en dire davantage. "Je n'ai pas la réponse au mystère de l'assassinat de Malcolm X, a-t-il dit. Lorsque la vérité sera faite, cela paraîtra peut-être plus sinistre".

Entre-temps, le corps de Malcolm X, le dirigeant nationaliste noir assassiné dimanche dernier alors qu'il allait prendre la parole devant l'association qu'il avait fondée, l'unité afro-américaine, repose au deuxième étage d'une maison mortuaire du quartier noir de Harlem. Devant l'immeuble, 20 agents

de police en uniforme et d'autres en civil montent la garde et plusieurs autres font les cent pas sur le toit plat par un froid vil.

Le corps repose dans un cercueil de cuivre d'une valeur de \$2.000 et seules sa tête et sa poitrine sont visibles à travers une plaque de verre, précaution toute tentative de profanation.

La veuve de Malcolm X a demandé que ni fleurs ni couronnes ne soient envoyées à la maison mortuaire et la police souhaite que ce vœu soit respecté, car il faudrait examiner chaque bouquet, chaque gerbe, pour voir s'ils ne contiennent pas d'explosifs.

Des amis, des admirateurs et de simples curieux ont commencé à défiler devant la dépouille mortelle de Malcolm X et ce défilé se poursuivra jusqu'à samedi, jour où il sera enterré dans un cimetière de la banlieue de New York.

Harlem en état d'effervescence

D'autre part, l'incendie dans les premières heures de la journée d'hier de la "mosquée des musulmans noirs" n° 7, moins de 48 heures après l'assassinat de Malcolm X, a mis

Harlem, le ghetto noir de New York, en état d'effervescence et d'alerte.

Cet incendie, qui n'a causé aucune victime, a été qualifié de "suspect" par les pompiers new-yorkais et certains y ont vu une mesure de représailles pour la mort de l'ancien associé de Elijah Muhammad, qui, de Chicago, dirige les destinées des musulmans noirs en sa qualité de "prophète".

L'immeuble abritait également le restaurant "Shabazz", appartenant à la secte et que le mouvement représentait comme l'exemple de ce que peuvent accomplir les Noirs désireux de faire preuve d'initiative.

Des chiffres imprégnés d'essence ont été retrouvés par la police dans l'immeuble appartenant à la mosquée et nombreux sont les habitants de Harlem qui affirment avoir entendu des explosions avant que l'incendie spectaculaire ne se déclenche.

Le capitaine John O'Hagan, commandant les pompiers qui luttèrent contre l'incendie, a déclaré aux journalistes demandant s'il y avait une relation entre l'incendie et le meurtre de Malcolm X: "Cela ne me surprendrait pas. Cela paraît logique, mais je me borne à éteindre les incendies. Nos enquêtes

sont sur les lieux, mais c'est une affaire certainement suspecte".

La police sur les dents

Tous les postes de police de New York ont dégarni leurs propres rangs pour renforcer le maintien de l'ordre dans Harlem, tandis que les recherches pour retrouver les auteurs de l'assassinat de celui qui fut dans sa jeunesse à la fois consommateur et vendeur de drogues et qui fournissait des prostituées noires aux hommes blancs et des prostituées blanches aux hommes de sa propre race. Il fut condamné à la prison en 1946 et en sortit 7 ans plus tard converti à l'Islam.

La police estime qu'au moins trois et peut-être cinq tueurs ont participé à l'assassinat. L'autopsie a en effet démontré qu'il avait été tué par des balles tirées à l'aide d'un fusil à canon scié et que son corps portait une quinzaine d'autres blessures provenant de revolvers de calibres 38 et 45.

Malcolm X "sera vengé"

"Il sera vengé", disait sa sœur, Mme Alla Mae Collins, aux journalistes de Boston, quel-

ques instants après l'assassinat. L'incendie de la Mosquée d'Elijah Muhammad est-il le premier acte de vengeance ? A Chicago, où il réside dans une somptueuse villa, le "prophète" fait l'objet d'une garde extraordinaire depuis l'incendie. La police de Chicago a posté de nombreux agents autour de la maison qu'il habite avec sa famille dans le quartier noir. En outre, des membres du "fruit de l'Islam", le "corps de sécurité" des musulmans noirs, composé de colosses spécialisés dans la lutte japonaise "karaté", patrouillent le parc de la villa du prophète. La mosquée de Elijah Muhammad à Chicago est également gardée par la police, tandis que des agents en civil surveillent les aérodromes, les gares routières et de chemins de fer de la métropole du Middle West, à la recherche des partisans de Malcolm X désireux de venger le meurtre de leur chef. Le bruit court, en effet, que six de ses adeptes ont quitté New York séparément, chacun chargé d'une "mission" de vengeance.

Honneur à une vedette montréalaise ! LA VOLKSWAGEN 1500 TS DE

AUTO HAMER a fini en 4e place au Rallye Canadien d'hiver

Ce modèle standard, puisé à notre stock courant, a bénéficié des services d'entretien et de mise au point qui lui ont permis de résister à la neige, à la glace et à un terrain très difficile. Conduite avec maîtrise parfaite par Peter Menzel et Bob Mollman, elle a devancé toutes les autres Volks de la région de Montréal. 25 voitures seulement, des 102 concurrentes de toutes marques, ont franchi la ligne d'arrivée.

En vedette cette semaine à nos salles de montre



Washington désire que l'OUA condamne l'aide apportée aux rebelles congolais par les "radicaux" algériens et égyptiens

WASHINGTON. (AFP) — Les Etats-Unis attachent beaucoup d'importance à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de l'unité africaine qui va s'ouvrir vendredi à Nairobi, en raison des implications qu'elle risque d'avoir pour le problème congolais.

L'administration américaine espère que les pays africains "modérés" seront assez forts pour faire adopter une résolution sur le Congo qui réclame la fin des interventions de la puissante minorité "radicale" en faveur des rebelles.

Selon un haut fonctionnaire américain, spécialisé dans les

affaires africaines, les chances de voir pour la première fois les activistes (principalement Algérie, République arabe unie et Soudan) mis en minorité sur le Congo ont été renforcées par la récente conférence des pays africains francophones à Nouakchott (en Mauritanie) où fut réaffirmé le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats membres de l'O.U.A.

Aux yeux des spécialistes américains, l'O.U.A. n'aurait plus aucune chance d'atteindre ses objectifs si elle ne parvenait pas à faire appliquer au Congo ce principe de la non-ingérence.

Dans les milieux du secrétariat d'Etat, on estime aujourd'hui qu'une solution politique du problème congolais est indispensable pour ramener la stabilité dans cette partie de l'Afrique. Mais cette solution, fait-on remarquer, implique que cessent les interventions d'autres pays africains, limitrophes ou non, en faveur des rebelles.

Selon les informations recueillies de même source, les rebelles congolais auraient jusqu'ici reçu d'Algérie et de République arabe unie, avec la

coopération du Ghana, du Soudan, de l'Ouganda et de la Tanzanie, au moins 55 cargaisons aériennes d'armes et matériel de guerre. "Dans ces conditions, la rébellion peut durer éternellement, quels que soient les efforts accomplis sur le plan politique pour refaire l'unité congolaise", disent les spécialistes américains.

L'aide militaire des Etats-Unis au gouvernement Tshombé consiste essentiellement en matériel de communication, à l'exclusion de tout armement, dit-on au secrétariat d'Etat.

On est, par contre, moins explicite sur les conditions dans lesquelles des exilés cubains prêtent ou donnent au gouvernement de Léopoldville par les Etats-Unis.

Les Etats-Unis, dit-on au secrétariat d'Etat, continuent de penser que le problème congolais devrait être réglé dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine. Ils suspendraient volontiers leur aide militaire à Léopoldville, si les rebelles cessaient de recevoir, par l'intermédiaire d'autres pays africains, l'aide des pays communistes.

Italie: vote à la Chambre au sujet de la pièce "Le Vicaire"

ROME. (AFP) — L'interdiction de la pièce "Le Vicaire" à Rome va faire l'objet d'un vote à la Chambre des députés italienne, le groupe communiste ayant décidé de transformer en motion l'interpellation qu'il avait déposée au sujet de cette interdiction.

Le préfet de Rome avait interdit la représentation de la pièce de Rolf Hochhuth en se réclamant de l'article du concordat garantissant "le caractère sacré de la Ville Eternelle". La motion communiste déclare que le préfet a donné "une interprétation abusive" de cet article, "en contradiction avec la liberté d'expression garantie par la Constitution".

Les "infirmières" de la mort expliquent leur conduite

MUNICH. (AFP) — Les "infirmières de la mort" pensaient que leurs actes d'euthanasie étaient parfaitement légaux. C'est du moins ce qu'elles affirment devant la Cour d'assises de Munich où elles répondent à des accusations de com-

PLICITÉ d'assassinat dans plusieurs centaines de cas. De 1942 à 1945, ces 14 infirmières ont tué sur ordre de Obrawalde-Messertitz, à Brandebourg, par piqûres ou par somnifères plusieurs centaines de malades mentaux.

L'une d'elles, Luise Erdman, 63 ans, ex-infirmière major accusée de complicité d'assassinat dans 200 cas, affirme qu'elle était tenue par son "serment d'obéissance à Hitler". "Certains mourraient en quelques heures, précise-t-elle, d'autres luttaient toute une nuit". Elle déclare également qu'on forçait les malades à prendre le poison s'ils résistaient. Dans les services réservés aux hommes, on tuait les malades, a-t-elle entendu dire, par injection d'air dans les veines.

L'ex-infirmière Anna Gastler, 67 ans, accusée de complicité d'assassinat dans 20 cas, avoue qu'elle trompait les malades sur les médicaments qu'elle leur faisait prendre pour les tuer. "Mais, affirme-t-elle, c'était pour leur rendre la mort moins pénible".

Martha Winter, 56 ans, accusée de complicité d'assassinat dans 150 cas, a déclaré de son côté: "Je ne me sens en aucune façon plus fautive que tel ou tel petit employé qui, au temps de la terreur, était obligé d'exécuter les ordres de ses supérieurs".

Elle reconnaît pourtant les faits qui lui sont reprochés. Cependant, dit-elle, "c'était la mort par compassion". Son chef, le Dr Mootz, ajouta-t-elle, avait déclaré un jour que "tant de jeunes soldats et pères de famille devaient mourir sur les champs de bataille que la mort de ces malades mentaux n'entraînait pas en ligne de compte".

Le dialogue au conseil oecuménique des églises

ROME. (AFP) — Le cardinal Augustin Bea, président du secrétariat pour l'union des chrétiens, traitant, dans une interview à l'hebdomadaire "Vita", de l'adhésion du Saint-Siège au comité proposé par le conseil oecuménique des églises, déclare notamment: "Je peux dire d'une manière générale que la composition du comité est une chose plutôt complexe, car il y a beaucoup d'aspects dont on doit tenir compte".

Le cardinal cite en particulier: "les aspects oecuméniques généraux, le côté proprement théologique, qui concerne le dialogue sur les questions purement doctrinales, puis les différents domaines dans lesquels il peut y avoir une collaboration pratique, par exemple, dans la défense de la dignité de la personne humaine, en oeuvre, pour le bien de la paix, en réalisant la doctrine sociale de l'évangile, dans la protection commune des écoles chrétiennes, dans la solution des grands et urgents problèmes de notre temps la faim et les calamités, l'analphabétisme et l'indigence, le manque de logements et la juste distribution des biens. Le

Urgents problèmes à résoudre

A la question de savoir quand et où le comité devra commencer ses travaux, le cardinal a dit seulement: "Les deux parties sont décidées à agir vite et sérieusement". Après avoir souligné que le comité cherchera avant tout à "résoudre les grands et urgents problèmes de notre temps", le cardinal a ajouté: "Le dialogue purement doctrinal est naturellement beaucoup plus délicat et difficile. Toutefois, s'il est fait dans la fidélité absolue à la vérité du Christ en même temps que dans l'authentique humilité et charité, avec tout ce qu'elles comportent, les deux parties acquièrent une connaissance plus vraie et une estimation plus juste de la doctrine et de la vie des églises respectives".

En conclusion, le cardinal Bea déclare: "Une chose est absolument nécessaire: que les deux parties exposent et expliquent soigneusement leur doctrine, évitant toute confusion".



Nos félicitations les plus sincères à tous les participants qui ont terminé le Rallye d'Hiver Canadien de 1965. Nous savons qu'il fut excessivement pénible. Nous sommes arrivés seulement en troisième, quatrième, sixième et septième positions.*

Dans le fond ce n'est pas si mal.

Si vous considérez que seulement 25 des 132 partants franchirent la ligne d'arrivée, dans les 1300 milles les plus éreintants que la plupart des conducteurs avaient jamais éprouvés dans les rallyes d'hiver canadiens précédents.

De la pluie par trombes d'eau, combinée à une baisse rapide de la température, ont tourné la plus longue partie du parcours en une piste géante de patinage sur glace.

Nous ne pouvons cependant pas prendre toute la gloire dans ce cas.

Car nous devons reconnaître qu'elle revient de droit, à des personnes comme le conducteur Klaus Bartels et son navigateur John Merriman de Toronto, qui se sont servis pour ce rallye de la

voiture de K. Bartels, une VW 1500 de 1962, celle-ci avait déjà plus de 50,000 milles à son odomètre. Les autres participants étaient Peter Menzel de Montréal et Bob Mollman de Cleveland, Ohio. Fritz Hochreuter et Paul Manson de Toronto. Hartland Gee et Dennis Johnson de Montréal. (C'est l'attitude compétitive de personnes de cette trempe qui a rendu possible à Volkswagen de gagner le Championnat National des Rallyes Canadiens en 1964, avec: 14 victoires, 10 deuxième places et 5 troisième places dans 24 compétitions de ce genre).

Toutes nos VW 1500 sont construites exactement comme si elles devaient prendre le départ d'un rallye tous les jours de l'année.

Bien que nous n'obtenions pas toujours toutes les félicitations, nous franchissons souvent les lignes d'arrivée.



*Sujet à confirmation officielle et c'est là le mot final.

Montréal Centre
AUTO HAMER INC.
1922 ouest, rue Ste-Catherine

HAMER SERVICE LTEE
5465, avenue Royalmount

Montréal Est
HOULE AUTOMOBILE LTEE
9050-9080, rue Hochelaga

Lachine
RIOPEL AUTO INC.
2125, rue Notre-Dame

Montréal Centre
MOUNTAIN MOTORS INC.
2142-2144, rue Bleury

Chomedey, P.Q.
FORTIN AUTOMOBILES INC.
272, 70e Avenue

Pierrefonds
CADRIN MOTORS LTD
14199, boul. Gouin ouest

Montréal Nord
POPULAR AUTO SALES & SERVICE LTD
10395, boul. Pie-IX
CENTRE: 5441, rue St-Hubert

Greenfield Park, Rive Sud
CHAMBYL AUTOMOBILES INC.
335, boul. Taschereau

St-Jérôme
LAFONTAINE AUTOMOBILES INC.
2031, boul. Labelle, Village Lafontaine

Terrebonne (Nord Est)
ALEXANDER MOTORS LTD
C.P. 530, Chemin Pincourt

Verdun
CAMPBELL & CAMERON LTD
4050, avenue Verdun

Construction d'un barrage pour relier Les Cèdres à St-Timothée

Les travaux dureront deux ans et demi et coûteront quelque \$6,000,000

VALLEYFIELD. (J.D.G.) — Le député provincial du comté de Beauharnois, M. Gérard Cadieux, a déclaré hier après-midi au représentant de LA PRESSE qu'un barrage reliera St-Timothée à la municipalité de Les Cèdres, dans le comté de Soulanges. La digue sera bientôt construite au coût de 66 millions.

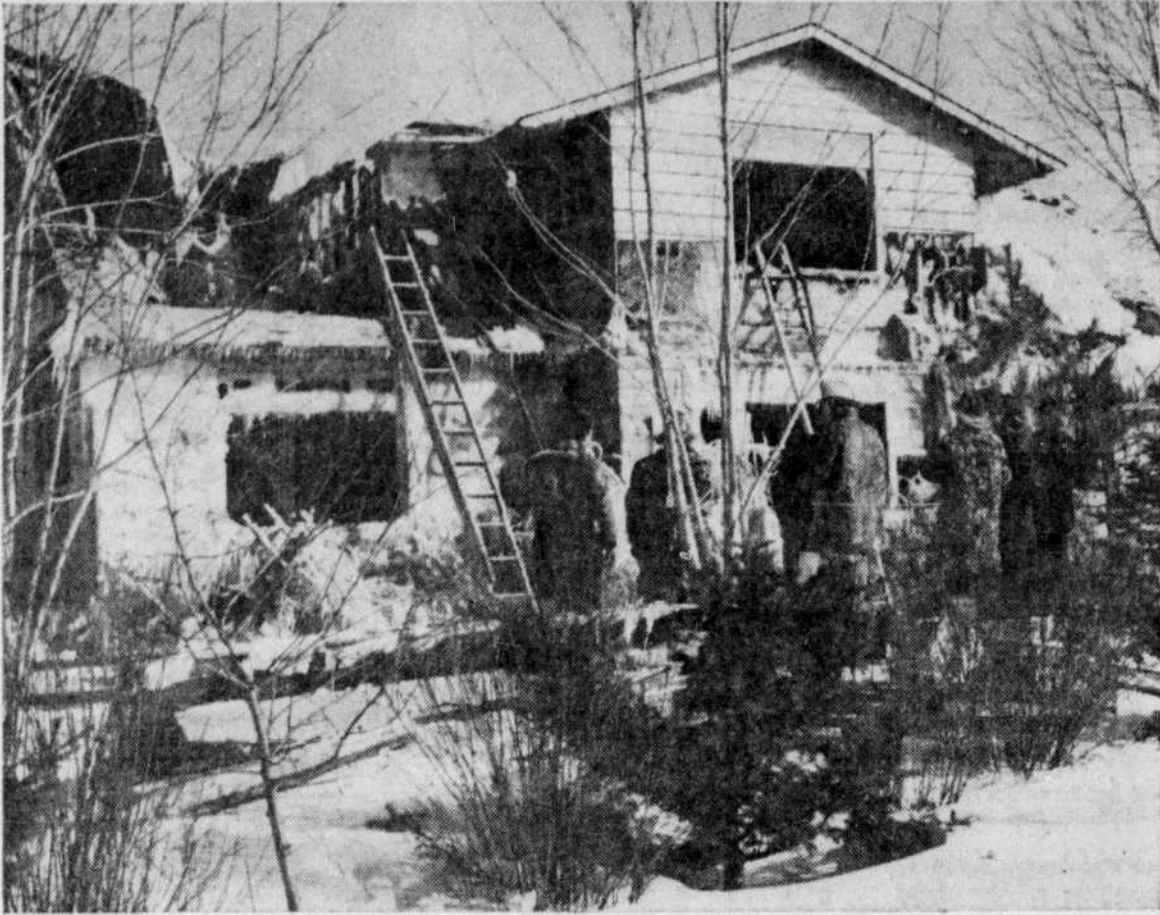
M. Cadieux en a reçu la confirmation officielle du com-

missaire Raymond Latreille, de l'Hydro-Québec. Il a de plus précisé que l'exécution des travaux durera deux ans et demi et que l'entreprise emploiera au-delà de 250 travailleurs manuels et camionneurs. La main d'oeuvre sera recrutée dans la région par l'entremise du service de placement Provincial, au 119 rue Champlain à Valleyfield.

Ce sera le troisième barrage construit en l'espace de quelques années entre Valleyfield et Beauharnois. Il servira à hausser et à régulariser le niveau de l'eau à la hauteur du village de St-Timothée. Les citoyens de l'endroit se plaignaient depuis longtemps des conditions insalubres qui résultaient des eaux stagnantes à cet endroit.

Les autres barrages remplissent actuellement les mêmes fonctions pour la municipalité de Melocheville.

Le député Cadieux a aussi fait savoir que des ouvriers actuellement au travail au barrage de Carillon ont déjà commencé à préparer la machinerie lourde en vue des travaux à St-Timothée.

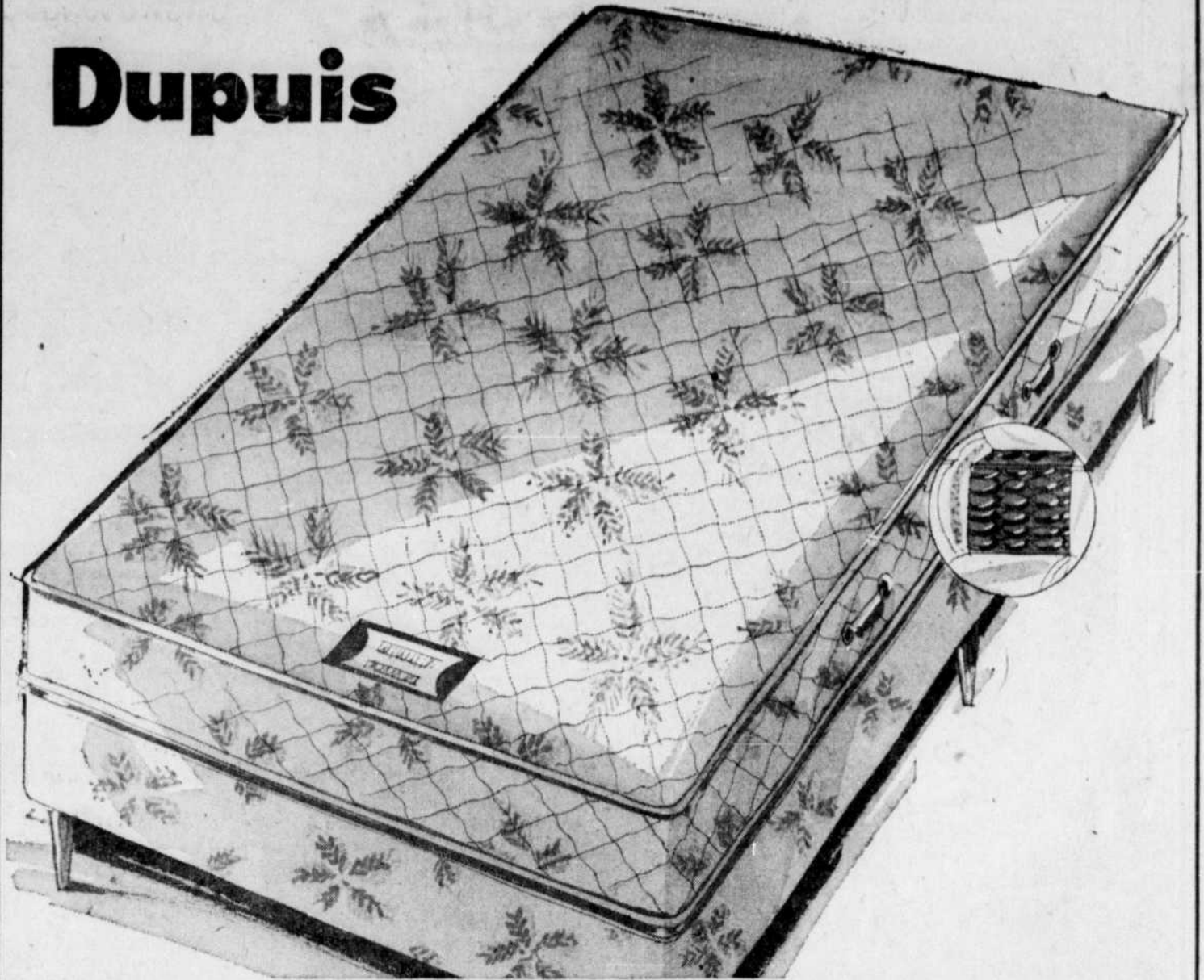


Cette fois, c'est sa maison

M. Henri Gauthier, hôtelier de Sainte-Thérèse, âgé de 62 ans, n'a vraiment pas de veine. Hier matin, un incendie détruisait de fond en comble sa maison sise à proximité de l'ancien hôtel Ste-Thérèse Lodge, incendié également le 6 octobre 1963. Il est vrai que, dans ce dernier cas, le sinistre porte à caution, puisque l'hôtelier, sa secrétaire et son premier commis

de bar doivent répondre à des accusations relevant du code pénal. Quant à sa demeure, évaluée à quelque quinze mille dollars, on a pensé qu'il s'agissait d'un accident, causé par la torche à acétylène d'un plombier, appelé à faire dégeler les canalisations de la maison inhabitée depuis plusieurs mois.

Dupuis



Un lit "continental" à matelas 405 ressorts

Largeurs : 39" — 48" — 54" — le confort recherché. Isolation sous Sisal et feutre blanc plus une épaisseur de Polymousse pour plus de souplesse. Rebords préfabriqués, côtés avec ganses et ventilateurs. Surface couil rayonne piqué sur les deux côtés du matelas. Ton jaune or. SOMMIER-TAPISSIER ASSORTI (sans tête) sur 6 pieds très solides.

Les deux pièces

79.

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 711

OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.

légèreté étonnante, soutien parfait qui vous rend plus svelte !

Gaine-culotte
CORETTE
tailles P.M.G.

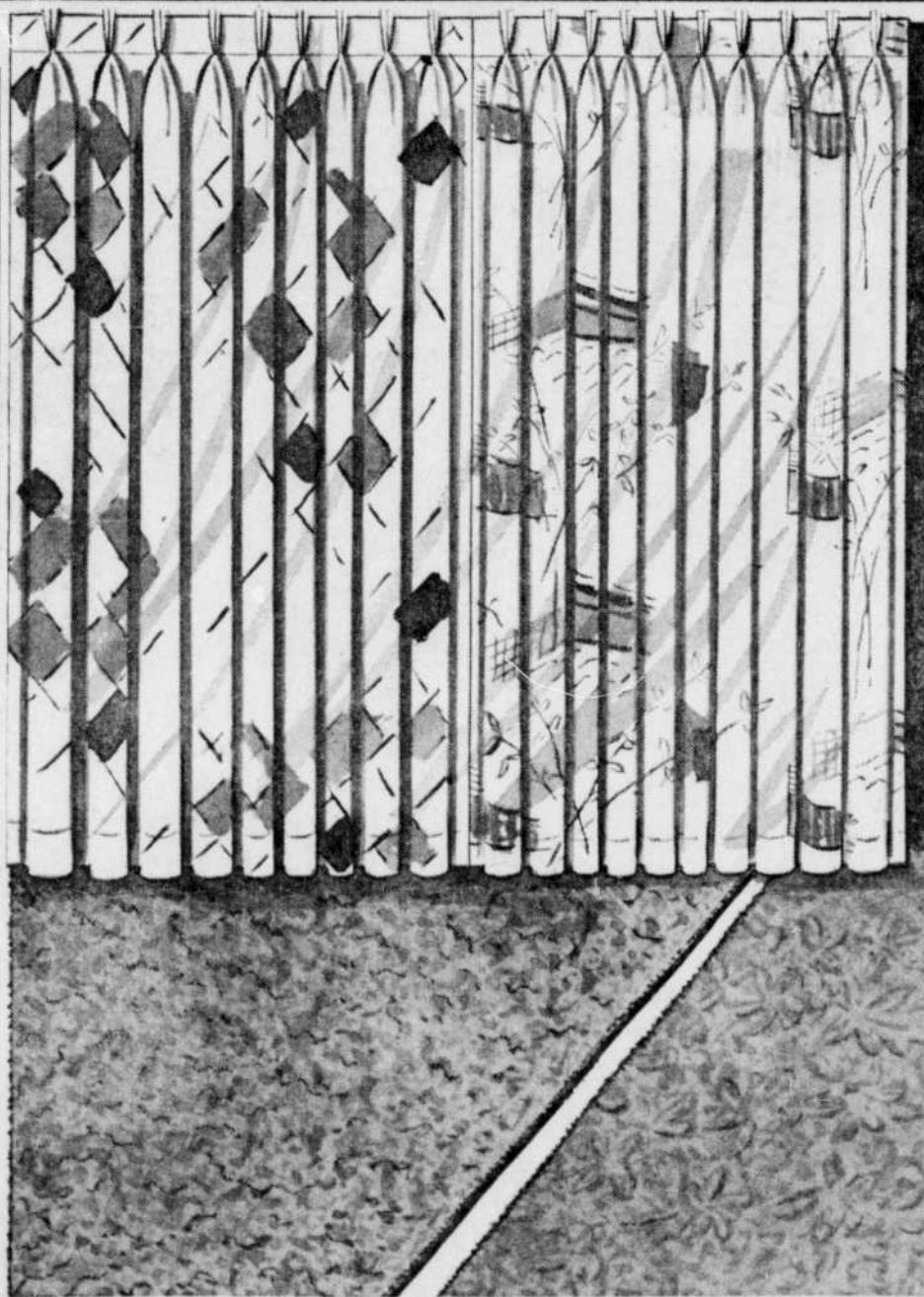
14⁰⁰

Taille et jambes longues, vous réduisant d'au moins deux pouces grâce à son support à piqûres circulaires qui aplatit l'abdomen. Le siège et les hanches faits de "Lyra Power-net" d'un moultant parfait. Gousset en tricot de nylon, 4 jarretelles amovibles. Disponible en noir et blanc; tailles: dames et jeunes filles.

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 380

commandes téléphoniques acceptées dès 9 h. du matin.

842-6171



Pour un tapis de qualité... choisissez ce Wilton 100% laine le posage et le feutre de base sont compris dans le prix

DEUX MOTIFS AU CHOIX
a) IMPERIAL BOUCLE 2-TONS
b) POILS RETORS "TWIST"

L'effet est aussi joli dans les deux motifs offerts ici. Ces deux qualités de WILTON sont de même lecture serrée, la surface ne retient pas la marque des pas. Sera vivement apprécié pour sa durabilité, sa belle et riche apparence, sa facilité d'entretien... et en plus les mites ne l'attaqueront pas. Que souhaitez de plus ?

SPECIAL DUPUIS

10⁰⁰

la verge carrée

TEINTES HARMONIEUSES

- Avocado • beige • champignon • nutria
- or • vert • gris perle • bleu • gris
- épices.

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 731

Nouvelles draperies prêtes à poser

Superbes tissus tels que: satin antique, mohair et autres, de la toute dernière nouveauté.

- 2 laizes pour 48" de mur **9⁹⁵**
- 4 laizes pour 96" de mur **19⁹⁵**
- 6 laizes pour 144" de mur **29⁹⁵**

Pourquoi ne pas profiter de cette offre pour rénover l'aspect de vos fenêtres? Vous avez là un beau choix de tissus dont les dessins modernes, fleuris, conventionnels sauront vous charmer — leurs teintes "décorateur" sur fond blanc ou beige se marieront parfaitement au décor de votre foyer.

DUPUIS — CINQUIEME, RAYON 740



Miroirs 12 x 48"

Modèle dit 'modiste' des plus pratiques.

2⁹⁸ chacun

En cristal, encadrement en bois lisse, naturel. Prix ord. 4.19.

DUPUIS — QUATRIEME, RAYON 810

Tuiles vinyle d'amiante

.10 chacune

Épaisseur 1/16", 1ère qualité, 9 x 9 (carrés) effet marbré ou à pointillés dans tons pâle ou foncés. À poser sur bois, ciment, etc. C'est durable et facile d'entretien. C'est là une belle occasion de rajouter vos planchers.

DUPUIS — SIXIEME, RAYON 730

Dupuis

NOMBREUSES FACILITES DE STATIONNEMENT

865 EST, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL — COMMANDES TELEPHONIQUES: 842-6171 — AUTRES APPELS: 842-5151 — HEURES D'AFFAIRES: 9 H. 30 À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT



Le député-maire Lavoie nie et annonce des poursuites • En page 81

Hébert est condamné à 30 jours de prison et à \$3,000 d'amende

L'auteur de "J'accuse les assassins de Coffin" a été reconnu coupable de mépris de cour à l'endroit du juge Gérard Lacroix, qui a entendu le procès de Coffin, et des procureurs de la Couronne en cette affaire. Hébert a été conduit aux cellules; ses avocats doivent en appeler du jugement

par Jacques Guay
QUEBEC. — Le juge en chef adjoint, George Chailles, a condamné, hier, l'éditeur montréalais, Jacques Hébert, fondateur des Editions de l'Homme et des Editions du Jour, à un mois de prison et à \$3,000 d'amende. L'auteur de "J'accuse les assassins de Coffin" a été reconnu coupable de mépris de cour à l'endroit du juge Gérard Lacroix, qui a entendu le procès de Coffin, et des procureurs de la Couronne en cette affaire. Jacques Hébert a été immédiatement conduit aux cellules et ses avocats doivent en appeler du jugement aujourd'hui ou demain.

Il avait été arrêté par deux agents de la Sûreté provinciale vers 1 h. 15, hier après-midi, aux bureaux des Editions du Jour, à Montréal, à la suite de l'émission d'un mandat d'amener levé contre lui par le juge Chailles. Sur les conseils de ses avocats, Jacques Hébert ne s'était pas présenté en cour, hier matin, parce que l'ordonnance lui enjoignant de comparaître ne lui avait pas été signifiée. En fait, l'ordonnance n'avait pas été émise. Elle l'a été en fin de matinée et lui a été remise après son arrestation.

Par ailleurs, un huissier a signifié au juge Chailles, après qu'il eut rendu jugement, un bref d'Habeas Corpus qui, s'il est accepté par les juges de la Cour suprême, lui ordonnera d'amener Jacques Hébert devant l'un des juges de la plus haute cour afin de justifier sa détention. Le bref est pris par un des avocats de Jacques Hébert, Me Maurice Marquis, qui soutient que le juge Chailles n'avait pas juridiction pour entendre la cause et que l'arrestation de Jacques Hébert est, de plus, illégale puisque l'ordonnance n'avait pas été émise. Ce sont là les faits saillants du procès de Jacques Hébert qui a duré en tout et partout moins de trois heures, si on exclut la période où le juge a dû ajourner les débats pour permettre à la Sûreté provinciale d'amener l'intimé devant lui.

Québec: règlement du conflit scolaire

QUEBEC. (DNC) — Le conflit entre 13 commissions scolaires de la périphérie de Québec et leurs 657 professeurs est maintenant réglé. L'entente a été signée ce midi, entre les deux parties, et les professeurs de 12 commissions sont retournés au travail dès cet après-midi. Une entente distincte devait être signée cet après-midi entre la Commission scolaire régionale de Chauveau et ses professeurs qui, par solidarité pour leurs confrères, les ont rejoints dans leurs "journées pédagogiques" au début de la semaine dernière. Les étudiants de la régionale de Chauveau pourront retourner en classe demain, semble-t-il. Ainsi, après plus de trois semaines, 13.000 enfants voient leurs "vacances forcées" se terminer.

Cette entente s'est faite à la suite de conversations et de négociations ininterrompues au sommet qui ont débuté dimanche dernier pour se terminer tard hier soir. De fait les deux parties en cause ont accepté comme négociateurs leurs organismes supérieurs respectifs, soit la Fédération des Commissions scolaires représentée par M. Alexandre Dugré d'une part, et la Corporation des Instituteurs catholiques représentée par M. Laval Grondines. Les deux étaient assistés de plusieurs conseillers. Le règlement définitif auquel on est venu les deux parties est substantiellement le même que celui intervenu le 4 février dernier entre la commission scolaire Notre-Dame-des-Lauréntides et sa centaine de professeurs.

Le règlement comprend les points suivants:

- Les 13 commissions scolaires reconnaissent le principe de la sentence arbitrale exécutoire rendue par le juge Victor Trépanier le 19 novembre dernier, sentence qui était à la base même du présent conflit;
- Les 657 professeurs, de leur côté, s'engagent à retourner au travail dès cet après-midi au plus tôt ou dès demain matin au plus tard;
- Les commissions scolaires payeront pour l'année 1963-64 un salaire égal à celui prévu par la sentence arbitrale et cette rétroactivité sera touchée dans les 30 jours;
- En outre, pour l'année 1964-65, les 13 commissions scolaires payeront à leurs professeurs un salaire équivalent à celui payé par celles de Silley, Beauport et Charlesbourg. Ce sera pour les professeurs une légère augmentation par rapport à l'année 1963-64;
- De plus les commissions scolaires ne prendront aucune représaille de quelque sorte que ce soit ni contre les dirigeants des trois syndicats ni contre les instituteurs pour faits de "journées pédagogiques";
- Les commissions scolaires, payeront intégralement à leurs professeurs les trois semaines et demie complètes de "journées pédagogiques";
- Les professeurs s'engagent à rattraper, d'ici la fin de l'année scolaire, les programmes qu'ils n'ont pu donner à leurs élèves pendant ces trois semaines et demie;
- Les commissions scolaires, dès la signature de l'entente retireront toutes les procédures judiciaires qu'elles ont prises contre leurs instituteurs ou leurs syndicats, soit: a) procédure en nullité de sentence arbitrale prise dans le cours de la dernière semaine du mois de janvier; b) demande de décertification des trois syndicats accomplie auprès de la Commission des relations du travail dans le cours de la semaine du 20th Century Mining allégué avoir perdu de l'argent depuis 1962, après avoir perdu des claims miniers "à la suite d'irrégularités" survenues au service des mines du ministère de M. René Lévesque.

Par ailleurs, en Cour supérieure à Amos, la compagnie a intenté une poursuite de \$5,000,000 contre les deux accusés subsistant présentement leur



Signature de l'accord

Les représentants des commissions scolaires et des instituteurs de la banlieue de Québec ont signé l'accord à midi. Assis, de gauche à droite; M. Laval Grondines, directeur des services techniques du C.I.C.; M. Adolphe-C. Vachon, président de la Commission scolaire de Giffard. Debout, dans le même

ordre: M. Ubaldo Désilets, conseiller technique des instituteurs; le Dr A. Lortie, représentant de la Fédération des commissions scolaires; M. Mario Dumesnil, conseiller technique de la Fédération des commissions scolaires; M. Georges Girardin, secrétaire de la Commission scolaire de Giffard.

Amos: poursuite de \$2 millions contre les Richesses naturelles

par Claude Gendron

AMOS. — Des poursuites au civil pour un montant global de \$7,000,000 ont été intentées par la compagnie 20th Century Mining de Toronto, relativement à la dispute sur des claims miniers, dans la région de Malartic, qui a son écho actuellement devant la Cour des Sessions de la Paix, à Amos.

Cette compagnie, dont le président est M. Gérard Paquette, également hôtelier à Val d'Or, a en effet, après avoir obtenu l'autorisation du gouvernement, intenté une poursuite en dommages de \$2,000,000 contre le ministère des Richesses naturelles. Selon Me Glen Howe, qui représente la compagnie, cette procédure a été intentée devant la Cour supérieure, à Québec, par Me Gilles Duguay, au nom de la Compagnie.

20th Century Mining allégué avoir perdu de l'argent depuis 1962, après avoir perdu des claims miniers "à la suite d'irrégularités" survenues au service des mines du ministère de M. René Lévesque.

Par ailleurs, en Cour supérieure à Amos, la compagnie a intenté une poursuite de \$5,000,000 contre les deux accusés subsistant présentement leur

procès dans une affaire de pots-de-vin. François-Urbain Roux, enregistreur des mines au ministère des Richesses naturelles et Ray Bazil Carson, prospecteur d'Ottawa, ainsi que les sociétés Black Cliff Mines, Dydor Holding et Hanover Investments.

La compagnie allégué que Carson et avec le concours de

Roux, les trois sociétés lui ont fait perdre de l'argent en obtenant des droits qu'elle possédait en 1962 sur les terrains déjà mentionnés dans le canton de Malartic, terrains où elle avait déjà entrepris des travaux.

Le ministère des Richesses naturelles est aussi mis en cause dans une requête d'inter-

junction que la compagnie a présentée en Cour supérieure d'Amos visant à récupérer ses claims et à empêcher les sociétés impliquées dans les poursuites à effectuer des changements sur les claims concernés ou à faire des transactions ou des travaux sur les terrains en question, tant qu'on n'aura pas éclairci toute l'affaire.

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— Enfin, M. Denis soutient que ce "nous" ne s'appliquait pas seulement à lui mais bien aussi aux deux autres personnes présentes à cette seconde entrevue.

Cependant, contrairement aux paroles que le magazine "Time" met dans la bouche de M. Williamson, M. Denis soutient qu'il n'a jamais été question d'"arrangement" entre le sénateur Gélinas et lui.

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— Enfin, M. Denis soutient que ce "nous" ne s'appliquait pas seulement à lui mais bien aussi aux deux autres personnes présentes à cette seconde entrevue.

Cependant, contrairement aux paroles que le magazine "Time" met dans la bouche de M. Williamson, M. Denis soutient qu'il n'a jamais été question d'"arrangement" entre le sénateur Gélinas et lui.

Ce que l'on appelle aujourd'hui l'affaire Stonehill, c'est le récit des événements entourant la demande de résidence au Canada d'un millionnaire américain expulsé des Philippines par décret présidentiel, M. Harry S. Stonehill.

Cette demande lui a été refusée et M. Stonehill a quitté Vancouver, où il s'était établi, au début du mois de janvier. L'an dernier à Vancouver, M. Stonehill rencontra le publiciste Williamson et lui fit part de ses difficultés pour obtenir un statut de résident au Canada. Al Williamson connaissait Hal Dornan, un conseiller du premier ministre, et ce dernier organisa deux rencontres à Ottawa. M. Stonehill n'a assisté qu'à la première.

C'est au cours de la seconde rencontre entre MM. Denis, Williamson et Dornan que le chef de cabinet du ministre de l'Immigration prononça la phrase que rapportait le magazine "Time" dans son édition du 5 février: "It is a pity that he (Stonehill) would not invest \$25,000 or \$30,000 in US".

Au cours de son interrogatoire, hier, M. Denis n'a pas nié avoir tenu de tels propos.

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".



LA BOXE AMATEUR

Alcide Latour semble en mauvaise posture, l'arbitre Rosario Baillargeon se préparant à compter les secondes. Mais le retour tardif de Serge Proulx ne l'a pas empêché de subir la défaite par décision unanime. — Combats exceptionnels hier soir au Centre des loisirs St-Jean-Baptiste. (Voir en page 45). Dans la même page: Québec offre \$30,000 aux Rangers pour Jacques Plante ou Marcel Paille.

Denis relie le sénateur Gélinas à l'affaire Stonehill

par Jean-V. Dufresne et Jacques Pigeon

OTTAWA. — Me Raymond Denis a lié directement le nom du sénateur Louis-P. Gélinas, trésorier du parti libéral fédéral au Québec, à l'affaire Stonehill.

Il a dit ne pas se rappeler les mots exacts de sa blague mais a soutenu que cette "farce" a été faite dans un contexte très

L'ex-chef de cabinet du ministre René Tremblay a affirmé sous serment, devant le juge Frédéric Dorion, que le mémoire d'un fonctionnaire du ministère de l'Immigration, relatif à une demande de renseignements du sénateur Gélinas, avait été porté à son attention et qu'il avait communiqué par téléphone avec le sénateur pour le renseigner sur le "cas Stonehill".

Le subalterne de Drapeau le corrobore

C'est à la demande du procureur du parti conservateur, Me Ross Drouin, que M. Raymond Denis est revenu dans le box de l'enquête Dorion hier.

Le policier unilingue, qui compte 18 ans de service à la RCMP, n'a cependant pas craint d'affirmer qu'il ne partageait pas l'opinion de l'inspecteur Drapeau quant à la manière de recueillir certains renseignements.

Autres informations en page 23

M. Drapeau, qui a passé quatre jours dans le box, a dit, au début de son enquête, avoir songé à tendre un piège à M. Raymond Denis en organisant une rencontre entre ce dernier et Me Pierre Lamontagne. L'inspecteur aurait alors fait

L'avocat québécois désirait questionner le témoin sur l'affaire Stonehill dans le but d'éprouver sa crédibilité.

Me Pierre Lamontagne, un avocat qui se présentait comme un spécialiste de corruption a donné sa version des faits au tribunal et fourni des explications:

— Le témoin affirme avoir fait part du rapport préliminaire sur la demande de résidence du millionnaire américain Harry S. Stonehill à deux personnes: M. Hal Dornan, un secrétaire du premier ministre Pearson et le sénateur libéral Louis-P. Gélinas.

Le grain que Lesage ira semer dans l'Ouest

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

"L'art de la révolution" — titre de la causerie que vient de prononcer en Ontario un membre du cabinet Lesage — semble le premier coup de canon d'une campagne qui s'amorcera cette année au Canada anglais.

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

La causerie se termine d'ailleurs sur une invitation au reste du pays de tenter l'expérience québécoise. Il s'agit de l'expérience de reconstruction, d'innovation et de redéfinition en cours au Québec depuis cinq ans et dont l'issue relève toujours du domaine de la projection, des probabilités.

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

Sur le plan des idées, la Voir DEMOCRATIE en page 2

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

— L'ex-chef de cabinet du ministre de l'Immigration qualifie de "badinerie" qu'il trouve aujourd'hui stupide" la remarque qu'il a prononcée en présence de MM. Norman Williamson et Stonehill selon laquelle il trouvait qu'il "était dommage que M. Stonehill ne misât pas \$25,000 ou \$30,000 sur nous".

La PP remet une sommation à Yvon Dupuis

Un avis de comparution a été remis aujourd'hui à M. Yvon Dupuis personnellement. C'est le sergent Maurice Dinelle, de la Sûreté du Québec, qui s'est présenté au domicile du député, peu après 11 h. ce matin.

personnes jusqu'ici inconnues pour exiger, accepter ou offrir un pot-de-vin de \$10,000, en ayant ou en prétendant avoir de l'influence auprès du gouvernement du Québec, d'un ministre ou d'un fonctionnaire de ce même gouvernement, et cela dans le but d'aider à la conclusion d'affaires avec le gouvernement québécois. Soit, dans ce cas précis, l'émission d'un permis pour l'exploitation d'une piste de courses.

Le deuxième chef d'accusation est sensiblement semblable au premier, sauf qu'on y affirme que le prévenu aurait principalement conspiré pour offrir le pot-de-vin à un ministre ou à un fonctionnaire, au lieu de l'exiger ou de l'accepter lui-même.

Quant au troisième chef, il se

Le vice-président d'Air Canada dénonce l'arrogance des Etats-Unis en matière de tarifs aériens à la conférence de l'IATA à Paris, tandis qu'à Montréal, l'OACI inaugure des assises destinées à conclure un accord sur ces tarifs

de notre envoyé spécial André Bailly

PARIS — Les Etats-Unis ont subi ce matin, au cours d'une séance de la septième conférence des relations publiques de l'Association internationale de transport aérien (IATA), une condamnation probablement sans précédent de leur attitude au chapitre de l'aviation commerciale, et c'est par le vice-président d'Air Canada, M. Gordon Wood, qu'elle leur a été servie.

M. Wood qui possède un énorme prestige au sein de l'aviation civile mondiale a qualifié d'"arrogante, injustifiée et sottise" une déclaration que le pré-

constamment les tarifs aériens alors que les prix montaient dans tous les autres domaines, et il n'y a, par conséquent, aucune raison valable pour que le sort des voyageurs aériens du monde entier soit abandonné entre les mains d'un "political minded and dominated US board" qui cherche à contrôler nos affaires.

M. Wood dont l'intervention a été écoutée dans un silence religieux a été frénétiquement applaudi (mais pas par tous, il va sans dire) au terme de son allocution.

(Une dépêche de la Presse associée ajoute que M. Wood a tenu, par ailleurs, à préciser qu'il ne s'agissait pas,

Violente sortie d'Air Canada à l'IATA

Le vice-président d'Air Canada dénonce l'arrogance des Etats-Unis en matière de tarifs aériens à la conférence de l'IATA à Paris, tandis qu'à Montréal, l'OACI inaugure des assises destinées à conclure un accord sur ces tarifs

La démocratie au Québec

Le grain que Lesage ira semer dans l'Ouest

SOMMAIRE

Annonces classées / 70 à 80
Bandes dessinées / 81
Courier de Pauline / 26
Décès, Naissances, etc. / 82
Editorial / 6
Education / 14, 15
Finance / 60, 61
Horoscope / 39
Immeuble / 64, 65
L'auto / 63
Les patrons / 72
Loisirs et récréation / 56, 57
Mots croisés / 73
Navigation / 10, 11
Nouv. internationales / 67 à 69
Nouvelles météo / 83
Radio et Télévision / 12
Sciences / 40 à 42
Session fédérale / 23, 31 à 33
Session provinciale / 23, 33, 81
Spectacles et Concerts / 58, 59
Sports / 45 à 52, 54, 55
Tribunaux / 8
Vie féminine / 24 à 30
Vie mondaine / 25
Vie religieuse / 16 à 21
Vie syndicale / 36, 37
Votre médecin / 38

DUPUIS

SUITE DE LA PAGE 1

rapporte principalement au délit substantif. Le député de St-Jean y est accusé d'avoir effectivement exigé, accepté ou offert cette somme de \$10,000 pour obtenir le même permis d'exploitation d'un hippodrome.

On a immédiatement noté, il va sans dire, que bien que nommé comme conspirateur de Dupuis, le chiropraticien Deslauriers, de St-Jean, n'a pas été mis en accusation pour les mêmes délits.

Le fera-t-on ultérieurement? C'est ce que le ministère du procureur général n'a pas encore fait savoir.

On sait par ailleurs que, dans sa déclaration "solennelle" devant la Chambre des communes, l'ex-ministre d'Etat avait formellement nié avoir jamais exigé, réclamé ou reçu ce montant de \$10,000.

La semaine dernière, toutefois, à la suite d'une enquête relative à la faillite de Deslauriers, Dupuis admettait avoir emprunté une somme de \$5,000 du failli dont on était à étudier les débiteurs financiers.

Reste qu'il n'était pas facile à rencontrer au cours de la journée d'hier.

A son domicile, on a tout d'abord répondu qu'il était absent pour "une couple de jours".

Puis, lorsque la police, ayant la sommation en main, est intervenue, on a dit que l'ex-ministre était présentement à Montréal, et qu'il reviendrait dans la soirée.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

des estimations de l'accroissement probable de ce trafic.

Un observateur à la réunion d'hier représentant de l'IFAL-PA, organisme groupant des pilotes d'aviation, a formulé, dès le début des discussions, quelques suggestions concernant l'utilisation de façon économique de l'espace aérien disponible, tout en assurant la sécurité maximum.

L'observateur a mentionné que les abordages en plein air et les pannes sèches ne résulteraient pas toujours d'un erreur de pilotage.

Il a suggéré, entre autres, que les avions à réaction transportent une quantité de carburant supérieure au minimum prévu, que le temps de la journée, en dehors des heures de pointe, soit utilisé au maximum et que les avions soient munis de radars.

La météo

MINIMUM CETTE NUIT: 10

MAXIMUM DEMAIN: 30

Bureau météorologique du Canada, Dorval (P.C.) - Régions de Montréal et Ottawa: Laurentides: Soleil sans nuages intermittents, nuages aujourd'hui; nuages croissants ce soir; demain, nuageux, neige intermittente, moins froid. Brèves légères jusqu'à demain, puis vents du nord-est de 20 milles. Minimum cette nuit et maximum demain: Sherbrooke: 8 et 20.

Cantons de l'Est, région de Québec: Ensoleillé sans nuages intermittents aujourd'hui; nuages croissants cette nuit; demain, neige, moins froid. Brèves légères jusqu'à demain, puis vents du nord-est de 20 milles. Minimum cette nuit et maximum demain: Sherbrooke: 8 et 20; Québec: 8 et 20.

Pontiac-Témiscamingue, Abitibi et Mauricie: Ensoleillé sans nuages intermittents aujourd'hui; nuages croissants cette nuit; demain, nuageux, neige intermittente, moins froid. Brèves légères jusqu'à demain, puis vents du nord-est de 20 milles. Minimum cette nuit et maximum demain: Témiscamingue et La Tuque: 8 et 15; Rouyn, Noranda et Val d'Or: 10, sous zéro et 15; sud-est.

Régions du lac Saint-Jean, de Rimouski et de la baie Comore: Généralement ensoleillé aujourd'hui; nuages croissants ce soir; demain matin, nuages croissants; neige intermittente. Froid. Brèves légères jusqu'à demain, puis vents du nord-est de 20 milles. Minimum cette nuit et maximum demain: Saguenay: 8 et 15; Chicoutimi: 10, sous zéro et 10; sud-est; Rivière-du-Loup et Mont-Joli: 5, sous zéro et 15; sud-est; Baie Comore: 15, sous zéro et 10; sud-est.

Régions de Gaspé et des Sept-Îles: Généralement ensoleillé aujourd'hui; demain matin, ensoleillé; nuages l'après-midi, neige le soir. Froid. Vents d'ouest de 15 milles tombant ce soir; demain après-midi, vents du nord-est de 15 milles.

DEMOCRATIE

SUITE DE LA PAGE 1

couverture de Paul Gérin-Lajoie ne manque pas d'audace, d'une audace toute politique dans ses implications, et qui laisse entrevoir la tactique qu'emploiera probablement Jean Lesage lors de sa tournée outre-frontières.

Il s'agit là d'un premier essai. On surveillera sans doute les réactions avant de mettre au point la tactique définitive.

Elle semble vouloir atteindre deux objectifs importants: garantir l'évolution actuelle dans le Québec et faire en sorte que cette évolution intérieure du Québec puisse se continuer et se perpétuer dans le grand tout canadien.

Comme point de départ, Gérin-Lajoie déclare que le Québec est irrévocablement engagé dans la découverte de lui-même, de ses capacités, de sa puissance et que, demain, les réformes seront poussées beaucoup plus loin qu'aujourd'hui. Le Québec recherche, dit le ministre, la plus grande possibilité d'auto-détermination.

Rien ne sert de se battre contre ce qui arrive, dit Gérin-Lajoie. Ce serait précipiter la rupture du pays que d'agir ainsi.

Dès lors, l'équation canadienne n'est plus la même. L'équilibre canadien ne peut plus être assuré par l'immobilité et le conformisme.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

des estimations de l'accroissement probable de ce trafic.

Un observateur à la réunion d'hier représentant de l'IFAL-PA, organisme groupant des pilotes d'aviation, a formulé, dès le début des discussions, quelques suggestions concernant l'utilisation de façon économique de l'espace aérien disponible, tout en assurant la sécurité maximum.

L'observateur a mentionné que les abordages en plein air et les pannes sèches ne résulteraient pas toujours d'un erreur de pilotage.

Il a suggéré, entre autres, que les avions à réaction transportent une quantité de carburant supérieure au minimum prévu, que le temps de la journée, en dehors des heures de pointe, soit utilisé au maximum et que les avions soient munis de radars.

J. Emile Provencher, au nom de Carson, pour que celui-ci obtienne des claims de la 20th Century Mining. On fit même des "répétitions" de son témoignage.

Mercier avait signé ces documents le 13 septembre 1963 et le 10 septembre 1964. Néanmoins, en contre-interrogatoire, il affirme avoir signé un autre document, assermenté le 7 août 1964, cette fois-ci devant un officier de la Police provinciale et affirmant le contraire des documents mentionnés plus haut.

Par ailleurs, à l'enquête préliminaire, le témoin avait dit qu'il n'avait jamais auparavant parlé de son témoignage avec les fonctionnaires du ministère. Mais, hier, il a affirmé avoir eu une entrevue avec Roux, son supérieur, quelques jours avant l'enquête. Celui-ci lui aurait dit: "Tu ne peux pas t'imaginer le paquet de trouble que ça me fait et que ça va t'apporter."

Et Mercier de dire que c'est à la suite de cette entrevue qu'il avait décidé de changer son témoignage et de dire la vérité. Mais il affirmait aussi qu'il avait été convoqué par le chef du contentieux du ministère, Me Robert Langevin, qui lui a fait signer "une déclaration assermentée refusant toute l'affaire". Et, ajoute le témoin, il se suis allé voir l'inspecteur Bouchard, librement, pour dire la vérité.

C'est d'ailleurs en s'appuyant sur cette partie du témoignage que, plus tard, Me Migneault porta une accusation de parjure contre le témoin.

Carson veut de l'argent à Roux et Provencher Hier soir, le deuxième témoin présenté par la Couronne, Michael Derosa, 29 ans, qui s'est dit enquêteur privé de Montréal, a déclaré au tribunal qu'à la fin de mai 1963, à l'occasion d'une visite à Québec avec le prospecteur J. Emile Provencher, il avait entendu Roux dire à Provencher qu'il attendait un solde d'argent que Carson devait lui payer. "Roux parlait fort et était chiqué", de dire le témoin.

Derosa déclara aussi que le même jour il avait entendu Provencher demander à Carson une somme de \$2,500 pour l'aider à obtenir les claims de 20th Century.

Le témoin ajoute que Provencher voulait également que Roux soit payé pour ses services parce qu'il ne voulait pas perdre sa "connection" à Québec. Selon le témoin, Carson répondit alors qu'il y avait dans peu de temps (Very Shortly).

L'enquête se poursuit aujourd'hui.

Me Jean-Guy Boillard a alors déclaré: "Plaise à la Cour. A la suite du mandat, M. Hébert a été arrêté à 1 h. aux Éditions du Jour et a été amené sous escorte. Il est présentement devant le Tribunal."

Me Marquis a cependant continué ainsi: "Je crois en conscience, après avoir bien réfléchi, que je prends la procédure appropriée."

Le juge a refusé de recevoir copie du bref d'Habes Corpus. Me Pierre-Éliot Trudeau, arrivé en même temps que son client mais pas dans la même voiture, a voulu, lui-aussi, prétendre que Hébert avait été amené de force. "Il n'avait désobéi à aucune ordonnance" a-t-il affirmé.

Le juge a répondu: "Ordinairement, je n'aurais pas d'objection à ajourner mais votre client devait être ici à 10 h. et il n'y était pas."

Et il n'a pas accordé d'ajournement. Un débat s'est ensuite engagé sur le sens du mot complaisance employé par Jacques Hébert à l'endroit du juge Lacroix dans son livre.

Le juge a soutenu que le mot "complaisance" était encore pire qu'une accusation de malhonnêteté. "Ça implique qu'il n'a même pas eu le courage d'être malhonnête."

Les avocats de la défense ont ensuite soutenu que le juge Lacroix ne figure pas parmi ceux que Hébert a qualifié d'assassins. En ce qui concerne les procureurs de la Couronne ils ont affirmé qu'il ne saurait y avoir de mépris de cour puisqu'ils sont des fonctionnaires et comme tels sujets à la critique des citoyens en démocratie.

Enfin, le juge Chailles, qui avait déjà promis de rendre jugement à Montréal afin de limiter les frais d'appel, a déclaré qu'à cause de la conduite de Jacques Hébert il allait rendre son jugement à Québec.

C'est ce qu'il a fait aussitôt les plaidoiries closes. "M. Hébert avait le droit de se plaindre du verdict. Nos libertés seraient en grand danger si on ne reconnaissait pas ce droit..." Il est possible qu'effectivement votre Coffin ne soit pas coupable. Il y a malheureusement, très rarement des innocents qui sont condamnés. Et d'autres qui sont coupables qui sont acquittés."

Il a cependant ajouté qu'il ne faut pas dépasser les "limites de la critique raisonnable." Ce que, selon lui, Hébert a fait. En conséquence il l'a tenu coupable de mépris de cour tant en ce qui concerne le juge Gérard Lacroix que les procureurs de la Couronne.

Le juge a ensuite demandé si les avocats avaient des représentations à faire avant qu'il rende sa sentence.

Me Boillard a regardé l'assistance, a toussé, a été chercher un verre d'eau, en a bu, et a déclaré: "Plaise à la Cour, la Couronne désire exposer certains faits."

Il a alors rappelé que Jacques Hébert a déjà été condamné pour mépris de cour par le juge Lazure en février '58; qu'il a admis devant la Commission Brossard avoir déjà été condamné pour libelle au civil et enfin qu'il a critiqué le rapport Brossard.

Il est temps de réprimer les abus de la critique Le juge a déclaré: "Je ne crois pas qu'un libelle au civil intéresse le tribunal."

Me Boillard a expliqué: "C'est pour montrer l'attitude de l'accusé."

Plus tard, Me Trudeau a déclaré que le juge Lazure n'avait condamné Hébert que pour des raisons techniques parce qu'il avait publié des remarques sur un jugement, en termes très polis, alors que les délits d'appel n'étaient pas écoulés.

Me Boillard a ensuite, comme nous l'écrivons au début de l'article, insisté sur le fait qu'il était temps de réprimer avec sévérité les abus de la critique des institutions essentielles à la bonne marche de la société. Les avocats de Jacques Hébert ont alors insisté à leur tour sur les faits d'armes passés de leur client, particulièrement sur les nombreux volumes qu'il a écrits et qui ont amené selon eux des remèdes dont toute la société a bénéficié.

Le juge, après avoir affirmé que sans préjudice à la sentence qu'il allait rendre à la fin de la bonne marche de la société, La Commission de la Justice des faits d'armes passés de leur client, particulièrement sur les nombreux volumes qu'il a écrits et qui ont amené selon eux des remèdes dont toute la société a bénéficié.

Le juge, après avoir affirmé que sans préjudice à la sentence qu'il allait rendre à la fin de la bonne marche de la société, La Commission de la Justice des faits d'armes passés de leur client, particulièrement sur les nombreux volumes qu'il a écrits et qui ont amené selon eux des remèdes dont toute la société a bénéficié.

Avocats et notaires appuient le nouveau Code de procédure

QUEBEC (PC) — Une séance publique du comité parlementaire chargé d'étudier le projet de code de la procédure a réuni aujourd'hui que les principaux intéressés par ce projet de loi — avocats et notaires — lui sont très favorables.

L'Association du barreau de la province, l'Association du barreau rural, la Chambre des notaires du Québec ont noté tout à tour que le nouveau code éliminera des procès les "tracasseries de procédures", de M. Jean-Jacques Bertrand (N-Missisquoi) a repris sous l'expression "d'avocasseries".

M. Claude Wagner, procureur général, a déclaré que le comité est fortement impressionné "par l'expression de satisfaction unanime" formulée par les groupes qui ont participé à la première séance publique.

M. Donat Demers, président de la Chambre des notaires de la province, et M. Yves Prévost-Dauphin, président de l'Association du barreau de Québec, ont déploré que le code actuel a permis dans le passé à des citoyens de perdre des causes importantes sur une seule question d'erreur dans la procédure.

Me Claude Wagner a convenu que le nouveau code vise à faire "primer le fonds sur la forme". Le comité tiendra une autre séance publique le 10 mars prochain.

qui a été envoyée par la poste à Me Marquis. Quant à l'ordonnance elle-même elle n'a pas été émise.

Me Jean-Guy Boillard a affirmé qu'Hébert était présent quand le juge Chailles a rendu son jugement le 3 février. Il aurait dû être là hier matin. Et quand Me Maurice Marquis a voulu prétendre le contraire et qu'il a déclaré que lui-même n'était pas obligé de se présenter en cour, le juge lui a répondu: "Essayez une autre fois de ne pas venir..."

Enfin le juge Chailles a ordonné qu'on arrête Jacques Hébert et qu'on l'amène devant lui à 2 h. 30. C'est sur réception d'un télégramme que l'éditeur montréalais a été finalement arrêté vers 1 h. 15 et conduit sous escorte à Québec.

Il est arrivé au Palais de Justice dans une automobile bleue, portant la plaque d'immatriculation 7M-1586, vers 3 h. 50. Il était accompagné de deux policiers en civil. Le sergent Charles Gosselin a été à sa rencontre et lui a remis un mandat d'arrestation en bonne et due forme. Plus tard on lui a remis une ordonnance, émise en fin de matinée, et lui enjoignant de comparaître, hier matin à 10 h. quelques heures avant l'émission de la dite ordonnance.

Vers 4 h. 15 Jacques Hébert est entré dans la boîte des accusés en compagnie d'un policier.

Me Jean-Guy Boillard a alors déclaré: "Plaise à la Cour. A la suite du mandat, M. Hébert a été arrêté à 1 h. aux Éditions du Jour et a été amené sous escorte. Il est présentement devant le Tribunal."

Me Marquis a cependant continué ainsi: "Je crois en conscience, après avoir bien réfléchi, que je prends la procédure appropriée."

Le juge a refusé de recevoir copie du bref d'Habes Corpus. Me Pierre-Éliot Trudeau, arrivé en même temps que son client mais pas dans la même voiture, a voulu, lui-aussi, prétendre que Hébert avait été amené de force. "Il n'avait désobéi à aucune ordonnance" a-t-il affirmé.

Le juge a répondu: "Ordinairement, je n'aurais pas d'objection à ajourner mais votre client devait être ici à 10 h. et il n'y était pas."

Et il n'a pas accordé d'ajournement. Un débat s'est ensuite engagé sur le sens du mot complaisance employé par Jacques Hébert à l'endroit du juge Lacroix dans son livre.

Le juge a soutenu que le mot "complaisance" était encore pire qu'une accusation de malhonnêteté. "Ça implique qu'il n'a même pas eu le courage d'être malhonnête."

Les avocats de la défense ont ensuite soutenu que le juge Lacroix ne figure pas parmi ceux que Hébert a qualifié d'assassins. En ce qui concerne les procureurs de la Couronne ils ont affirmé qu'il ne saurait y avoir de mépris de cour puisqu'ils sont des fonctionnaires et comme tels sujets à la critique des citoyens en démocratie.

Enfin, le juge Chailles, qui avait déjà promis de rendre jugement à Montréal afin de limiter les frais d'appel, a déclaré qu'à cause de la conduite de Jacques Hébert il allait rendre son jugement à Québec.

C'est ce qu'il a fait aussitôt les plaidoiries closes. "M. Hébert avait le droit de se plaindre du verdict. Nos libertés seraient en grand danger si on ne reconnaissait pas ce droit..." Il est possible qu'effectivement votre Coffin ne soit pas coupable. Il y a malheureusement, très rarement des innocents qui sont condamnés. Et d'autres qui sont coupables qui sont acquittés."

Il a cependant ajouté qu'il ne faut pas dépasser les "limites de la critique raisonnable." Ce que, selon lui, Hébert a fait. En conséquence il l'a tenu coupable de mépris de cour tant en ce qui concerne le juge Gérard Lacroix que les procureurs de la Couronne.

Le juge a ensuite demandé si les avocats avaient des représentations à faire avant qu'il rende sa sentence.

Me Boillard a regardé l'assistance, a toussé, a été chercher un verre d'eau, en a bu, et a déclaré: "Plaise à la Cour, la Couronne désire exposer certains faits."

Il a alors rappelé que Jacques Hébert a déjà été condamné pour mépris de cour par le juge Lazure en février '58; qu'il a admis devant la Commission Brossard avoir déjà été condamné pour libelle au civil et enfin qu'il a critiqué le rapport Brossard.

Il est temps de réprimer les abus de la critique Le juge a déclaré: "Je ne crois pas qu'un libelle au civil intéresse le tribunal."

Me Boillard a expliqué: "C'est pour montrer l'attitude de l'accusé."

Plus tard, Me Trudeau a déclaré que le juge Lazure n'avait condamné Hébert que pour des raisons techniques parce qu'il avait publié des remarques sur un jugement, en termes très polis, alors que les délits d'appel n'étaient pas écoulés.

Me Boillard a ensuite, comme nous l'écrivons au début de l'article, insisté sur le fait qu'il était temps de réprimer avec sévérité les abus de la critique des institutions essentielles à la bonne marche de la société. Les avocats de Jacques Hébert ont alors insisté à leur tour sur les faits d'armes passés de leur client, particulièrement sur les nombreux volumes qu'il a écrits et qui ont amené selon eux des remèdes dont toute la société a bénéficié.

Le juge, après avoir affirmé que sans préjudice à la sentence qu'il allait rendre à la fin de la bonne marche de la société, La Commission de la Justice des faits d'armes passés de leur client, particulièrement sur les nombreux volumes qu'il a écrits et qui ont amené selon eux des remèdes dont toute la société a bénéficié.

Avocats et notaires appuient le nouveau Code de procédure

QUEBEC (PC) — Une séance publique du comité parlementaire chargé d'étudier le projet de code de la procédure a réuni aujourd'hui que les principaux intéressés par ce projet de loi — avocats et notaires — lui sont très favorables.

L'Association du barreau de la province, l'Association du barreau rural, la Chambre des notaires du Québec ont noté tout à tour que le nouveau code éliminera des procès les "tracasseries de procédures", de M. Jean-Jacques Bertrand (N-Missisquoi) a repris sous l'expression "d'avocasseries".

M. Claude Wagner, procureur général, a déclaré que le comité est fortement impressionné "par l'expression de satisfaction unanime" formulée par les groupes qui ont participé à la première séance publique.

M. Donat Demers, président de la Chambre des notaires de la province, et M. Yves Prévost-Dauphin, président de l'Association du barreau de Québec, ont déploré que le code actuel a permis dans le passé à des citoyens de perdre des causes importantes sur une seule question d'erreur dans la procédure.

Me Claude Wagner a convenu que le nouveau code vise à faire "primer le fonds sur la forme". Le comité tiendra une autre séance publique le 10 mars prochain.

qui a été envoyée par la poste à Me Marquis. Quant à l'ordonnance elle-même elle n'a pas été émise.

Me Jean-Guy Boillard a affirmé qu'Hébert était présent quand le juge Chailles a rendu son jugement le 3 février. Il aurait dû être là hier matin. Et quand Me Maurice Marquis a voulu prétendre le contraire et qu'il a déclaré que lui-même n'était pas obligé de se présenter en cour, le juge lui a répondu: "Essayez une autre fois de ne pas venir..."

Enfin le juge Chailles a ordonné qu'on arrête Jacques Hébert et qu'on l'amène devant lui à 2 h. 30. C'est sur réception d'un télégramme que l'éditeur montréalais a été finalement arrêté vers 1 h. 15 et conduit sous escorte à Québec.

Il est arrivé au Palais de Justice dans une automobile bleue, portant la plaque d'immatriculation 7M-1586, vers 3 h. 50. Il était accompagné de deux policiers en civil. Le sergent Charles Gosselin a été à sa rencontre et lui a remis un mandat d'arrestation en bonne et due forme. Plus tard on lui a remis une ordonnance, émise en fin de matinée, et lui enjoignant de comparaître, hier matin à 10 h. quelques heures avant l'émission de la dite ordonnance.

Vers 4 h. 15 Jacques Hébert est entré dans la boîte des accusés en compagnie d'un policier.

Me Jean-Guy Boillard a alors déclaré: "Plaise à la Cour. A la suite du mandat, M. Hébert a été arrêté à 1 h. aux Éditions du Jour et a été amené sous escorte. Il est présentement devant le Tribunal."

Me Marquis a cependant continué ainsi: "Je crois en conscience, après avoir bien réfléchi, que je prends la procédure appropriée."

Le juge a refusé de recevoir copie du bref d'Habes Corpus. Me Pierre-Éliot Trudeau, arrivé en même temps que son client mais pas dans la même voiture, a voulu, lui-aussi, prétendre que Hébert avait été amené de force. "Il n'avait désobéi à aucune ordonnance" a-t-il affirmé.

Le juge a répondu: "Ordinairement, je n'aurais pas d'objection à ajourner mais votre client devait être ici à 10 h. et il n'y était pas."

Et il n'a pas accordé d'ajournement. Un débat s'est ensuite engagé sur le sens du mot complaisance employé par Jacques Hébert à l'endroit du juge Lacroix dans son livre.

Le juge a soutenu que le mot "complaisance" était encore pire qu'une accusation de malhonnêteté. "Ça implique qu'il n'a même pas eu le courage d'être malhonnête."

Les avocats de la défense ont ensuite soutenu que le juge Lacroix ne figure pas parmi ceux que Hébert a qualifié d'assassins. En ce qui concerne les procureurs de la Couronne ils ont affirmé qu'il ne saurait y avoir de mépris de cour puisqu'ils sont des fonctionnaires et comme tels sujets à la critique des citoyens en démocratie.

Enfin, le juge Chailles, qui avait déjà promis de rendre jugement à Montréal afin de limiter les frais d'appel, a déclaré qu'à cause de la conduite de Jacques Hébert il allait rendre son jugement à Québec.

C'est ce qu'il a fait aussitôt les plaidoiries closes. "M. Hébert avait le droit de se plaindre du verdict. Nos libertés seraient en grand danger si on ne reconnaissait pas ce droit..." Il est possible qu'effectivement votre Coffin ne soit pas coupable. Il y a malheureusement, très rarement des innocents qui sont condamnés. Et d'autres qui sont coupables qui sont acquittés."

Il a cependant ajouté qu'il ne faut pas dépasser les "limites de la critique raisonnable." Ce que, selon lui, Hébert a fait. En conséquence il l'a tenu coupable de mépris de cour tant en ce qui concerne le juge Gérard Lacroix que les procureurs de la Couronne.

Le juge a ensuite demandé si les avocats avaient des représentations à faire avant qu'il rende sa sentence.

Me Boillard a regardé l'assistance, a toussé, a été chercher un verre d'eau, en a bu, et a déclaré: "Plaise à la Cour, la Couronne désire exposer certains faits."

Il a alors rappelé que Jacques Hébert a déjà été condamné pour mépris de cour par le juge Lazure en février '58; qu'il a admis devant la Commission Brossard avoir déjà été condamné pour libelle au civil et enfin qu'il a critiqué le rapport Brossard.

Il est temps de réprimer les abus de la critique Le juge a déclaré: "Je ne crois pas qu'un libelle au civil intéresse le tribunal."

Me Boillard a expliqué: "C'est pour montrer l'attitude de l'accusé."

Plus tard, Me Trudeau a déclaré que le juge Lazure n'avait condamné Hébert que pour des raisons techniques parce qu'il avait publié des remarques sur un jugement, en termes très polis, alors que les délits d'appel n'étaient pas écoulés.

Me Boillard a ensuite, comme nous l'écrivons au début de l'article, insisté sur le fait qu'il était temps de réprimer avec sévérité les abus de la critique des institutions essentielles à la bonne marche de la société. Les avocats de Jacques Hébert ont alors insisté à leur tour sur les faits d'armes passés de leur client, particulièrement sur les nombreux volumes qu'il a écrits et qui ont amené selon eux des remèdes dont toute la société a bénéficié.

Le juge, après avoir affirmé que sans préjudice à la sentence qu'il allait rendre à la fin de la bonne marche de la société, La Commission de la Justice des faits d'armes passés de leur client, particulièrement sur les nombreux volumes qu'il a écrits et qui ont amené selon eux des remèdes dont toute la société a bénéficié.

SUBALTERNE

SUITE DE LA PAGE 1

en sorte que la conversation fut enregistrée à l'insu de l'ex-chef de cabinet du ministre René Tremblay et se serait servi de l'enregistrement pour contre-interroger celui que Me Pierre Lamontagne a accusé de corruption.

Le sergent McLeod a soutenu que ce n'était pas, d'après lui, une bonne idée que de tendre un piège car l'enquête devait procéder le plus rapidement possible et un tel geste aurait entraîné une grande perte de temps.

D'autre part, le procureur de la Commission, Me André Desjardins, a présenté au tribunal, ce matin, une lettre qu'il a reçue du fonctionnaire du ministère de la Justice des États-Unis, qui donnait à Me Pierre Lamontagne les instructions de son gouvernement dans la cause d'extradition de Lucien Rivard.

M. Desjardins a voulu déposer cette lettre comme pièce mais deux procureurs, Mes Guy Guérin et Normand Mathews, se sont opposés à son geste, soulignant que le fonctionnaire Joseph C. Weixel n'a pas prêté serment avant de faire sa déclaration par lettre.

Dans cette lettre, M. Weixel déclare qu'il a communiqué par téléphone à plusieurs reprises avec Me Pierre Lamontagne au sujet de cette cause d'extradition et qu'il a rencontré le jeune avocat dans son bureau de Montréal.

Le fonctionnaire américain déclare que Me Lamontagne lui a fait part des pressions et menaces exercées sur lui en marge de cette affaire.

Le juge Frédéric Dorion a déclaré qu'il avait le droit d'accepter cette lettre comme pièce mais qu'il considérerait les objections des procureurs.

D'après lui, seul les faits contenus dans cette missive, à savoir qu'il y a eu des conversations téléphoniques entre Me Lamontagne et le fonctionnaire américain et que ce dernier a rencontré l'avocat à Montréal, sont admissibles.

Le juge a conseillé aux procureurs qu'ils s'objectent au dépôt de la lettre au dossier de lire les documents avant de formuler une objection définitive, après quoi il trancherait le débat.

Me Jules Deschênes qui l'an dernier occupa le poste de procureur de la Commission d'enquête sur l'affaire Coffin a suggéré à Me Desjardins de recueillir une déclaration assermentée du fonctionnaire américain en lui faisant parvenir une liste de questions auxquelles il devra répondre sous serment.

Le fonctionnaire Weixel ne témoignera pas devant la Commission Dorion même s'il dit dans sa lettre qu'il se s'opposera pas à une requête en ce sens.

Me Desjardins a noté devant la Commission que le Consul des États-Unis à Montréal ne voyait pas d'un très bon oeil la comparaison d'un fonctionnaire américain à une commission royale d'enquête canadienne.

INSTITUTEURS

SUITE DE LA PAGE 1

11 février; c) injonction primaire et interlocutoire prise le 18 février par la commission scolaire de Giffard contre ses 111 instituteurs. En outre, chaque partie paiera ses frais.

● Enfin une nouvelle convention collective pour les années 1965 à 1967 sera négociée dans le cours de l'année.

Le cas de la Commission scolaire de Chauveau et de ses professeurs est différent. En effet, ces professeurs n'ont encore aucune convention de signée avec la commission scolaire régionale, cette dernière n'ayant ouvert ses portes qu'au début de l'année scolaire et leur syndicat étant en instance de certification.

On sait que 680 professeurs ont quitté leurs classes le 1er février dernier parce que 14 commissions scolaires refusaient d'appliquer la sentence arbitrale du juge Victor Trépanier du 19 novembre dernier et l'avaient contestée en Cour supérieure.

La Bible vous parle Tout homme qui commet le péché est un esclave. (Jn 8, 34).

SUBALTERNE

SUITE DE LA PAGE 1

en sorte que la conversation fut enregistrée à l'insu de l'ex-chef de cabinet du ministre René Tremblay et se serait servi de l'enregistrement pour contre-interroger celui que Me Pierre Lamontagne a accusé de corruption.

Le sergent McLeod a soutenu que ce n'était pas, d'après lui, une bonne idée que de tendre un piège car l'enquête devait procéder le plus rapidement possible et un tel geste aurait entraîné une grande perte de temps.</

Le contrat du réseau aérien de l'Expo est adjudgé en vitesse

par Raymond Gravier

Le contrat pour les boucles secondaires — payantes celles-ci — du réseau principal et gratuit de transport public de l'Exposition a été alloué d'une façon aussi expéditive que nombre d'autres marchés de la Compagnie de l'Expo. Ce réseau secondaire promènera les visiteurs dans les airs au-dessus des beautés de l'extension ouest (ex-île Verte) de Sainte-Hélène et de la nouvelle île Notre-Dame.

On trouve l'appel d'offres pour ce réseau dans LA PRESSE et dans le "Star" du 4 janvier dernier. Il y était précisé que les soumissions devaient être présentées 22 jours plus tard, c'est-à-dire le 23 janvier. Il fallait que les éventuels soumissionnaires fussent particulièrement rapides pour faire les calculs nécessaires (à moins qu'ils ne fussent déjà faits) et

soumettre leurs offres dans un délai si court.

En fait, à ce que l'on dit, il n'y eut guère qu'un seul soumissionnaire sérieux.

Jusqu'à plus ample informé, il faut tenir pour rumeur que le nom de ce soumissionnaire unique sera "Montreal Leominative Works Ltd." et surtout que cette compagnie soit une filiale de "Hawker Siddeley Canada Ltd.", qui est déjà adjudicataire, à-t-on dit, du marché pour le réseau principal.

En fait, l'adjudicataire du marché du réseau aérien secondaire est, dit-on, un "consortium" qui comprendrait des Suisses.

Déjà, l'été dernier, des autorités de l'Expo '67 étaient allées voir le petit monorail de l'Exposition nationale suisse de Lausanne. Et l'on disait déjà sur les bords du lac Léman qu'il n'y aurait rien de surprenant s'il était repris par l'Exposition universelle de Montréal après s'être renforcé fortifié à travers l'exposition suisse.

Ce que voulait l'Expo, selon l'appel d'offres du 4 janvier dernier, c'était "un réseau monorail ou à tison simple (monobeam, disait le texte anglais) ou tout autre système semblable pouvant transporter jusqu'à 6.000 visiteurs à l'heure".

Comme celui de l'Exposition de Lausanne, le petit train aérien sera beaucoup moins suspendu que porté sur "tison simple" d'un pilier à l'autre, comme le monorail classique. Comme dans le système suisse aussi, les voitures seront lentes et légères: 12 pieds de longueur, 5 pieds de largeur, et canabes chacune de transporter deux personnes assises.

S'il s'agissait de transporter le petit monorail tortillard de l'Exposition de Lausanne, il faudrait évidemment l'acheter. C'est sans doute cette nécessité évidente qui a inspiré une autre rumeur selon laquelle le comité exécutif de l'Expo aurait, le 20 février dernier, débouqué un crédit de garantie de \$6 millions pour faciliter à l'adjudicataire du marché la réalisation de son projet.

Le coût total du réseau secondaire est estimé à plus de \$8 millions et même à \$10 millions. Ce sont là des chiffres dont il est impossible d'obtenir confirmation.

Pour faire ses frais, l'adjudicataire et concessionnaire devra exiger pour l'utilisation de son monorail un prix qui soit raisonnable et modique à la fois.

La construction doit être terminée pour le 30 septembre 1966.

Les scouts auront un pavillon

Les scouts auront un pavillon à l'Expo '67, à l'un des plus beaux endroits du terrain, près du pavillon japonais, dans l'extension ouest de l'île Sainte-Hélène.

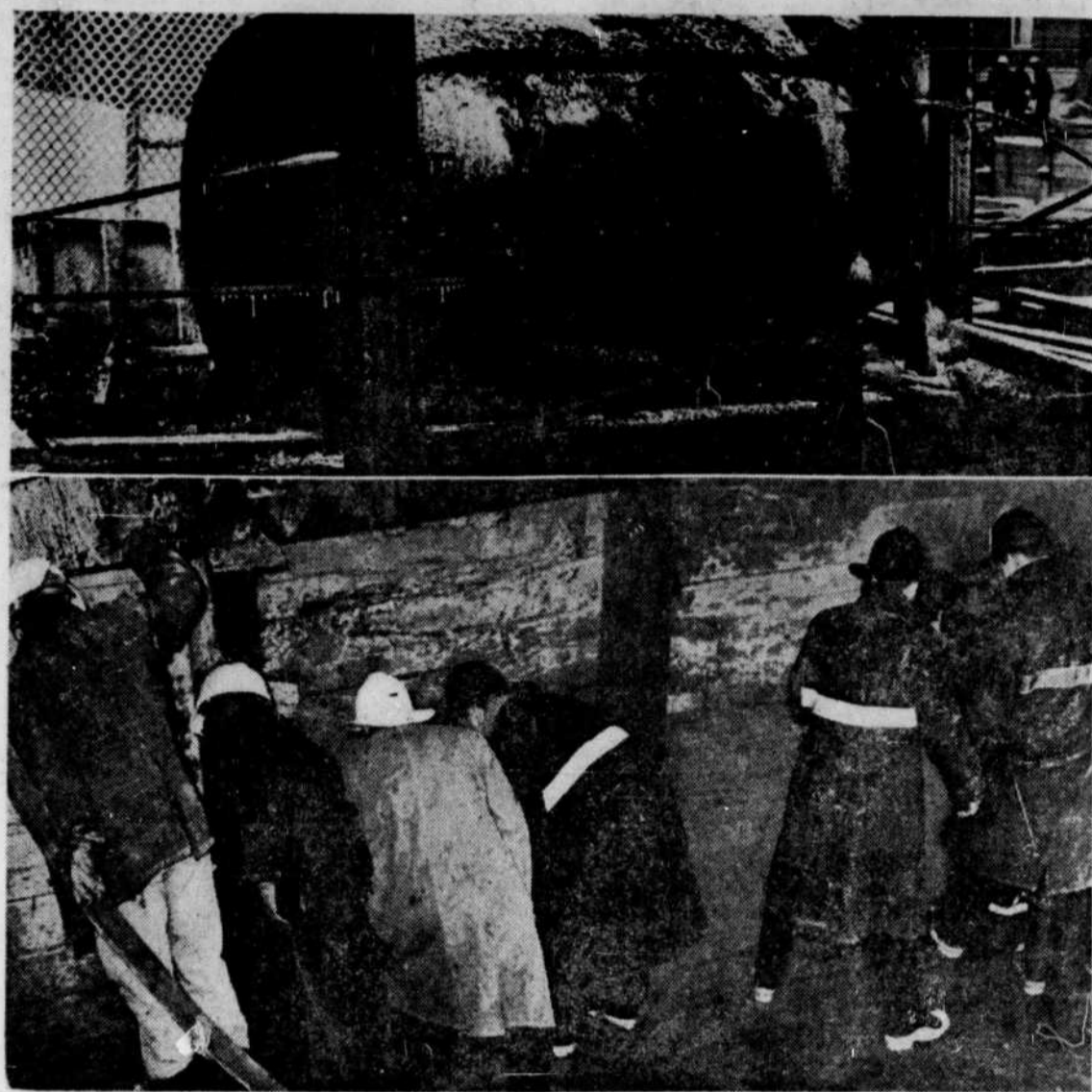
C'est ce que l'Association des scouts catholiques du Canada a confirmé publiquement, aujourd'hui, au cours de la conférence de presse organisée à l'occasion de la Semaine nationale du scoutisme.

Il s'agit d'un pavillon de quelque \$100.000 à \$125.000. Le projet est assez avancé pour qu'il ait été possible de présenter des maquettes, le 15 décembre dernier, à des représentants du scoutisme et aux dirigeants de l'Expo.

Pour la réalisation du projet, les scouts sont actuellement en quête d'un commanditaire.

Les scouts ont également l'intention d'offrir leurs services à la Compagnie de l'Expo pour diverses tâches spéciales telles que les gâches d'honneur pour les personnalités officielles en visite.

Comme il doit y avoir un grand jamboree scout mondial aux Etats-Unis, en 1967, les scouts canadiens s'efforceront d'amener les participants à visiter l'Exposition universelle de Montréal et feront dans ce but un véritable centre d'accueil international de leur pavillon.



photos Roger St-Jean, LA PRESSE

Une menace pour les pompiers

Les pompiers de Montréal ont combattu hier après-midi un incendie qui s'était déclaré sur un chantier du métro, rue Berri, entre les rues Sherbrooke et Chertier. Les flammes ont pris naissance vers 1 h 40 et moins de 20 minutes plus tard elles étaient complètement éteintes. Ces 20 minutes ont toutefois paru une éternité pour les pompiers, car, durant tout ce temps, les flammes léchaient dangereusement un réservoir d'huile qui se trouvait

à quelques pieds au-dessus de la tête des pompiers, menaçant continuellement d'exploser. Le feu n'a fait que des dégâts minimes aux barricades de bois élevées pour retenir la terre en bordure de l'excavation. Cet incident s'est déroulé à quelques pas seulement de l'école Notre-Dame-de-l'Espérance, qui avait été ravagée par les flammes la semaine dernière.

FAITS divers

Collision: une femme et son enfant meurent

STE-SABINE. (P.C.) — Une femme et son enfant ont péri du vie, hier, dans un accident de la circulation, survenu entre Ste-Sabine et St-Camille-de-Bellechasse.

Les victimes ont été identifiées comme étant Mme Amélie Mercier, âgée de 43 ans, de St-Magloire, et son fils Jacques, âgé de trois ans.

La mère et l'enfant avaient pris place dans une auto qui est entrée en collision avec un camion remorque.

Ste-Sabine est situé à une trentaine de milles au sud-est de Québec.

Cambriolages dans deux maisons

Mlle Denise Paquette, 5085 rue St-André, app. 2, a rapporté à la police que les cambrioleurs lui avaient dérobé des articles de toutes sortes évalués à \$1840.

Mme Anne Maheu, 9310 rue Millen, s'est fait voler pour \$800 de fourrures et de bijoux.

Un garçonnet se noie dans la rivière Châteauguay

VALLEYFIELD. (J.-D.G.) — On a retrouvé hier, au début de la soirée, le corps d'un garçonnet de sept ans, noyé dans les eaux de la rivière Châteauguay. Quelques heures plus tôt, au sortir de l'école, l'enfant était disparu sous les yeux de ses parents. Il était le fils de M. et de

Berthio est présentement en congé

Mme Léon Robitoux, de la rue Prince, à Huntingdon. Tombé à l'eau en même temps, son compagnon, David Brunette, est parvenu à s'agripper à la glace et à revenir sur la terre ferme. Il est le fils de M. et de Mme Archie Brunette, du 21 de la rue Henderson. Les deux garçonnet s'étaient aventurés à une quinzaine de pieds de la rive.

Le client qu'il fait monter... le fait descendre

M. Victor Millette, un chauffeur de taxi dont le domicile est situé au 6714 de la rue Briand, a eu l'infortune, vers 11 h 15 hier soir, de faire monter un client... qui s'est vite empressé de le faire descendre, après avoir auparavant pris l'argent qu'il avait sur lui.

Un Montréalais gagne \$5,000 pour un projet de ponts à l'île N.-Dame

Un ingénieur montréalais, M. Roger A. Dorton, a gagné le premier prix de \$5.000 du concours national organisé par l'Expo pour un pont à courte travée dans le secteur "venitien" des pavillons de l'île Notre-Dame.

C'est ce qu'a annoncé, aujourd'hui, M. Mitchell Sharp, ministre du Commerce et ministre tuteur fédéral de l'Expo, au cours d'une conférence de presse à Winnipeg.

Sur un total de 157 ingénieurs ayant soumis des projets, le jury a décerné 3 prix et 3 mentions honorables. Les prix en espèces s'élevaient à \$10.500.

Un des charmes de la nouvelle île Notre-Dame est de comporter une lagune et tout particulièrement des canaux "venitiens" sur les bords desquels s'élèveront les pavillons de l'exposition.

Cette particularité nécessite la construction de nombreux ponts à courte travée pour permettre aux visiteurs de passer d'une rive à l'autre des canaux. C'est pour trouver une solu-

tion élégante et économique de ce problème que le concours a été ouvert à travers le Canada.

Voici les résultats annoncés aujourd'hui:

● Prix — 1er (\$5.000), à M. Roger A. Dorton, 4223, avenue King-Edward, Montréal; 2e (\$3.000), à M. Brick, 1 Hope, 3462, Dorchester Road South, Niagara Falls, Ont.; 3e (\$1.000), à M. Robert D. Nairn, 175, avenue Douglas, Oakville, Ont.

● Mentions honorables (\$500 chacune) — 1ère, à M. Francis Bouvia, 700, boulevard Crémazie, Montréal; 2e, à M. Denis Tremblay, 6335, rue Jalobert, Montréal; 3e, à M. Jerzy Dobrowski, 1681, Gage Crescent, Ottawa.

Les règlements du concours exigeaient des projets conformes au style architectural des pavillons voisins et une structure à la fois élanée, légère et exprimant réellement l'ingéniosité avec laquelle l'homme a surmonté les obstacles que lui opposait l'eau...

Voir MONTREALAIS en page 4

Montréal demandera à Québec de "geler" le revenu de la taxe de vente des 14 municipalités de la CMM

par Raymond Masse

Les représentants de 14 municipalités de la banlieue jetteront probablement les hauts cris lorsque l'Assemblée législative sera saisie du "bill" de Montréal.

Il pourra difficilement en être autrement. L'équipe Drapeau-Saulnier n'ambitionne pas, cette fois-ci, d'annexer à Montréal une ou plusieurs municipalités, mais elle a l'intention de demander au Parlement de décréter qu'à compter du 1er mai 1965 les 14 municipalités membres de la Corporation de Montréal métropolitain ne reçoivent jamais plus que les montants qu'elles ont respectivement reçus durant l'exercice 1964-1965 comme quote-part du revenu de la taxe de vente perçu dans leurs limites et à Montréal même.

Pour les 14 municipalités, ce serait le "gel" quant au revenu de la taxe de vente.

Autrement dit, si l'Assemblée législative vient à approuver cette requête de la ville de Montréal, les 14 municipalités concernées ne verront plus s'accroître, d'année en année, comme c'est le cas depuis longtemps, leurs revenus provenant de la taxe de vente.

Les 14 municipalités sont: Westmount, Outremont, Verdun, Lachine, St-Pierre, La Salle, Hampstead, St-Laurent, Mont-Royal, Montréal-Ouest, Montréal-Nord, St-Michel, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

L'équipe Drapeau-Saulnier revient à la charge.

Faut-il rappeler que l'équipe Drapeau-Saulnier a demandé en vain, en 1961, au même Parlement de l'autoriser à garder dans ses coffres tous les revenus de la taxe perçus dans les propres limites de la ville de Montréal.

La nouvelle requête que l'équipe D.-S. va recommander au conseil municipal d'adresser à l'Assemblée législative préconise une répartition nouvelle genre des revenus de la taxe spéciale appelée "taxe de vente" de 2% du prix de vente ou d'achat, en détail.

Actuellement, la charte de la ville de Montréal (article 944) stipule: "Le revenu annuel ainsi perçu et provenant de cette taxe est, après déduction

des dépenses qu'elle a encourues pour son imposition et sa perception, partagée chaque année par la cité entre elle-même et les corporations municipales du territoire métropolitain, à l'égard desquelles la taxe ainsi partagée a été imposée et perçue. Ce partage est fait en proportion de leur population respective telle qu'établie, dans le cas de la ville, par l'estimateur et, dans le cas de chacune des autres municipalités, par le recensement fait dans l'année précédente et approuvé par la CMM, ou, à défaut d'un tel recensement ou d'une telle approbation, par les moyens mis à leur disposition par la dite CMM".

Nouveau texte proposé

Hier, M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, a annoncé que l'administration proposera au conseil, vendredi, de demander à l'Assemblée législative d'ajouter l'article suivant.

"944a. A partir de l'exercice commençant le 1er mai 1965 et chaque année par la suite, la ville de Montréal verse à chacune des municipalités visées à l'article précédent, une somme égale à celle qu'elle a

versée au cours de l'exercice 1964-1965.

"Ces sommes tiennent lieu de celles que la ville, en vertu de l'article précédent, devait établir et faire approuver par la Corporation de Montréal Métropolitain."

Sauf dans le cas de cette requête, le projet de bill de Montréal que le comité exécutif s'apprête à soumettre à l'approbation du conseil municipal ne suscitera pas beaucoup d'intérêt, semble-t-il.

Comme déjà annoncé, des projets d'amendements ont trait au poste de directeur des services municipaux.

Un secrétaire administratif

Il n'y aurait plus de "directeur des services municipaux". Nouvelle appellation: "Secrétaire administratif de la Ville". Et le "Secrétaire administratif de la Ville" aurait le statut d'un directeur de service. Le comité exécutif pourrait désormais siéger en son absence.

Selon un autre projet d'amendement, les dispositions de la charte qui ont trait aux directeurs des services s'appliqueraient également au secrétaire administratif et le conseil pourrait, dans un règlement,

définir ses tâches et ses prérogatives.

Autres projets d'amendements ont trait notamment aux

caisses de retraite: à la vente d'objets d'art le dimanche; à la réglementation de l'usage et de l'exploitation des permis et des auto-taxis dont le nombre est fixé par la loi tout en déterminant les conditions de leur émission; à la construction éventuelle par la ville d'un système de distribution de vapeur sur ou sous les voies, places ou parcs publics dans son territoire; à la disparition des enseignes non conformes au règlement no 2889; à la disparition du marché public Saint-Jean-Baptiste (intersection du boul. St-Laurent et de la rue Rachel) et au prolongement du "métro" jusqu'à Longueuil, etc.

CLASSEUR PORTATIF AVEC SERRURE

Classeur en métal gris. Utile pour le bureau, la maison, le vendeur, etc... 12 chemises indexées incluses.

Dimensions format lettre, 5 1/2" de profondeur. **\$4.50**

Dimensions format lettre, 10" de profondeur. **\$6.50**

Dimensions format legal, 5 1/2" de profondeur. **\$5.95**

Pilon LIBRAIRIES STATIONERS INC.

730 Beaudry 214-4447
815 St-Jacques 214-4447
800 St-Jacques 214-4447
800 St-Jacques 214-4447
851 Dufferin 214-4447
748-754

Studebaker

"LA CANADIENNE" PAR EXCELLENCE

'65 COMMANDER

4 cylindres, 2 portes, assise-glace 2 vitres, briquet, alternateur.

AUCUN COMPTANT \$65 PAR MOIS

PRIX SPECIAL \$2295. de CLOUETTE

CLOUETTE Automobiles

4590 rue St-Denis Tél.: 844-4445

Les faux: la défense fera défiler ses témoins demain

par Maurice Morin

Après trois semaines d'audience ou déposeront 38 témoins, la Couronne a terminé sa preuve, hier après-midi, dans le cas de Marcel Sauvé, âgé de 33 ans, accusé de conspiration, d'incitation au parjure, de méfait, etc., dans l'affaire des faux certificats d'électeurs, affaire remontant au 2 novembre 1962, exactement dix jours avant les dernières élections provinciales.

Mais avant que ne prit fin la preuve du ministère public, M. L.-Philippe Landry, procureur permanent de la Couronne, a fait déposer deux anciens agents de la Police provinciale du Québec, qui ont déclaré "avoir été congédiés par suite

de déclarations qu'avait faites Omer Fontaine, parjure reconnu, dans cette cause".

Même si l'avocat de la poursuite a déclaré sa preuve close, il se pourrait fort qu'un 38e témoin de la Couronne soit entendu dans la première semaine de mars.

En effet, M. Omer Auclair, un ancien officier de la PP, présentement investigateur spécial au Département du procureur général du Québec, est présentement en Floride "en mission spéciale", comme l'a souligné Me Landry, avec Me Gérard Laganière, et tous deux ne seront de retour dans la métropole que le deux du mois prochain.

Voir FAUX en page 4

Laporte: La plupart sont favorables à la fusion volontaire des municipalités

QUEBEC. (P.C.) — "La plupart des citoyens du Québec sont favorables au projet de loi de la fusion volontaire des municipalités. Ne s'y opposent que les maires et les conseillers municipaux qui ont peur de perdre un emploi."

C'est ce qu'a affirmé hier soir M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, alors que l'Assemblée législative entreprenait la deuxième lecture du bill 13 — projet de loi de la fusion volontaire des municipalités.

Aparavant, le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, avait présenté une motion demandant que soit retardée de 48 heures l'étude du projet de loi pour

permettre aux groupes concernés d'en prendre connaissance.

M. Johnson a fait état de télégrammes de protestations qui lui sont parvenus de conseils municipaux depuis vendredi dernier, jour où la substance du projet de loi fut révisée pour la première fois à la Chambre.

Le chef de l'opposition a soutenu que, pour un projet de loi "de si grande portée", il fallait donner aux citoyens le temps d'en prendre connaissance et aux conseils municipaux le temps de convoquer une réunion de leurs membres pour formuler des représentations.

Rôle des députés

Repondant au chef de l'oppo-

sition, M. Pierre Laporte, et M. Jean Lesage, premier ministre, ont déclaré qu'ils avaient eux aussi reçu des télégrammes de conseils municipaux, dont certains protestaient contre l'adoption par l'Assemblée législative du bill 13. "Mais, a ajouté le premier ministre, c'est justement le rôle et le devoir des élus du peuple de l'étudier".

La motion de délai présentée par M. Johnson, qui fut exceptionnellement appuyée par des discours d'un demi-douzaine de députés d'opposition qui ne parlent pas souvent, a été rejetée par un vote de 42

Voir LAPORTE en page 4

élégance et confort

combinés dans un vêtement de base qui vous assure ce

SUPPORT ADDITIONNEL

Un vêtement léger conçu spécifiquement pour donner tout le confort désiré, amincir les hanches et supporter solidement votre dos. Flexible en tous sens — ne gêne aucun mouvement.

Pour un ajustement parfait, consultez l'une de nos techniciennes diplômées. **845-7251**

PHARMACIE MONTREAL

Le plus grande Pharmacie de Détail au Monde

916 est, rue Ste-Catherine

POUR CONSTRUIRE ACHETER-REFINANER

Obtenez rapidement un

PRÊT

1ère HYPOTHÈQUE

6 1/2%

LE TAUX LE PLUS BAS!

Montreal et banlieue • Aucune commission • Que vous soyez client ou non • Consultez le Gérant.

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTREAL

66 succursales ouvertes tous les soirs de 7 h. à 9 h.

examen de la

VERRES DE CONTACT LUNETTES MODERNES

optométristes

B. KEMP, O.D.
J.-C. LARIVIERE, O.D.

3e ETAGE 842-5151 POSTE 538

Dupuis

LOUEZ

OUTILS ET EQUIPEMENT

LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION

273-2411

Perco

5272 BOUL. ST-LAURENT

le vendredi jusqu'à 8 h. p.m. le samedi jusqu'à midi

VOICI

La Gioconda

\$1995

Chaussure par excellence tant par sa souplesse, sa flexibilité, que par son élégance. Offert en veau noir ou brun, en suède gris ou café au lait. AAA, AA et B — 4 1/2 à 9 1/2.

Louis Des Lauriers

6914 ST-HUBERT — 273-2813 1500 est, MT-ROYAL — 521-3164 (angle Bélanger) 4029 est, ONTARIO — 521-9414

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

Bourse canadienne

Table of Canadian stock market data, listing various Canadian stocks and their prices.

"CREDIT M.-G. INC." advertisement, including details about dividends and company information.

ARMSTRONG CORK CANADA Ltée advertisement, featuring a large image of a cork barrel and promotional text.

Bonne reprise de la cote de Wall street

Article discussing the recovery of the Wall Street market, mentioning various sectors and market indicators.

Article discussing the recovery of the Wall Street market, mentioning various sectors and market indicators.

Article discussing the recovery of the Wall Street market, mentioning various sectors and market indicators.

Article discussing the recovery of the Wall Street market, mentioning various sectors and market indicators.

Article discussing the recovery of the Wall Street market, mentioning various sectors and market indicators.

Article discussing the recovery of the Wall Street market, mentioning various sectors and market indicators.

Article discussing the recovery of the Wall Street market, mentioning various sectors and market indicators.

Article discussing the recovery of the Wall Street market, mentioning various sectors and market indicators.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Text discussing market trends and the impact of various factors on the economy.

Advertisement for 'Cote des grains' (Grain Market) with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des produits agricoles' (Agricultural Products Market) with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des produits laitiers' (Dairy Products Market) with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote de l'or' (Gold Market) with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des obligations' (Bonds Market) with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Bourse de Montreal' with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Bourse canadienne' with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des grains' with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des produits agricoles' with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des produits laitiers' with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote de l'or' with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des obligations' with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des obligations' with a logo and detailed market data.

Advertisement for 'Cote des obligations' with a logo and detailed market data.